



FranceAgriMer

> ÉDITION Février 2015

Évaluation des aides nationales à la rénovation dans le secteur du verger fruitier,

Synthèse de l'analyse et résultats

Rapport concernant la période 2004-2012



LES ÉTUDES DE FranceAgriMer



Note de présentation du rapport d'évaluation

Par courrier du 19 décembre 2013, le Directeur général de FranceAgriMer mettait en place un comité de pilotage de l'évaluation de la portée des aides nationales visant à financer certaines dépenses d'investissement et de rénovation dans le secteur du verger fruitier, sur la période 2004-2012 ; il en confiait la Présidence à Mme Dosba, Professeur émérite à Montpellier Supagro. Pour alimenter ses réflexions, le comité de pilotage s'est appuyé sur les travaux d'un prestataire externe, le cabinet Agrex consulting, qui a procédé, après consultation des données de gestion de l'aide, au recueil d'informations qualitatives par entretien en face à face auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires. Le comité de pilotage s'est réuni à 4 reprises entre janvier et décembre 2014 et a validé les travaux du prestataire, tout en souhaitant les compléter d'une note de contextualisation et d'explicitation.

Le présent document constitue le rapport d'évaluation rendu par le comité de pilotage mis en place à cette fin et se compose :

- de la synthèse de l'étude du prestataire ;
- de la note de contextualisation et d'explicitation du comité de pilotage ;
- du rapport intégral du prestataire
- des annexes : lettre de mission et composition du comité de pilotage

<i>NOTE DE PRESENTATION DU RAPPORT D'EVALUATION</i>	1
<i>SYNTHESE DE L'ANALYSE ET RESULTATS</i>	7
INTRODUCTION	7
1.CONTEXTE ET CADRE REGLEMENTAIRE	8
1.1 Le contexte : diminution du nombre d'exploitations et augmentation de la surface moyenne des exploitations.....	8
1.2 L'aide à l'investissement pour la rénovation des vergers fruitiers.....	9
1.2.1 Contexte et objectifs	9
1.2.2 Les modalités d'attribution de l'aide	10
2. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	10
2.1 Objectifs de l'étude	10
2.2 Méthodologie	11
3. DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON ENQUETE	12
4. QUESTION 1 : QUEL IMPACT L'AIDE A-T-ELLE EU SUR LE RENOUVELLEMENT ET/OU L'AGRANDISSEMENT DES VERGERS?	14
4.1 Approche méthodologique	14
4.2 Analyse des indicateurs.....	15
4.2.1 Evolution des espèces cultivées	15
4.2.2 Evolution des variétés cultivées	15
4.2.3 Evolution de la densité d'arbres et de l'âge des vergers.....	15
4.2.4 L'aide s'est-elle traduite par un renouvellement du verger ou a-t-elle favorisé un développement des superficies ?	16
5. QUESTION 2 : L'AIDE A-T-ELLE PERMIS D'ADAPTER LA PRODUCTION A LA DEMANDE DES MARCHES ?	17
5.1 Approche méthodologique	17
5.2 Analyse des indicateurs.....	17
5.2.1 L'investissement a-t-il permis une amélioration quantitative de l'offre ?	17
5.2.2 L'investissement a-t-il permis une amélioration qualitative de l'offre ?	17
6. QUESTION 3 : EN QUOI L'AIDE A-T-ELLE FAVORISE LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS ET FACILITE L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS ?	18
6.1 Approche méthodologique	18
6.2 Analyse des indicateurs.....	18

6.2.1 Quels ont été les impacts de l'investissement sur la maîtrise des charges / coûts de production ?	18
6.2.2 En quoi l'aide a-t-elle permis de favoriser la compétitivité de l'exploitation en fonction du marché et au regard de la concurrence ?	18
6.2.3 L'aide a-t-elle favorisé l'adhésion dans les organisations de producteurs ainsi que l'installation des JA ?	19
7. QUESTION 4 : QUEL A ETE L'IMPACT DE L'AIDE ET DE L'INVESTISSEMENT EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE REDUCTION DES INTRANTS ?	20
7.1 Approche méthodologique	20
7.2 Analyse des indicateurs.....	20
7.2.1 En quoi l'aide a-t-elle favorisé la diffusion de matériel végétal permettant la réduction des intrants phytopharmaceutiques et une diminution de l'impact environnemental de l'arboriculture ?	20
7.2.2 L'obligation d'achat de plants certifiés a-t-elle eu un caractère contraignant ayant entraîné une amélioration de l'état sanitaire du verger ?	21
8. QUESTION 5 : QUELLE EST LA PERTINENCE DE L'AIDE ?	22
8.1 Approche méthodologique	22
8.2 Analyse des indicateurs.....	22
8.2.1 L'investissement aurait-il été réalisé sans cette aide (quels ont été les leviers et les effets d'aubaine) ?	22
8.2.2 Corrélation entre les objectifs des demandeurs et les objectifs de l'aide	23
8.2.3 Qui a choisi la variété bénéficiaire de l'aide ?	23
8.2.4 Nombre de demandes d'aide à la rénovation du verger par exploitation.....	24
9. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	24
9.1 Forces et faiblesses de l'aide à la rénovation des vergers	24
9.2 Perspectives d'investissement	25
9.2.1 Les projets d'investissement des bénéficiaires	25
9.2.2 Les axes de développement à privilégier pour les aides publiques.....	26
NOTE DE CONTEXTUALISATION ET D'EXPLICITATION DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE DU CABINET AGREX CONSULTING.....	29
1.COMMENTAIRES DU COMITE DE PILOTAGE QUANT AUX CONCLUSIONS DU TRAVAIL DU PRESTATAIRE RELATIF A L'EVALUATION DU DEGRE D'ATTEINTE DES OBJECTIFS EXPLICITES DE L'AIDE A LA RENOVATION DU VERGER (PERIODE 2004-2012).	29
1.1 : Généralités : (période retenue, échantillonnage, taux de retour.....)	29
1.2 : Réponses aux questions évaluatives, objectif par objectif.....	30

1.2.1 Impact de l'agrandissement du verger et de son renouvellement : Amélioration de la compétitivité de l'arboriculture française recherchée, via notamment la diversification d'espèces et/ou de variétés, en vue d'une meilleure adaptation à la demande.....	30
1.2.2 Installation de jeunes arboriculteurs.....	30
1.2.3 Diminution de l'impact environnemental de l'arboriculture.....	30
1.2.4 Organisation économique des producteurs	31
1.3: Effets de levier et effets d'aubaine : 25% des bénéficiaires déclarant dans le futur se passer de cette procédure.....	31
2.COMMENTAIRES DU COMITE DE PILOTAGE QUANT A L'EXISTENCE D'OBJECTIFS IMPLICITES (ET DONC NON EVALUABLES, NOTAMMENT PAR UN PRESTATAIRE) ADDITIONNELS A L'AIDE A LA RENOVATION DU VERGER.....	32
ANALYSE ET RESULTATS.....	35
INTRODUCTION.....	36
1. CONTEXTE ET CADRE REGLEMENTAIRE.....	36
1.1 Le contexte : diminution du nombre d'exploitations et augmentation de la surface moyenne....	36
1.2 Une évolution des surfaces différente selon les espèces	38
1.3. Cas particulier du genre Prunus.....	39
1.4 L'aide à l'investissement pour la rénovation des vergers fruitiers.....	40
1.4.1 Les objectifs de l'aide	40
1.4.2 Les modalités d'attribution de l'aide	42
2. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	42
2.1 Objectifs de l'étude	42
2.2 Méthodologie	43
2.2.1 Mise en place de la structure d'analyse	43
2.2.2 Alimentation de la structure d'analyse.....	44
2.2.3 Analyse des résultats	46
3. DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON ENQUETE.....	46
3.1 Principales caractéristiques des entreprises enquêtées	46
3.2 Montant de l'investissement.....	50
3.3 Objectifs des producteurs au moment de l'investissement.....	54
4. QUESTION 1 : QUEL IMPACT L'AIDE A-T-ELLE EU SUR LE RENOUVELLEMENT ET/OU L'AGRANDISSEMENT DES VERGERS?.....	55
4.1 Approche méthodologique	55

4.2 Analyse des indicateurs.....	55
4.2.1 Dans quelle mesure l'aide a-t-elle facilité le renouvellement des vergers ?	55
4.2.2 L'aide s'est-elle majoritairement traduite par un renouvellement du verger ou a-t-elle favorisé un agrandissement du verger ?	78
4.3 Jugement évaluatif pour la question 1.....	80
5. QUESTION 2 : L'AIDE A-T-ELLE PERMIS D'ADAPTER LA PRODUCTION A LA DEMANDE DES MARCHES ?.....	80
5.1 Approche méthodologique	80
5.2 Analyse des indicateurs.....	81
5.2.1 L'investissement a-t-il permis une amélioration quantitative de l'offre ?.....	81
5.2.2 L'investissement a-t-il permis une amélioration qualitative de l'offre ?.....	81
5.3 Jugement évaluatif pour la question 2.....	82
6. QUESTION 3 : EN QUOI L'AIDE A-T-ELLE FAVORISE LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS ET FACILITE L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS ?.....	83
6.1 Approche méthodologique	83
6.1.1 Définition des mots-clés	83
6.1.2 Indicateurs de la question 2	83
6.2 Analyse des indicateurs.....	85
6.2.1 En quoi l'aide a-t-elle permis de maîtriser les coûts de production en fonction du marché et au regard de la concurrence ?	85
6.2.2 Quels ont été les impacts de l'investissement sur la compétitivité de l'exploitation ?	87
6.2.3 L'aide a-t-elle favorisé l'adhésion dans les organisations de producteurs ainsi que l'installation des JA ?	91
6.3 Jugement évaluatif pour la question 3.....	97
7. QUESTION 4 : QUEL A ETE L'IMPACT DE L'AIDE ET DE L'INVESTISSEMENT EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE REDUCTION DES INTRANTS ?.....	99
7.1 Approche méthodologique	99
7.2 Analyse des indicateurs.....	99
7.2.1 En quoi l'aide a-t-elle favorisé la diffusion de matériel végétal permettant la réduction des intrants phytopharmaceutiques et une diminution de l'impact environnemental de l'arboriculture ?	99
7.2.2 L'obligation d'achat de plants certifiés a-t-elle eu un caractère contraignant ayant entraîné une amélioration de l'état sanitaire du verger ?	101
7.3 Jugement évaluatif pour la question 4.....	103
8. QUESTION 5 : QUELLE EST LA PERTINENCE DE L'AIDE ?	104
8.1 Approche méthodologique : indicateurs de la question 5	104

8.2 Analyse des indicateurs.....	105
8.2.1 L'investissement aurait-il été réalisé sans cette aide (quels ont été les leviers et les effets d'aubaine) ?	105
8.2.2 Corrélation entre les objectifs des demandeurs et les objectifs de l'aide	108
8.2.3 Qui a choisi la variété bénéficiaire de l'aide ?	110
8.2.4 Nombre de demandes d'aide à la rénovation du verger par exploitation.....	111
8.3 Jugement évaluatif pour la question 5.....	112
9. CONCLUSIONS : JUGEMENT EVALUATIF GLOBAL ET PERSPECTIVES.....	113
9.1 Conclusions aux questions évaluatives.....	113
9.1.1 Question 1 : Quel impact l'aide a-t-elle eu sur le renouvellement et/ou l'agrandissement des vergers ?.....	113
9.1.2 Question 2 : L'aide a-t-elle permis d'adapter la production à la demande des marchés ?	114
9.1.3 Question 3 : En quoi l'aide a-t-elle favorisé la compétitivité des exploitations et facilité l'installation des jeunes agriculteurs ?.....	114
9.1.4 Question 4 : Quel a été l'impact de l'aide et de l'investissement en matière d'environnement et de réduction des intrants ?	115
9.1.5 Question 5 : Quelle est la pertinence de l'aide ?.....	115
9.2 Forces et faiblesses de l'aide à la rénovation des vergers	117
9.3 Perspectives d'investissement	118
9.3.1 Les projets d'investissement des bénéficiaires	118
9.3.2 Les axes de développement à privilégier pour les aides publiques.....	120
ANNEXES :	121
 LETTRE DE MISSION DE LA PRESIDENTE DU COMITE DE PILOTAGE	123
 COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE.....	125



FranceAgriMer

ÉTUDE SUR LA PORTÉE DE L'AIDE NATIONALE VISANT A FINANCER CERTAINES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA RÉNOVATION DU VERGER FRUITIER PÉRIODE 2004 - 2012

Synthèse de l'analyse et résultats

Septembre 2014



Introduction

Le renouvellement des vergers est un aspect crucial pour la compétitivité de la filière fruitière française. Il permet en effet de maintenir le potentiel de production du verger et de renouveler les espèces et les variétés en fonction de la demande des consommateurs.

Dans un souci d'améliorer la compétitivité de la filière arboricole fruitière, le Ministère de l'Agriculture finance une partie des dépenses engagées par les producteurs lors de la replantation ou de la plantation de nouveaux vergers. Le renouvellement constitue en effet un poste important de charges pour l'arboriculteur compte tenu du coût des plants certifiés mais aussi de la main-d'œuvre mobilisée à la plantation et des premières années non productives des arbres plantés. De plus, le renouvellement du verger intervient régulièrement sur les exploitations fruitières (tous les ans pour certaines), entraînant ces frais non négligeables de manière répétée. Les espèces visées par le dispositif sont les suivantes : abricot, cerise, kiwi, pêche, nectarine, poire, pomme de table, prune de table, prune d'Ente, noix, noisette, raisin de table, châtaigne, figue, amande, cassis, framboise et myrtille.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et FranceAgriMer, en charge de la gestion de cette aide, ont entamé une évaluation du dispositif d'aide à la rénovation du verger du secteur fruitier sur la période 2004 à 2012. Le présent document est une synthèse de l'étude visant à

déterminer *a posteriori* si les objectifs poursuivis par cette aide ont été atteints, et s'ils ont permis aux arboriculteurs d'améliorer la compétitivité de leur exploitation.

1. Contexte et cadre réglementaire

1.1 Le contexte : diminution du nombre d'exploitations et augmentation de la surface moyenne des exploitations

En 2000, la filière fruitière comptait 42 450 exploitations en France. En 2010, le nombre d'exploitations était passé à 27 640, soit une diminution de près de 35% en dix ans. Toutes les espèces de fruits sont concernées, même si les filières kiwi (- 8%) et fruits à coque (-18 %) sont moins fortement impactées. La baisse est plus marquée en arboriculture que dans la plupart des autres filières françaises puisqu'à l'échelle nationale, on observe une perte de 26 % d'exploitations sur la même période. La disparition des vergers est plus importante parmi les petits vergers (-36% depuis 2000 pour les vergers de moins de 2 ha) que parmi les grands vergers (-9% pour les vergers de plus de 15 ha).

Les surfaces du verger français évoluent également à la baisse (-17 % entre 2000 et 2012), pour s'établir à 148 300 ha en 2012 (ne sont pas compris les cognassiers, les orangers, les oliviers, les bananiers, les ananas, les pommiers à cidre et les vignes à raisin de cuve). La perte de surface est ainsi moins marquée que l'évolution du nombre d'exploitation, traduisant une hausse de surface moyenne / exploitation (8 ha de verger par exploitation en 2012). La perte de surface est cependant nettement plus forte que dans les autres filières (-3% toutes filières confondues sur la même période).

En 2010, les exploitations fruitières représentaient 4% des exploitations agricoles françaises. La valeur de la production fruitière était de 2,8 milliards d'euros en 2010 et 3 milliards d'euros en 2012, soit 4,2% de la valeur de la production de l'agriculture française pour ces deux années (*Source : Observatoire FranceAgriMer des exploitations fruitières*). La part des vergers dans la SAU totale française n'étant que de 1%, ce qui montre la valeur ajoutée non négligeable de ce type de production.

Les chiffres de l'ensemble de la filière cachent cependant des situations très diverses selon l'espèce cultivée. Ainsi, alors que la plupart des espèces voient leur surface diminuer entre 1990 et 2012, la surface de pruniers reste globalement stable. Pour cette espèce, il convient de différencier la situation de la filière prune de table et prune d'Ente : en effet, les surfaces consacrées à la prune d'Ente (environ les 2/3 du verger de prunes) sont plutôt stables ou en légère augmentation alors que la filière prune de table a vu ses surfaces diminuer ces dernières années. Le verger de noyers augmente quant à lui significativement : la surface a gagné 78% en vingt ans, tout comme le verger de noisetiers qui voit sa surface progresser sur la même période. Toutes les autres espèces voient leur surface diminuer à des rythmes variables.

Les espèces du genre *Prunus* touchées par la Sharka présentent des visages variés : les surfaces plantées en pêchers ont fortement diminué en vingt ans : - 58% entre 1990 et 2012 (à partir de ce point, on appellera « pêchers » l'ensemble des deux espèces « pêchers et nectariniers »). En revanche, le verger d'abricotiers augmente légèrement (+1,5% entre 1990 et 2012). Ceci est lié au dynamisme économique de la filière concernée.

La poire a également vu sa surface diminuer fortement lors des vingt dernières années (-60%) alors que la surface de cerisier diminue plus "légèrement" (-34%).

Malgré la stagnation ou la légère diminution des surfaces en pruniers et en abricotiers, le volume d'abricots et de prunes de table produit en France a augmenté entre 2000 et 2010. En effet, l'élargissement de l'offre variétale ainsi que la modernisation des vergers ont permis l'augmentation des rendements pour ces deux espèces. De plus, tout comme les surfaces plantées, la production des fruits à coque (dont les noix) a augmenté.

En revanche, la production de kiwi diminue légèrement malgré la stabilité des surfaces à cause de la diminution des rendements probablement engendrée par l'apparition de nouvelles maladies

(bactériose principalement) et de nouveaux ravageurs, comme l'affirment les principaux producteurs rencontrés.

La diminution de la production de pommes est limitée grâce à l'augmentation des rendements qui permet de compenser en partie la perte des surfaces. La diminution de la production est beaucoup plus forte en ce qui concerne les cerises et les poires (en lien notamment avec la baisse de surfaces).

Cas particulier des espèces du genre Prunus

Les espèces du genre *Prunus* (pêchers, abricotiers, pruniers et cerisiers) sont sensibles au Plum Pox Virus (PPV), agent causal de la maladie de la Sharka. De façon à contenir le virus dans les seules zones déjà contaminées par ce virus, plusieurs dispositions ont été prises avec notamment la mise en place d'un dispositif de surveillance accrue pour les vergers de *Prunus* et de mesures d'arrachage (cf. Arrêté ministériel du 17 mars 2011 relatif à la lutte contre le Plum Pox Virus, agent causal de la maladie de la Sharka, sur les végétaux sensibles du genre *Prunus*).

La Sharka est présente depuis plusieurs décennies en Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Aquitaine mais des foyers existent de manière plus ponctuelle ailleurs sur le territoire français.

En Rhône-Alpes, le seuil d'arrachage d'une parcelle est aujourd'hui de 5% de contaminations (et ce, depuis 2008). Aujourd'hui, près des $\frac{3}{4}$ du verger régional est situé en zone focale ou en zone de sécurité. La Sharka ne nécessite pas la mise en place d'un vide sanitaire car la transmission s'effectue principalement par les pucerons. De nouveaux arbres du genre *Prunus* peuvent donc être replantés un an après l'arrachage sur la même parcelle. Notons que le verger de pêchers est le plus touché des vergers de *Prunus* par la maladie de la Sharka car il est attaqué par une souche particulièrement virulente.

Selon le SRAM Rhône-Alpes, en 2007, 280 ha de Prunus contaminés par le *Plum Pox virus* ont été arrachés en Rhône-Alpes et 50 000 arbres contaminés. Suite à la mise en place du plan de prévention et de lutte contre la Sharka, le nombre de contamination est vite descendu à 8 000 arbres pour environ 60 ha arrachés lors des années suivantes. En 2013, seuls 25 ha ont été arrachés pour cause de contamination par la Sharka, pour 6 500 arbres contaminés sur les 15 000 ha de *Prunus* contrôlés par le SRAL Rhône-Alpes la même année.

1.2 L'aide à l'investissement pour la rénovation des vergers fruitiers

1.2.1 Contexte et objectifs

Depuis les années 1970, les arboriculteurs peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement pour la rénovation de leur verger fruitier. La mesure était ouverte aux arboriculteurs adhérents à une organisation économique (conseils de bassin, organisations de producteurs). Elle a subi plusieurs modifications depuis son instauration (modifications des taux d'aide et des plafonds), notamment en 2008 avec l'ouverture d'un dispositif d'aide spécialement destiné aux exploitations touchées par le virus de la Sharka et en 2012 avec l'ouverture de l'aide aux arboriculteurs indépendants (non-adhérents dans une organisation de producteurs). La présente étude se limitera aux aides octroyées depuis 2004.

Actuellement, l'aide a pour objectifs :

- d'inciter à la rénovation du verger en développant l'utilisation de plants offrant les meilleures garanties sur les plans sanitaire et technique
- de développer les variétés correspondant aux attentes des consommateurs
- d'inciter à la réalisation d'investissements contribuant à la meilleure maîtrise des conditions de production
- de soutenir les exploitations touchées par le virus de la Sharka en favorisant la reconstitution de leur potentiel de production fruitière par des aides à la replantation dans des zones indemnes ou à la reconversion vers une autre espèce
- de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs en mettant en place une bonification de l'aide en leur faveur
- de faciliter le maintien de l'activité en zones défavorisées.

L'aide comprenait en effet une majoration complémentaire de part variable pour les jeunes agriculteurs et pour les exploitations situées en zones géographiques défavorisées.

1.2.2 Les modalités d'attribution de l'aide

La subvention accordée par FranceAgriMer correspond à une participation (*précisions ultérieures en cours 9/2014*) :

- aux coûts de préparation du terrain et de plantation (main d'œuvre, travaux de préparation du sol et de plantation, frais de mécanisation et fournitures liées à la plantation),
- à l'achat des plants certifiés (sauf dérogation exceptionnelle).

Dans le cadre de ce programme, l'arboriculteur s'engage à tenir à jour l'inventaire du verger ou tout nouveau dispositif qui viendrait à être mis en place.

L'aide est basée sur les investissements réalisés (au forfait pour la préparation du terrain et sur présentation d'une facture pour l'achat des plants). Par an, elle est limitée à 20 hectares par exploitation et 5 hectares par espèce, sauf exception. Elle est fixée, selon les campagnes, en pourcentage des dépenses réalisées et selon les espèces, avec un maximum qui a varié de 30 à 17,5% pour les espèces fruitières à mise à fruit tardive et/ou à durée de vie économiquement élevée (renouvellement moins fréquent) et de 30% à 15% pour les autres espèces fruitières. A ces taux s'ajoute une bonification entre 10% et 5% (selon les années) pour les jeunes agriculteurs. Venant minorer l'aide pour les plantations en plants non certifiés, un abattement de 10 % à 20% est appliqué certaines campagnes.

Cas spécifique des replantations suite à arrachage pour cause de Sharka

De façon à maintenir les vergers dans de bonnes conditions économiques, l'aide est renforcée pour les exploitations touchées par le virus de la Sharka, que ce soit pour la replantation de *Prunus* ou pour la plantation de vergers autres que *Prunus* :

- l'aide est étendue à l'installation d'équipements d'irrigation des parcelles concernées,
- le taux est porté à 40% et est bonifié de 10 points si le demandeur est un jeune agriculteur et/ou si l'exploitation est située en zone défavorisée (les deux bonifications sont cumulables).

La décision d'autorisation de plantation de *Prunus* est prise par le SRAL (Service régional de l'Alimentation) correspondant et transmise à FranceAgriMer pour l'instruction du dossier. Le SRAL délivre l'autorisation de plantation si la parcelle à planter est comprise dans une zone de 1 km² où le taux de contamination de l'année précédente était inférieur à 2%. En 2013, seule une demande de plantation a été refusée selon ce critère.

2. Objectifs et méthodologie de l'étude

2.1 Objectifs de l'étude

La présente étude doit permettre d'analyser l'atteinte des objectifs visés par l'aide à la rénovation des vergers par le biais d'une enquête *a posteriori* auprès des bénéficiaires. Elle doit permettre de répondre aux questions suivantes :

En matière d'impact sur le renouvellement des vergers :

- Dans quelle mesure l'aide a-t-elle facilité le renouvellement des vergers, par espèce et par variété ?
- L'aide s'est-elle majoritairement traduite par un renouvellement du verger des exploitations concernées (plantation et arrachage concomitants) ou a-t-elle favorisé un développement des superficies ?
- Dans les cas de renouvellement variétal, quel était l'objectif poursuivi (amélioration qualitative, adaptation aux cahiers des charges des clients, etc.) ?

En matière de compétitivité et d'installation :

- En quoi l'aide a-t-elle permis de favoriser la compétitivité de l'exploitation et notamment le renouvellement des espèces, en fonction du marché et au regard de la concurrence ?
- Quels ont été les impacts des investissements sur la compétitivité des exploitations ?

- La majoration de l'aide réservée aux jeunes agriculteurs (JA) a-t-elle d'une part facilité l'installation des JA et d'autre part, a-t-elle favorisé l'adhésion des JA dans les organisations de producteurs ?
- En quoi l'aide a-t-elle facilité l'installation de jeunes agriculteurs, notamment d'un point de vue dynamique territoriale et promotion de l'organisation économique ?

En matière d'impact environnemental :

- En quoi l'aide a-t-elle favorisé la diffusion de matériel végétal permettant d'envisager une réduction des intrants phytosanitaires et donc une diminution de l'impact environnemental de l'arboriculture ?
- L'obligation d'achat de plants certifiés a-t-elle eu un caractère contraignant ayant entraîné une amélioration de l'état sanitaire du verger ?

Concernant l'impact de l'aide en elle-même :

- Quelle stratégie les bénéficiaires auraient-ils adopté sans cette aide ?
- Quels ont été les effets de levier ou les effets d'aubaine de l'aide ?

2.2 Méthodologie

L'étude s'est décomposée en trois étapes majeures :

- mise en place de la structure d'analyse (échantillonnage et construction du questionnaire d'enquête) ;
- alimentation de la structure d'analyse (phase d'enquête en face à face auprès de 85 bénéficiaires en région) ;
- analyse des résultats.

Echantillonnage stratifié

L'échantillon retenu comprend 85 bénéficiaires sélectionnés parmi les 7.061 dossiers de demande d'aide (pour 3.320 entreprises bénéficiaires) traités entre 2004 et 2012.

Les critères d'échantillonnage avaient comme objectifs de :

- ✓ Conserver les espèces représentant une partie conséquente du verger français et une répartition géographique suffisamment « concentrée » pour faciliter la phase d'enquêtes. Ainsi, les espèces conservées pour cette étude sont : l'abricotier, le cerisier dont le cerisier d'industrie, l'actinidia (kiwi), le noisetier, le noyer, le pêcher et le nectarinier, le poirier, le pommier, le prunier et le prunier d'ente.
- ✓ Respecter la répartition des dossiers par espèce dans les demandes d'aide.
- ✓ Pour faciliter la phase d'enquête, les bénéficiaires de 12 départements ont été enquêtés : Drôme, Ardèche, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, Dordogne, Corrèze et Indre-et-Loire.
- ✓ Compte tenu des délais nécessaires pour que la plantation devienne pleinement productive, il a fallu sélectionner, dans la mesure du possible, des bénéficiaires ayant réalisé une demande d'aide avant 2010.
De façon à avoir un échantillon suffisant de producteurs de pêches ou d'abricots touchés par la Sharka, tous les bénéficiaires de la bonification « Sharka » de l'aide ont été contactés. Le nombre de dossiers Sharka a donc été surpondéré : 5 bénéficiaires de la bonification Sharka ont été rencontrés sur les 22 dossiers déposés au niveau national entre 2008 et 2012.
- ✓ La part de jeunes agriculteurs a été surpondérée afin d'avoir suffisamment de dossiers pour l'analyse de la question 2.
- ✓ Enfin, la répartition des dossiers par montant de l'aide reçue n'a pas été totalement respectée de façon à conserver les dossiers présentant une surface significative de plantation. Ainsi, les montants d'aide supérieurs à 1000€ ont été privilégiés (mais non exclusivement).
La taille de l'exploitation n'a pas été un critère de sélection.

Limites de l'enquête

Pour les demandes d'aide les plus anciennes, les documents comptables devant être analysés pouvaient parfois remonter à 2002 ou 2003. Bien qu'avertis au préalable, de nombreux exploitants n'avaient pas à leur disposition ces documents, ou bien n'en avaient qu'une partie, ce qui rend l'analyse compliquée. De plus, pour toutes les structures, l'analyse comptable s'est parfois avérée complexe pour plusieurs raisons (nombreux bouleversements sur l'exploitation, faible surface renouvelée lors de la demande d'aide, arbres renouvelés non entrés en production, grande variabilité de la production d'une année sur l'autre à cause des variations climatiques, etc.).

Les résultats présentés porteront sur l'ensemble des exploitations enquêtées. Cependant, pour la partie « comptabilité », les résultats ne porteront que sur les bénéficiaires dont la comptabilité est exploitable.

L'entrée en production varie selon l'espèce concernée ainsi que le mode de taille des arbres (axe, gobelet, etc.). 14% des vergers plantés lors de l'investissement étudié ne sont pas encore entrés en production (pourcentage de la surface plantée), 47% des vergers sont en début de production et 39% en pleine production. Les noyers et les cerisiers sont les deux principales espèces qui ne présentent pas encore de production aujourd'hui. En effet, les cerisiers ne commencent à produire qu'au bout de six à huit ans alors que les noyers présentent un délai de dix à quinze ans avant la mise à fruits selon les variétés. Tous les bénéficiaires rencontrés n'ont donc pas le même recul par rapport à l'investissement, ce qui peut influencer les réponses aux questions lors de l'enquête.

3. Description de l'échantillon enquêté

Éléments généraux

87 exploitations ont été étudiées pour un total de 85 enquêtes en face à face. Le nombre de courriers envoyés avant contact téléphonique était de 279.

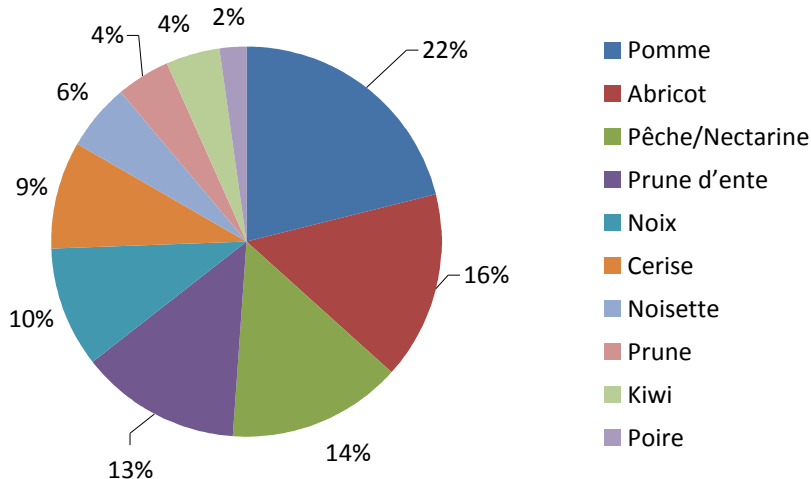


Figure 1: Répartition des bénéficiaires enquêtés par espèce plantée

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Les départements retenus représentent 59% du total des demandes d'aide à la rénovation du verger et 62% du montant total distribué dans le cadre de l'aide à la rénovation du verger.

La zone « Sud-Est » (Drôme, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Vaucluse et Gard) compte 43% des bénéficiaires rencontrés, la zone « Sud-Ouest » (Lot, Lot et Garonne, Tarn et Garonne, Gironde, Corrèze, Dordogne) en compte 53% et l'Indre-et-Loire 4%. Pour l'ensemble des départements sélectionnés, la répartition de toutes les demandes d'aide à la rénovation du verger est la suivante : 38% pour le « Sud-Est », 1% pour l'Indre-et-Loire et 61% pour le « Sud-Ouest ». L'échantillon prend donc plus en compte le « Sud-Est » et l'Indre-et-Loire, notamment à cause du fait que les bénéficiaires du supplément Sharka se situent tous dans la zone « Sud-Est ».

32% des bénéficiaires rencontrés sont exclusivement arboriculteurs. La majorité des entreprises enquêtées sont donc en polyculture avec, sur une même exploitation :

- arboriculture et grandes cultures le plus souvent
- arboriculture et maraîchage
- sur certains territoires, arboriculture et viticulture.
- enfin, quelques bénéficiaires sont arboriculteurs et éleveurs.

La surface moyenne du verger sur l'ensemble des exploitations enquêtées s'établit à 22,2 ha par exploitation. On note que la majorité (en nombre) des bénéficiaires rencontrés a un verger d'une surface inférieure ou égale à 20 ha. Au niveau national, la majorité des exploitations fruitières présentent en réalité une surface inférieure à 5 ha. L'échantillon rencontré contient donc proportionnellement plus d'exploitations de taille moyenne et de grande taille que l'ensemble des exploitations au niveau national. En effet, de telles exploitations ont plus fréquemment besoin de renouvellements du verger que les exploitations les plus petites (plus forte nécessité d'étalement dans le temps de l'investissement de renouvellement du verger).

Montant de l'investissement

Sur l'échantillon, le montant moyen de l'investissement s'élève à 19.525 €, dont en moyenne 19,6 % sont financés par l'aide à la rénovation du verger (soit un montant moyen de l'aide de 3 832 €). On constate cependant une dispersion importante puisque les investissements s'étalent de 2.900 à 85.000 €, tout comme les montants de l'aide qui varient entre 400 et 19.400 €. Dans l'échantillon retenu, les dossiers présentant un montant d'aide compris entre 2.000 et 5.000€ ont été surpondérés par rapport à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide à la rénovation du verger au niveau national entre 2004 et 2012.

La majorité des dossiers étudiés (77%) concernait un investissement éligible inférieur à 25.000 €, avec 70% des dossiers entre 5 000 et 25 000 €. Beaucoup de producteurs ont réalisé des investissements supplémentaires non inclus dans ce montant car non pris en compte dans le calcul de l'aide : le plus souvent, il s'agissait d'une installation d'irrigation mise en place ou renouvelée sur la parcelle peu de temps après la plantation. Rappelons que seuls les dossiers Sharka sont concernés par une aide sur la mise en place du système d'irrigation dans le cadre de la rénovation du verger. Pour certaines espèces (pommes, poires, prunes et cerises principalement), des filets paragrêle sont souvent mis en place un à deux ans après plantation, parfois accompagnés de bâches anti-pluie (pour les cerises). Notons que le montant de l'investissement n'est pas lié de manière significative à la taille du verger présent sur l'exploitation réalisant cet investissement.

Objectifs des producteurs au moment de l'investissement

Dans 37% des cas, les bénéficiaires ont réalisé l'investissement pour maintenir l'âge moyen du verger et son potentiel de production, de façon à conserver un tonnage total constant sur l'ensemble du verger : il s'agissait pour ces bénéficiaires d'un renouvellement du verger. 36% des bénéficiaires ont quant à eux réalisé l'investissement pour augmenter la production d'une espèce sur leur exploitation, dans le cas d'un agrandissement du verger.

17% des bénéficiaires souhaitent diversifier les espèces présentes sur leur exploitation (dans le cas de la plantation d'une nouvelle espèce ou de l'agrandissement du verger d'une espèce auparavant peu présente sur l'exploitation). De plus, 17% des bénéficiaires ont réalisé l'investissement pour pouvoir arracher d'anciennes variétés devenues obsolètes et replanter de nouvelles variétés plus adaptées au marché actuel.

Les autres objectifs des bénéficiaires rencontrés sont: prévoir un arrachage futur (7% des dossiers), généralement au moment où la nouvelle plantation sera entrée en pleine production, soit, en fonction de l'espèce concernée, au moins entre 8 et 15 ans après l'investissement, changer d'espèce (6% des dossiers) sur les parcelles concernées voire sur l'ensemble de l'exploitation de façon à éviter une maladie trop présente sur le territoire (cet objectif concerne principalement des producteurs de pêches fortement touchés par la Sharka), reconstituer le verger endommagé par une maladie (Sharka, bactériose) ou par un accident climatique (tempête, etc.) en conservant l'espèce préalablement présente sur l'exploitation (1 et 3% des dossiers respectivement), abandonner une espèce présentant désormais peu de débouchés (2% des dossiers).

Lors des entretiens, les producteurs ont également indiqué les raisons pour lesquelles ils avaient choisi de planter certaines variétés plutôt que d'autres. Ces « objectifs du choix de la variété » complètent les objectifs décrits ci-dessus et seront repris dans cette synthèse en réponse à la question 5.

4. Question 1 : Quel impact l'aide a-t-elle eu sur le renouvellement et/ou l'agrandissement des vergers ?

4.1 Approche méthodologique

Pour répondre à cette question, deux critères ont été étudiés et approfondis à l'aide de 1 à 4 indicateurs détaillés dans le tableau ci-dessous :

Critère	Indicateur(s)
Renouvellement des vergers	(1) Évolution des espèces cultivées (avant et après investissement) (2) Évolution des variétés cultivées (avant et après investissement) (3) Évolution de la densité d'arbres par hectare (4) Évolution de l'âge des vergers
Développement des surfaces	Évolution des surfaces en vergers (avant et après investissement)

Tableau 1: Critères d'évaluation de la question 1

4.2 Analyse des indicateurs

4.2.1 Évolution des espèces cultivées

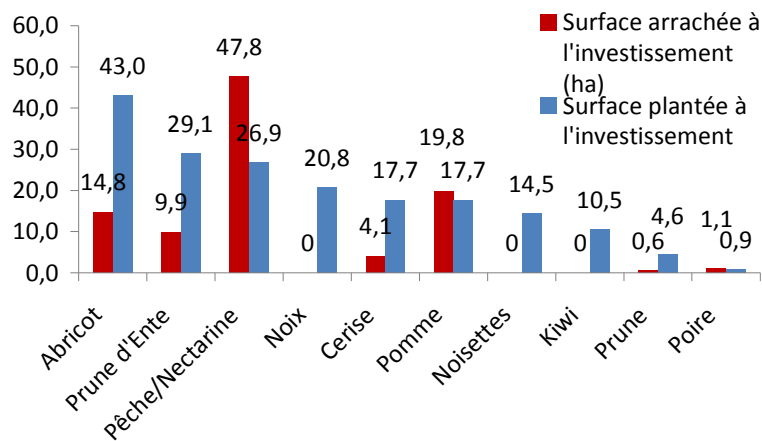


Figure 2: Surfaces arrachées et plantées par espèce dans le cadre de l'investissement étudié (ha)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

L'aide a permis une évolution dans les espèces présentes dans les vergers des bénéficiaires.

Ainsi, la superficie du verger de pêcheurs a diminué (de 47,8 à 26,9 ha), remplacés en majorité par des abricotiers. La pêche est ainsi victime de sa sensibilité à la Sharka, tout comme des difficultés économiques de la filière. La surface de pommiers diminue également mais dans une moindre mesure (de 19,8 à 17,7 ha).

À l'inverse, l'investissement étudié a vu l'augmentation nette des surfaces d'abricotiers, pruniers d'ente, noyers, cerisiers d'industrie, noisetiers et actinidias.

4.2.2 Évolution des variétés cultivées

L'investissement a permis une évolution des variétés présentes sur les exploitations : dans leur souci de répondre à la demande des marchés, les producteurs choisissent désormais des variétés colorées, au goût sucré, présentant un bon aspect ainsi qu'une bonne fermeté à maturité. Dans la plupart des cas, l'évolution va dans le sens d'une diversification des variétés présentes sur les exploitations lorsque cela est possible (c'est-à-dire hors espèces présentant un petit nombre de variétés comme les pruniers d'Ente). Ainsi, le verger de pommiers passe de 22 à 25 variétés, avec une diminution des Golden et une augmentation des Gala, Granny et Juliet notamment. Le verger de d'abricotiers passe de 36 à 50 variétés, avec une diminution de la variété Bergeron (qui reste cependant la plus présente en termes de surface). La cerise voit également son nombre de variétés présentes sur les exploitations augmenter (passage de 10 à 15 variétés) avec une augmentation de la présence des variétés destinées à l'industrie.

4.2.3 Évolution de la densité d'arbres et de l'âge des vergers

La densité de plantation est globalement constante en pomme, pêche, abricot et cerise entre l'avant et l'après investissement. Les pommiers sont des plantations à forte densité et en axe.

Les vergers des bénéficiaires rencontrés sont globalement plus jeunes que les vergers au niveau national (11,6 ans pour les pommiers contre 15 ans pour le verger national, 10,2 ans pour les abricotiers contre 14 ans au niveau national). Or, l'âge des vergers détermine la qualité et la quantité de la production pour chaque exploitation, tout comme le prix de vente de la production. **L'aide a donc participé au maintien d'un verger à son optimum de production ou proche de ce dernier.**

4.2.4 L'aide s'est-elle traduite par un renouvellement du verger ou a-t-elle favorisé un développement des superficies ?

Pour l'investissement étudié, l'aide a permis le renouvellement de 84,6 ha du verger ainsi qu'un agrandissement du verger de 101 ha. Le renouvellement du verger a été favorisé pour les pommiers, les abricotiers ou les pêchers tandis que l'agrandissement concerne surtout les noyers, noisetiers, actinidias et pruniers de table.

L'aide a donc dans ce cas précis favorisé l'agrandissement légèrement plus que le renouvellement, mais il s'agit d'un instantané à un moment donné et non pas d'une règle générale applicable à chaque demande de l'aide à la rénovation des vergers.

- **Impact sur le renouvellement et l'agrandissement du verger :**
 - L'investissement étudié a contribué pour 56% à l'agrandissement de l'exploitation et pour 44% au renouvellement
 - 100% des exploitations de noyers/kiwis/noisetiers sont des agrandissements
 - Près de 20 % des investissements ont contribué à un changement d'espèce : notamment des pêchers au profit des abricotiers.
 - Évolution des variétés au sein d'une même espèce dans le sens d'une diversification la plupart du temps
 - Maintien d'un âge moyen relativement jeune pour l'ensemble du verger de l'échantillon sauf pour les pêchers. → La (ou les) aide (s) à la rénovation du verger participent à ce maintien de l'âge moyen du verger. Donc sont favorables à la transmission de l'outil de travail

5. Question 2 : L'aide a-t-elle permis d'adapter la production à la demande des marchés ?

5.1 Approche méthodologique

Amélioration quantitative de l'offre	L'investissement a-t-il permis d'augmenter les rendements ?
Amélioration qualitative de l'offre	L'investissement a-t-il permis d'améliorer la qualité des produits ?

Tableau 2: Critères d'évaluation de la question 2

5.2 Analyse des indicateurs

5.2.1 L'investissement a-t-il permis une amélioration quantitative de l'offre ?

Le choix des variétés plantées lors de l'investissement a permis l'augmentation des rendements pour les pommiers et, dans une moindre mesure, les pruniers.

En revanche, les rendements ont plutôt tendance à diminuer légèrement pour les pêcheurs et les abricotiers, soit à cause du choix de variétés moins productives (mais bien qualitatives) soit à cause de problèmes sanitaires (Sharka sur pêche et sur abricot dans une moindre mesure, bactériose sur abricot).

Pour les autres espèces, l'évolution des rendements n'est pas significative.

5.2.2 L'investissement a-t-il permis une amélioration qualitative de l'offre ?

61% des bénéficiaires rencontrés pensent que l'investissement a permis d'améliorer la qualité de la production. Cette amélioration s'est faite à plusieurs niveaux : qualité plus régulière (peu de second choix au tri), bonne qualité gustative, calibre important, bonne tenue des fruits, etc. Dans tous les cas, il s'agit d'une meilleure adaptation des fruits à la demande des marchés. Les autres bénéficiaires n'ont pas noté de changement (12%) ou bien ne savent pas si la qualité de la production a changé (les arbres ne sont pas encore entrés en production, etc.).

- **Adaptation à la demande du marché**

- **L'augmentation des rendements commercialisés ne concerne que 13% des bénéficiaires (augmentation du rendement agronomique et sa plus grande régularité, moins d'écart au tri, etc.) :**

- Augmentation en pommes, plus faible en prunes (choix des variétés),
- Diminution en abricots et pêches (incidence de maladies, choix de variétés moins productives)

- Dans 61% des cas, **augmentation de la qualité des fruits : choix de variétés adaptées à la demande du marché et l'effet « jeune verger »**

6. Question 3 : En quoi l'aide a-t-elle favorisé la compétitivité des exploitations et facilité l'installation des jeunes agriculteurs ?

6.1 Approche méthodologique

Critère	Indicateur(s)
Maîtrise des charges et des coûts de production	(1) Evolution des charges totales d'exploitation (2) Evolution des charges de personnel
Positionnement par rapport à la concurrence	(1) L'investissement a-t-il ouvert de nouveaux débouchés ? (2) Evolution du mode de commercialisation (3) La situation par rapport à la concurrence a-t-elle évolué ?
Installation et dynamique territoriale	(1) Evolution du nombre d'installations dans la filière fruitière en France (2) Impact de l'aide sur la décision d'installation (3) Impact de l'aide et de la majoration JA sur la situation financière des JA (taux d'endettement et annuité) (4) Impact de l'aide sur l'adhésion à une OP

Tableau 3: Critères d'évaluation de la question 2

6.2 Analyse des indicateurs

6.2.1 Quels ont été les impacts de l'investissement sur la maîtrise des charges / coûts de production ?

L'investissement a permis la diminution des charges de personnel sur les parcelles concernées pour 21% des producteurs. Cette diminution concerne principalement les producteurs de pommes et de prunes d'ente. En effet, la diminution du temps de taille (changement de variété ou de densité de plantation), l'augmentation du rendement de la cueillette (calibre plus important et/ou arbres plus bas), la diminution du nombre de passage à la récolte ainsi que la diminution du nombre de traitements (variétés RT, moins d'éclaircissage) participent tous à la diminution de la main-d'œuvre nécessaire sur l'exploitation et donc à la diminution des charges de personnel.

Les différentes aides à la rénovation reçues par les producteurs rencontrés semblent aussi avoir eu un effet sur la quasi-stagnation des charges en produits phytopharmaceutiques et en engrais dans un contexte de hausse de ces charges au niveau national.

En revanche, les charges totales à l'hectare ont augmenté de 12% entre l'avant et l'après investissement. En effet, en phase d'investissement, les exploitations ont plutôt tendance à voir leurs charges d'amortissement augmenter, ce qui influe sur les charges totales.

Les données comptables sont cependant à prendre avec précaution du fait du faible pourcentage de l'échantillon représenté.

6.2.2 En quoi l'aide a-t-elle permis de favoriser la compétitivité de l'exploitation en fonction du marché et au regard de la concurrence ?

L'investissement a permis d'ouvrir de nouveaux débouchés pour 20% des exploitations étudiées grâce à l'augmentation du nombre de variétés disponibles sur l'exploitation, l'adaptation optimale au marché par le choix des variétés plantées, une période de production étendue et/ou une augmentation du volume produit qui attire de nouveaux clients.

En ce qui concerne les modes de commercialisation, la part du chiffre d'affaires vendue aux OP a diminué depuis la période avant investissement (-13 points) alors que les parts du chiffre d'affaires vendues aux grossistes et en vente directe ont augmenté (+10 et +1,2 points respectivement). Cette diminution s'explique principalement par la dissolution des OP auxquelles appartenaient les bénéficiaires rencontrés au moment de l'investissement.

Enfin, 70% des bénéficiaires rencontrés pensent que l'investissement a permis de maintenir ou d'améliorer la compétitivité de leur exploitation grâce au maintien d'un âge moyen optimal du verger et à l'adaptation des nouvelles variétés plantées à la demande du marché.

6.2.3 L'aide a-t-elle favorisé l'adhésion dans les organisations de producteurs ainsi que l'installation des JA ?

57% des bénéficiaires de plus de 50 ans de l'échantillon connaissent déjà leur successeur, contre seulement 32% au niveau national. De plus, parmi les producteurs ne connaissant pas encore leur successeur, 43% sont persuadés qu'ils en trouveront un et que leur exploitation sera reprise. Les demandeurs de l'aide à la rénovation des vergers sont donc des producteurs plutôt confiants dans l'avenir de leur exploitation, ce qui les incite à renouveler leur verger.

Le montant moyen de l'investissement pour les agriculteurs bénéficiaires de la majoration JA est de 10.831€, soit près de 9.000€ de moins que l'investissement moyen pour l'ensemble de l'échantillon (pour lequel l'investissement moyen s'élève à 19.525€). En effet, les JA rencontrés ont planté une surface moyenne moins importante que l'ensemble des bénéficiaires de l'échantillon. Le montant moyen de la subvention est donc moins important que celui des bénéficiaires : 2.366€ contre 3.832€ pour l'ensemble des dossiers étudiés. Cependant, la part représentée par l'aide est logiquement plus élevée chez les JA que chez l'ensemble des bénéficiaires grâce à la majoration accordée aux JA : 21,8% contre 19,6%. Notons que la bonification jeune agriculteur atteint dans le meilleur des cas 5% du montant de l'investissement pour une subvention qui représente 21,8% de l'investissement. Son impact est donc clairement limité.

Tous les JA rencontrés se sont installés sur une exploitation préexistante (familiale dans 100% des cas) et n'ont donc pas investi dans de nouvelles plantations sur de grandes superficies à leur arrivée sur l'exploitation. L'agrandissement du verger a été réalisé petit à petit au fur-et-à-mesure des nouveaux terrains et de la trésorerie disponibles. L'aide à la rénovation du verger a permis de diminuer l'annuité de remboursement de 372€, soit 22%, et ce, pendant la durée moyenne de financement des bénéficiaires, c'est-à-dire 7 ans. Ce montant n'est pas insignifiant par rapport à l'investissement total mais reste faible en valeur absolue.

100% des JA rencontrés se seraient installés sans l'aide et 61% auraient réalisé l'investissement étudié de la même façon s'ils n'avaient pas reçu l'aide. Dans 76% des cas, l'investissement réalisé est un agrandissement du verger avec la plantation d'une espèce déjà présente sur l'exploitation.

De plus, l'aide à la rénovation a permis à 22% d'entre eux de réaliser l'investissement en une seule fois (alors qu'ils l'auraient réalisé en plusieurs fois sans l'aide) et à 17% de le réaliser sur une surface plus grande que celle qu'ils auraient planté sans l'aide.

- **Impact sur l'installation des Jeunes Agriculteurs**

En résumé, l'aide n'a pas eu d'impact sur la décision d'installation des JA mais elle participe aux premiers investissements réalisés sur l'exploitation.

- **Impact sur la compétitivité des exploitations**

En résumé, l'investissement a vraisemblablement participé au maintien (30%) voire à l'augmentation (70% des bénéficiaires rencontrés) de la compétitivité des exploitations même s'il est difficile de quantifier dans quelles proportions. En revanche, l'aide n'a pas eu d'impact significatif sur l'adhésion des bénéficiaires à une OP.

7. Question 4 : Quel a été l'impact de l'aide et de l'investissement en matière d'environnement et de réduction des intrants ?

7.1 Approche méthodologique

Critère	Indicateur(s)
Réduction de charges et impact environnemental	(1) Evolution du poste de charges « intrants » (produits phytopharmaceutiques et engrais) (2) Adhésion à un cahier des charges (3) Sensibilité du bénéficiaire aux aspects environnementaux
Achat de plants certifiés	(1) Coût supplémentaire des plants certifiés (2) Evolution de l'état sanitaire du verger

Tableau 4: Critères d'évaluation de la question 4

7.2 Analyse des indicateurs

7.2.1 En quoi l'aide a-t-elle favorisé la diffusion de matériel végétal permettant la réduction des intrants phytopharmaceutiques et une diminution de l'impact environnemental de l'arboriculture ?

Les charges cumulées en produits phytopharmaceutiques et engrais évoluent à la hausse entre l'avant et l'après investissement (+35%). Cependant, lorsqu'elles sont ramenées à l'hectare, la hausse est bien moins importante (+3%), ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de différence significative entre l'avant et l'après investissement. De plus, nous devons prendre en compte le fait que le prix des intrants a tendance à augmenter. Ainsi, l'Inra considère que les dépenses en produits phytopharmaceutiques par hectare ont augmenté de près de 10% entre 2004 et 2009 pour le secteur arboricole en France. Bien qu'il soit difficile de tirer une conclusion précise à partir des comptabilités des bénéficiaires rencontrés à cause du fait qu'elles datent le plus souvent d'années différentes, il se pourrait que les différents investissements de renouvellement du verger aient aidé à limiter l'augmentation du coût des intrants à l'hectare.

Seuls 9% des bénéficiaires rencontrés ont réellement constaté une diminution des charges en produits phytopharmaceutiques sur la/les parcelles concernée(s) par l'investissement. Dans la plupart des cas, cette diminution provient d'un changement d'une espèce où le nombre de traitements est élevé (pommier ou pêcher) vers une espèce traitée moins souvent (cerisier, abricotier, noyer). Dans les autres cas, l'investissement a permis, par exemple, de passer d'une variété de pommier

« classique » à une variété résistante à la tavelure, ce qui a permis selon les producteurs de diviser de moitié au moins le nombre de traitements anti tavelure sur ces pommiers.

Les bénéficiaires rencontrés adhèrent pour la plupart à un cahier des charges. La certification la plus commune parmi les bénéficiaires est l'adhésion à Global Gap (37 bénéficiaires rencontrés). La charte PFI¹ est également bien présente parmi les bénéficiaires avec 20 producteurs adhérents. Seuls 7 bénéficiaires rencontrés ne sont actuellement inscrits dans aucun cahier des charges.

Sensibilité du bénéficiaire aux aspects environnementaux

De manière générale, les arboriculteurs rencontrés se sentent concernés par les enjeux environnementaux. Ils citent principalement la limitation des produits phytopharmaceutiques, et notamment celle des insecticides, comme leur priorité au niveau environnemental. Ils donnent comme raison principale le contrôle des coûts de production mais également la préservation de leur santé et de la santé de leurs employés, la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau ainsi que la santé du consommateur. Les économies en eau d'irrigation sont également évoquées par un petit groupe de bénéficiaires rencontrés.

Pour la plupart, les producteurs estiment qu'ils font du mieux possible sur leur exploitation en conjuguant ces enjeux environnementaux avec la nécessité de maintenir une production et des coûts de production leur permettant un revenu suffisant. Certains producteurs citent des pistes d'amélioration : l'utilisation de molécules moins nocives pour l'environnement (7 producteurs), la diminution voire l'abandon de l'utilisation d'herbicides, avec l'investissement dans du matériel de désherbage mécanique spécifique et/ou avec la pose de bâches au pied des arbres, la recherche d'atomiseurs permettant une moindre dispersion des produits à l'application (3 producteurs), etc. Les enjeux environnementaux sont parfois jugés comme étant lourds économiquement car ils demandent l'utilisation de matières actives ou de techniques plus coûteuses.

7.2.2 L'obligation d'achat de plants certifiés a-t-elle eu un caractère contraignant ayant entraîné une amélioration de l'état sanitaire du verger ?

Le renouvellement permet le maintien du bon état sanitaire du verger pour 54% des producteurs, voire son amélioration pour 30% des producteurs grâce principalement au rajeunissement du verger (76%) mais aussi au changement de la conduite du verger (16%) ou au changement de variété (8%). Seuls 7% des bénéficiaires considèrent l'obligation d'achat de plants certifiés comme une contrainte. Pour les autres producteurs, la certification des plants permet de garantir leur qualité.

¹ PFI : Production fruitière intégrée

- **Impact de l'aide sur la réduction des intrants et l'environnement**

En résumé, l'investissement, et donc l'aide, participe au renouvellement du verger et donc au maintien de son bon état sanitaire global. La plantation occasionnelle de variétés résistantes à certaines maladies renforce encore cet effet.

8. Question 5 : Quelle est la pertinence de l'aide ?

8.1 Approche méthodologique

Critère	Indicateur(s)
Stratégie des bénéficiaires sans l'aide	(1) L'investissement aurait-il été réalisé sans aide (quels ont été les effets de levier ou les effets d'aubaine) ? (2) Corrélation entre les objectifs des demandeurs et les objectifs de l'aide (3) Qui a choisi la variété bénéficiaire de l'aide ? (4) Nombre de demandes d'aide à la rénovation du verger par exploitation

Tableau 5: Critères d'évaluation de la question 4

8.2 Analyse des indicateurs

8.2.1 L'investissement aurait-il été réalisé sans cette aide (quels ont été les leviers et les effets d'aubaine) ?

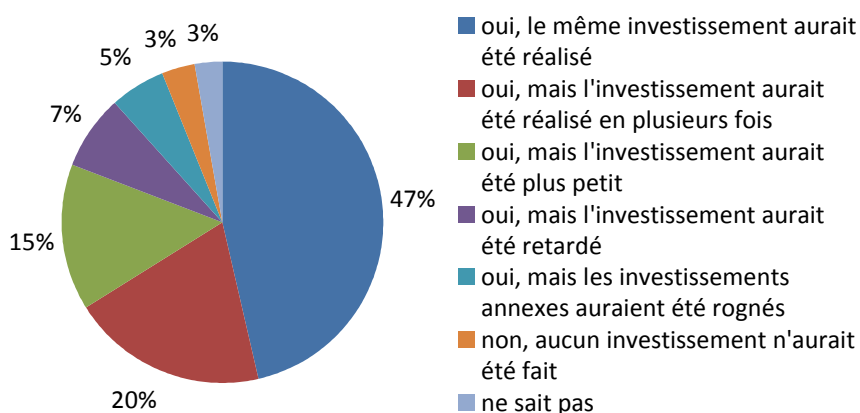


Figure 3: L'investissement aurait-il été réalisé sans aide ? (prise en compte de l'ensemble des investissements de l'échantillon rencontré pour lesquels nous avons l'information, soit 147 investissements)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

46% des investissements auraient été réalisés de la même façon et au même moment si l'aide n'existait pas. En effet, le renouvellement et/ou l'agrandissement était pour les bénéficiaires rencontrés absolument nécessaire à ce moment précis et ils auraient préféré emprunter ou emprunter

plus que ne pas réaliser l'investissement. Il s'agit ici d'un effet d'aubaine puisque l'aide est perçue comme un « bonus » par le producteur mais n'est pas absolument nécessaire à la réalisation de l'investissement. Aucune différence significative n'est à noter entre les petites et les grandes exploitations.

En revanche, 3% des investissements n'auraient pas du tout été réalisés sans l'aide (effet de levier) : l'investissement a pu permettre le démarrage d'une nouvelle production (kiwi ou noix), le verger venait d'être en partie détruit par une tempête (l'aide a alors permis de reconstituer le potentiel de production plus rapidement) ou le verger avait été décimé par la Sharka, l'aide a là aussi permis de reconstituer le potentiel de production.

De manière plus générale, l'ensemble des bénéficiaires rencontrés touchés par la Sharka ont déclaré que l'aide les a aidés à reconstituer leur verger beaucoup plus rapidement que s'ils avaient dû le faire sans cette aide. Ainsi, la majorité d'entre eux aurait réalisé l'investissement en plusieurs fois sans l'aide, tout comme pour 20% des investissements pris en compte : l'aide a ici eu un effet d'accélération de l'investissement. Les autres bénéficiaires de la bonification Sharka auraient réalisé un investissement moindre ou l'auraient réalisé plus tard si l'aide n'avait pas existé.

15% des investissements auraient concerné une surface moins importante sans l'aide à la rénovation du verger (effet de levier de l'aide). 8% auraient été réalisés lors d'une campagne de plantation postérieure (effet d'accélération de l'aide).

Enfin, 5% des investissements auraient été réalisés de la même manière en ce qui concerne la plantation mais les investissements « annexes » auraient été diminués (filets paragrêle, matériel d'irrigation perfectionné, etc.).

Pour l'échantillon rencontré, on ne note pas de différences significatives dans les stratégies des producteurs selon l'espèce plantée sauf pour la pêche, où l'effet d'aubaine est plus important. En effet, la forte incidence de la Sharka et des difficultés économiques sur cette espèce implique que les producteurs se voient parfois dans l'obligation de replanter des pêcheurs pour pérenniser leur exploitation et auraient replanté la partie de leur verger concernée par les investissements étudiés même sans percevoir l'aide.

8.2.2 Corrélation entre les objectifs des demandeurs et les objectifs de l'aide

Le principal objectif poursuivi par les producteurs lorsqu'ils choisissent de planter une variété plutôt qu'une autre est son adaptation à la demande des marchés (objectif cité dans 40% des dossiers étudiés). De plus, pour 21% des dossiers, le choix de la variété a été dicté par la présentation des fruits² : pour coller le plus possible au marché, les producteurs cherchent en effet à planter des variétés permettant d'obtenir des fruits avec une coloration marquée et homogène, un calibre suffisant ainsi qu'une bonne fermeté du fruit à maturité. Enfin, pour 17% des dossiers, l'accent a été mis sur une variété présentant une bonne qualité gustative. Pour les producteurs rencontrés, il s'agit d'un goût sucré plutôt qu'acidulé car ce dernier correspondrait désormais moins aux goûts du consommateur.

23% des dossiers d'investissement devaient permettre aux producteurs concernés d'étaler la production sur leur exploitation et de compléter leur calendrier de production pour faciliter l'embauche du personnel, améliorer l'amortissement du matériel ainsi que la régularité du revenu. Pour diminuer les coûts de production liés aux traitements phytopharmaceutiques, les pertes de production liées à des maladies ainsi que l'impact environnemental de leur verger, les bénéficiaires cherchent à planter des variétés résistantes à une ou plusieurs maladies et, parfois, des variétés adaptées aux conditions locales (21% des dossiers).

Seuls 7% des producteurs citent un meilleur rendement comme critère pour le choix de la variété plantée et 4% citent la stabilisation des rendements avec le choix d'une variété non alternante (ou la moins alternante possible).

8.2.3 Qui a choisi la variété bénéficiaire de l'aide ?

Dans au moins 67% des cas, les producteurs sont accompagnés par leur OP ou un autre organisme technique dans leur choix de variété plantée. Pour les autres, certains n'ont pas un grand choix de variétés (prune d'Ente, cerise ou pavie destinées à l'industrie) ou bien choisissent une variété déjà

² Association de la coloration, la fermeté et du calibre des fruits

présente sur l'exploitation (noix). Enfin, d'autres préfèrent se renseigner sur les variétés par leurs propres moyens et sans passer nécessairement par des organismes techniques (même s'ils n'excluent pas totalement cette option).

8.2.4 Nombre de demandes d'aide à la rénovation du verger par exploitation

Parmi les bénéficiaires rencontrés, 75% ont reçu l'aide plusieurs fois depuis 2004 : de deux fois (20% des bénéficiaires) à plus de six fois (9% des bénéficiaires). L'aide est donc attractive pour les arboriculteurs.

Ces chiffres montrent qu'il est difficile d'évaluer l'influence d'une seule de ces aides à la rénovation des vergers sur les exploitations concernées. En effet, chaque investissement et donc chaque aide s'ajoute aux précédents. De plus, sans l'existence de cette aide, il est probable que de nombreux bénéficiaires n'auraient pas renouvelé leur verger aussi souvent qu'ils l'ont fait lors des dix dernières années. Le verger aurait donc une moyenne d'âge plus élevée et par conséquent des performances moindres.

Le temps moyen écoulé entre deux demandes d'aide pour l'ensemble de l'échantillon (hors demandeurs d'une seule aide depuis 2004) est de 2,9 ans. Pour les petites exploitations (surface du verger inférieure à 10 ha), ce temps s'élève à 3,9 ans alors que pour les plus grosses exploitations (surface du verger supérieure à 50 ha), ce temps n'est que de 1,6 an. En effet, les exploitations avec les plus grands vergers sont celles où les renouvellements sont les plus fréquents.

Il est cependant difficile de mettre en évidence d'éventuelles différences par espèce dans le nombre de demandes d'aides : en effet, la plupart des producteurs de l'échantillon ont un verger multi-espèces et ont pu recevoir l'aide plusieurs fois depuis 2004 pour des espèces différentes à chaque fois. Cependant, les espèces étudiées dans la présente étude peuvent être classées ainsi :

- espèce à « renouvellement rapide » : pêche, pomme, kiwi, abricot
- espèce à « renouvellement moyen » : prune, cerise, noisette
- espèce à « renouvellement long » : prune d'Ente, poire et surtout noix.

Pour l'ensemble des bénéficiaires rencontrés, la surface totale renouvelée avec l'aide à la rénovation du verger lors des dix dernières années s'établit à 354 ha, soit 17% du total de leur verger sans compter l'agrandissement. De plus, l'aide a également permis l'agrandissement du verger à hauteur de 300 ha durant la même période pour les espèces concernées, soit une augmentation de 15% de leur verger en superficie pour la période 2004-2014.

• Effet d'aubaine

Effet d'aubaine pour 46% des investissements avec peu de différence de l'aubaine selon la taille de l'exploitation et l'espèce cultivée.

• Qui bénéficie de l'aide ?

L'aide versée aux producteurs pourrait avoir des répercussions sur l'ensemble des acteurs de la filière et stimuler l'innovation. Si tel était le cas (hypothèse non vérifiée dans le cadre du présent travail), on pourrait parler d'aide « socle » pour la filière fruitière.

9. Conclusions et perspectives

9.1 Forces et faiblesses de l'aide à la rénovation des vergers

71% des bénéficiaires estiment que leurs objectifs initiaux ont été totalement atteints. Seul un des producteurs rencontrés pense qu'il n'a pas atteint son objectif initial car son verger d'actinidias est désormais très atteint par la bactériose et il pense devoir l'arracher dans les mois à venir. Enfin, pour 11% des bénéficiaires rencontrés, les objectifs n'ont été atteints qu'en partie à cause du choix d'une variété qui n'est pas totalement satisfaisante (bon goût mais petit calibre, rendement faible, variété présentant beaucoup d'alternance dans les rendements, etc.) ou à cause de la valorisation qui n'est pas aussi importante que prévue sur ces nouvelles variétés.

Les bénéficiaires jugent l'aide globalement efficace et lui ont attribué **une note moyenne de 3,4/5**. 48% des producteurs interrogés la considèrent comme moyennement efficace, et 41% comme efficace à très efficace.

Les principaux freins évoqués par les bénéficiaires sont :

- les aspects administratifs du dispositif qui ont tendance à devenir de plus en plus pesants pour les producteurs et à les décourager de remplir un dossier de demande. En outre, la question des délais se pose de manière accrue : les fenêtres ouvertes pour le rendu des dossiers et des factures ne correspondent pas toujours aux contraintes posées par le calendrier de production ou les relations avec les pépiniéristes.
- le montant de l'aide qui est, pour la plupart des bénéficiaires rencontrés, trop faible pour rendre l'aide vraiment efficace et inciter à remplir un dossier de demande.
- la durée séparant la plantation du versement de l'aide qui est jugée trop importante. En moyenne, le délai de réception de l'aide est de 1 an 1/2 après plantation. Notons cependant que pour les dossiers de demande les plus récents (2011-2012 ou 2012-2013), les producteurs ont déclaré avoir reçu l'aide un an après plantation.

Pour les bénéficiaires, l'aide ne représente pas un déclencheur pour la rénovation mais elle permet cependant de moins hésiter pour réaliser une plantation ou un renouvellement du verger. Les arboriculteurs rencontrés considèrent que cette aide est très utile pour le maintien de l'arboriculture en France car elle soutient ce qui fait la compétitivité du verger : le renouvellement et l'adaptation au marché des variétés plantées.

Les bénéficiaires atteints par la Sharka indiquent que l'aide à la rénovation des vergers a été cruciale pour leur permettre de reconstituer le potentiel de production de leur exploitation le plus rapidement possible.

Cette aide est souvent un moyen de rassurer le banquier si le producteur réalise un emprunt à la plantation. Or, environ 45% des bénéficiaires interrogés réalisent un tel emprunt. Ce dernier englobe le plus souvent le montant total des plants ainsi que le matériel annexe (piquets et fils pour les plantations en axe, matériel d'irrigation, filets et autres protections climatiques). De plus, elle permet d'améliorer la trésorerie durant la période pendant laquelle les arbres ne sont pas encore entrés en production. Enfin, de nombreux producteurs disent utiliser l'aide (par trésorerie) pour parfaire l'équipement des parcelles nouvellement plantées : ainsi, le système d'irrigation ainsi que les filets paragrêle sont en général installés dans la ou les années suivant la plantation, aux alentours du moment où l'aide est versée au bénéficiaire.

9.2 Perspectives d'investissement

9.2.1 Les projets d'investissement des bénéficiaires

88% des producteurs indiquent avoir des projets d'investissement à court ou moyen terme. La plupart d'entre eux (55%) indiquent devoir continuer à renouveler le verger dans le futur proche. Les autres disent pouvoir attendre un peu avant de (re)commencer le renouvellement du verger : l'espèce concernée entre ici en jeu. En effet, les pommiers ou les pêchers par exemple sont renouvelés plus régulièrement que les noyers ou les cerisiers. Il s'agit à la fois de maintenir un âge moyen du verger peu élevé et de renouveler régulièrement les variétés de façon à suivre le plus possible les demandes du marché et des consommateurs. 3% des producteurs se concentrent actuellement sur la reconstitution de leur verger sérieusement touché par la Sharka.

Pour de nombreux arboriculteurs, les investissements futurs concerneront la protection climatique : 24% projettent de mettre en place des filets paragrêles sur une partie ou l'ensemble de leur exploitation, 7% un système pour lutter contre le gel et 5% des bâches anti-pluie (pour les cultures de cerises destinées à la vente en frais). Ces investissements sont destinés à protéger les vergers des accidents climatiques et, même s'ils représentent un investissement relativement lourd après la plantation pour les producteurs, ils sont généralement rentabilisés assez rapidement.

Enfin, les autres projets d'investissement concernent le renouvellement du matériel de culture (16% des producteurs), la mise en place de matériel d'irrigation sur certaines parcelles (5%) ou son renouvellement et son amélioration (4%) ainsi que l'achat de nouveaux matériels de culture ou de tri (machine à récolter pour les cerises, matériel de désherbage mécanique, calibreuse optique, etc.).

22% des bénéficiaires rencontrés n'envisagent pas de faire une nouvelle demande d'aide à la rénovation dans le futur. Les raisons invoquées sont :

- le niveau de l'aide est désormais trop bas et n'incite plus les producteurs à remplir un dossier d'aide
- le dossier est trop complexe à remplir, particulièrement pour les producteurs qui le remplissent eux-mêmes (les indépendants ou ceux qui ne sont pas aidés par leur OP pour le montage du dossier)
- les producteurs passent désormais principalement par le programme opérationnel de leur OP lorsqu'il est possible d'y inclure les plantations car le taux d'aide est plus attractif
- les variétés intéressantes pour le producteur ne sont pas incluses dans la liste des variétés aidées par FranceAgriMer (ce dernier point a été tout particulièrement soulevé par les producteurs de prunes destinées à la vente en frais).

Néanmoins, 69% des producteurs de l'échantillon envisagent de faire une nouvelle demande d'aide à la rénovation du verger. En effet, certains producteurs préfèrent utiliser le montant qui leur est alloué par le programme opérationnel pour réaliser d'autres investissements (filets paragrêle, équipement, etc.). De plus, certaines OP n'incluent pas la plantation dans leur programme opérationnel.

9.2.2 Les axes de développement à privilégier pour les aides publiques

Les éléments qui suivent constituent une synthèse des opinions recueillies auprès des bénéficiaires enquêtés.

Tous les producteurs estiment que l'aide à la rénovation des vergers est à maintenir pour permettre un renouvellement régulier du verger et donc le maintien de la compétitivité des exploitations arboricoles françaises. Cependant, beaucoup d'entre eux déclarent qu'il faudrait la rendre plus efficace en augmentant le taux d'aide aux alentours de 25 à 30% et/ou en allégeant les dossiers (25% des bénéficiaires rencontrés) tout en diminuant le délai moyen de versement de l'aide (12%), notamment pour les JA.

Quelques producteurs souhaiteraient voir le surgreffage inclus dans cette aide pour qu'elle puisse toucher plus d'arboriculteurs. 27% des bénéficiaires interrogés estiment qu'il faudrait prendre en compte les investissements dans le matériel d'irrigation au sein de cette aide pour l'ensemble des exploitations et pas seulement pour celles qui ont été atteintes par la Sharka, en insistant sur la mise en place de matériel économe en eau. Enfin, 9% des arboriculteurs enquêtés estiment qu'il serait nécessaire d'agrandir la liste de variétés pour certaines espèces en prenant soin d'intégrer des variétés peu exigeantes en produits phytopharmaceutiques.

Pour certaines espèces (notamment pommes, abricots, cerises, etc.), il est presque indispensable pour les producteurs de mettre en place des protections anti aléas climatiques après la plantation. Pour beaucoup, la mise en place de filets paragrêle, bâches anti pluie ou de systèmes anti-gel est en partie subventionnée par le programme opérationnel de l'OP. Cependant, 40% des producteurs souhaiteraient la mise en place d'un système plus égalitaire d'aide pour ce type d'investissements et ne dépendant donc pas uniquement du programme opérationnel de leur OP.

13% des bénéficiaires rencontrés souhaiteraient la mise en place d'une aide plus importante (par rapport aux aides qui existent déjà, comme le PVE³) sur le matériel de culture permettant de réaliser des économies en produits phytopharmaceutiques.

9% des arboriculteurs souhaiteraient une aide sur la main-d'œuvre, ou une diminution des charges sur ce poste qui compte souvent pour plus de la moitié du coût de production.

Par ailleurs, l'accent pourrait être mis au niveau de la filière sur les possibilités de valorisation des produits et la sécurisation des prix de vente : recherche variétale (notamment pour certaines espèces où le nombre de variétés disponibles est peu important comme pour la prune d'Ente ou la noisette), innovation au niveau du matériel de culture ; recherche de solutions techniques durables pour pallier l'interdiction de certains produits phytopharmaceutiques ; développement de circuits de commercialisation permettant une bonne valorisation de la production, sensibilisation du public

³ PVE : Plan végétal environnement

(notamment en ce qui concerne l'aspect des fruits), promotion des produits et prospection de marchés (en France et à l'étranger).

Enfin, certains producteurs soulignent le fait qu'il est difficile pour les arboriculteurs de souscrire une assurance récolte à cause de son prix mais aussi du fait que les assureurs sont assez frileux quant à l'assurance des vergers. Ils suggèrent donc une aide à l'assurance récolte.

NOTE DE CONTEXTUALISATION ET D'EXPLICITATION DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE DU CABINET AGREX CONSULTING

Le comité de pilotage reconnaît la qualité du travail effectué, mais souligne que pour une bonne appréciation de ces résultats il convient de garder à l'esprit différents éléments de contexte et d'explicitation. Il souhaite donc apporter les commentaires et précisions qui suivent.

1. Commentaires du comité de pilotage quant aux conclusions du travail du prestataire relatif à l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs explicites de l'aide à la rénovation du verger (période 2004-2012).

1.1 : Généralités : (période retenue, échantillonnage, taux de retour.....)

- Les conclusions de l'étude doivent être relativisées au regard de la **faiblesse de l'échantillon enquêté**, du fait du faible taux de retour par rapport à l'échantillon initial (sélection de 279 bénéficiaires sur les 3320 bénéficiaires recensés sur la période 2004-2012 et retour positif de 90 dossiers bénéficiaires sur 279 présélectionnés). Ces 90 dossiers bénéficiaires correspondent à 85 exploitations différentes (possibilité de déposer plus d'un dossier sur la période étudiée) qui ont toutes été enquêtées en face à face par le prestataire (hors de la présence des gestionnaires).
- Il s'agit du plus faible taux de retour enregistré pour une aide évaluée par FAM depuis sa création. La **faiblesse relative de l'échantillon** enquêté ne permet que rarement de croiser 2 niveaux d'analyse en demeurant avec un effectif suffisant pour que le résultat soit solidement établi. **Néanmoins l'analyse qualitative demeure possible, la récolte d'informations en face à face permettant une certaine richesse de l'information, notamment à l'occasion des questions ouvertes.**
- Par ailleurs, l'**échantillon** (12 départements enquêtés) est **géographiquement équilibré**, relativement aux principales régions constitutives du verger national, si l'on tient compte d'une nécessaire surreprésentation du Sud-est pour capter le phénomène « Sharka » et d'une nécessaire concentration des enquêtes pour contenir les coûts de recueil de l'information. Il **concerne les principales espèces du verger français** (pomme, abricot, pêche/nectarine, prune d'ente, noix, cerise y compris d'industrie, noisette, prune de table, kiwi, poire). Les bénéficiaires enquêtés exploitent un **verger d'une taille largement supérieure à celui détenu en moyenne par les exploitations arboricoles françaises** (22 ha contre un peu plus de 5 en moyenne nationale). Ceci est logique puisque c'est dans les exploitations plutôt spécialisées et de grande taille que l'on rencontre les plus grands besoins en matière de renouvellement / d'agrandissement du verger.

Il ressort que, **sans système d'informations évaluatives embarqué dans les dossiers et la procédure de gestion de l'aide, et/ou sans conservation et accessibilité des historiques⁴, l'évaluation ex-post est peu aisée ou alors nécessite de mobiliser des moyens financiers plus**

⁴ Sur la période, trois établissements ONIFLHOR, VINIFLHOR puis FranceAgriMer se sont succédés, sans qu'initialement l'aspect « évaluation » revête la même importance qu'aujourd'hui. De ce fait, la conservation et l'accessibilité des « historiques » de gestion n'ont pas constitué une priorité, des restructurations informatiques ayant nécessairement accompagné les évolutions successives des établissements gestionnaires de l'aide.

importants pour surmonter les obstacles précédemment indiqués ; toutefois ces moyens sont le plus souvent jugés excessifs, au regard de l'amélioration attendue des résultats. A ce titre, la conception d'un système « embarqué » d'informations évaluatives dans les dossiers et dans la procédure de gestion de l'aide doit être considérée comme un investissement nécessaire à l'évaluation future de l'aide, quelles que soient les évolutions à venir des modalités de financement et de gestion de l'intervention étudiée.

1.2 : Réponses aux questions évaluatives, objectif par objectif

1.2.1 Impact de l'agrandissement du verger et de son renouvellement : Amélioration de la compétitivité de l'arboriculture française recherchée, **via notamment la diversification d'espèces et/ou de variétés, en vue d'une meilleure adaptation à la demande**⁵.

Cette amélioration de la compétitivité est obtenue surtout via les effets positifs (et en partie indirects) induits par le rajeunissement du verger, l'augmentation dans un cas sur deux de la superficie arboricole de l'exploitation, et l'évolution variétale:

- amélioration de la « **régularité de la production** », (plus grande homogénéité des produits, et facilité d'écoulement induite dans les circuits commerciaux)
- progression de la **productivité « commercialisable »** (accroissement des rendements du fait d'une maîtrise optimisée de la vigueur et aussi réduction des écarts de triage et des invendus...)
- maximisation du rapport « Superficie Arboricole / UTA » induite par l'agrandissement et l'**optimisation** ainsi permise **de la capacité de travail**.

Le cas particulier des vergers touchés par la Sharka relève à la fois de l'adaptation à la demande : recul de la demande de pêches et progression de la demande d'abricots (il s'agit du principal changement d'espèce constaté dans l'enquête ; en règle général on assiste plutôt à des effets d'amélioration variétale), et amélioration de l'effet « sanitaire » lié à l'arrachage des vergers atteints.

En définitive, sont effectifs les éléments mis en évidence par le travail du prestataire et concluant à une amélioration de la compétitivité des arboriculteurs qui ont bénéficié du dispositif d'aide nationale à la rénovation du verger.

1.2.2 Installation de jeunes arboriculteurs

L'absence d'effet direct mesurable du dispositif, en ce qui concerne l'installation de jeunes agriculteurs ou une éventuelle diminution de l'impact environnemental, ne signifie pas nécessairement une absence totale d'effet.

Dans le cas de l'installation, le simple effet d'entretien du verger, parce qu'il permet de disposer de superficies pleinement productives, est un **élément facilitateur de la transmission des exploitations**. Si le dispositif ne s'accompagne pas d'un plus grand dynamisme de la filière en termes d'installations au regard des autres filières agricoles, il n'est pas possible d'exclure que, sans aide, le taux d'installation en arboriculture aurait été sensiblement inférieur, notamment du fait de la taille moyenne élevée des exploitations bénéficiaires. En effet, les exploitations de grande taille sont plus difficiles à transmettre si elles nécessitent, juste après installation, un important investissement de renouvellement de l'appareil productif.

1.2.3 Diminution de l'impact environnemental de l'arboriculture

De la même manière que précédemment, l'absence d'effet direct du dispositif, en ce qui concerne une éventuelle diminution de l'impact environnemental, ne signifie pas une absence totale d'effet. Pour ce

⁵ *La notion de demande du marché/des consommateurs doit être interprétée dans une acception large car il ne s'agit généralement pas d'une demande formalisée directement par les consommateurs, mais plus généralement par les différents acteurs de la chaîne de commercialisation. Ainsi cette notion recouvre toute évolution susceptible de se traduire par une augmentation des achats finaux par le consommateur et par une diminution des invendus.*

qui est de l'impact environnemental, même si le niveau de prise en compte de l'impact des pratiques environnementales est comparable à ce qui se fait en moyenne en arboriculture,

- le recours quasi-systématique à des **plants certifiés** est un facteur de limitation de la pression sanitaire. En effet, comme mentionné dans le rapport, par ses répercussions en amont sur les fournisseurs des arboriculteurs, il est vraisemblable que l'aide comporte une part de **soutien à l'innovation**, notamment **variétale**, qui elle-même permet la diffusion de modes de production arboricoles (choix variétaux, itinéraires techniques...) propres à diminuer l'impact environnemental de l'arboriculture
- par ailleurs, du fait d'un recours plus fréquent à des **modes de conduite raisonnés** et à l'intégration des principes de **l'agro-écologie**, l'effet rajeunissement du verger constitue également un facteur positif pour limiter l'impact environnemental.

Bien que ce dispositif national d'aide ne soit pas la seule incitation au renouvellement du verger, **les 2 effets indirects positifs de l'aide** sur l'amélioration de la capacité à transmettre l'exploitation, et sur la réduction des effets négatifs de l'arboriculture sur l'environnement par facilitation de la diffusion des techniques et variétés incluant ces préoccupations, **apparaissent effectivement dans le rapport ; mais ils ne sont pas développés**, en raison de l'impossibilité de les isoler, et a fortiori de les chiffrer, du fait des différents dispositifs d'aide existants.

Néanmoins, le comité de pilotage estime qu'ils doivent être pris en compte dans l'évaluation des effets de cette aide.

1.2.4 Organisation économique des producteurs

Le rapport ne fait **pas** apparaître **d'effet du dispositif sur l'incitation à l'organisation de la production** ; ceci est assez logique compte-tenu de l'insertion déjà signalée de ce dispositif parmi d'autres ayant également pour objet potentiel le renouvellement du verger, et dont certains (les programmes opérationnels) sont conditionnés par le fait d'appartenir à une OP. Il n'est donc pas illogique que ce dispositif s'adresse: soit à des exploitants en OP dont le PO est saturé par d'autres mesures, soit, à partir de 2012, à des exploitations hors OP, et qu'à ce titre le dispositif lui-même n'ait donc que peu d'effet incitatif à l'organisation.

1.3: Effets de levier et effets d'aubaine : 25% des bénéficiaires déclarant dans le futur se passer de cette procédure

Si **l'effet positif** de la rénovation des vergers en termes de **compétitivité des exploitations** est **indéniable**, **l'effet propre de l'aide est beaucoup moins évident**. En effet, au niveau des bénéficiaires enquêtés, **près de la moitié reconnaissent que le financement de la rénovation a représenté pour eux un effet d'aubaine, et plus d'un tiers indiquent un effet de levier limité**. Enfin, un quart des arboriculteurs enquêtés font part de leur intention, à l'avenir, de ne plus forcément recourir à ce dispositif d'aide, notamment du fait de sa **complexité administrative au regard des financements en jeu**.

De tels résultats amènent logiquement à **s'interroger sur la nature, la hiérarchisation et la cohérence des objectifs poursuivis** par un tel dispositif, pour qu'à l'avenir s'améliore l'effet de levier recherché. Le comité de pilotage rappelle néanmoins que, sans en sous-estimer le caractère décevant, ces résultats doivent être relativisés par l'existence pour toute aide d'un effet d'aubaine, classiquement compris entre 15 et 25%, ainsi que par les éléments de réflexion suivants :

L'objet central de l'évaluation est le dispositif national d'aide à la rénovation du verger. Pourtant comme déjà indiqué, **on évalue ici un dispositif d'intervention et non l'ensemble des dispositifs ayant pour objet l'aide à la plantation arboricole, ni les relations entre dispositifs**.

Les différences de critères (aide versée à des OP dans le cas de l'OCM, à des exploitations dans le cas de l'aide nationale) et les différences de structure des systèmes d'information qui leur sont associées ne permettent **pas de comparaison détaillée des dispositifs d'incitation à la rénovation des vergers, même pour ceux qui sont gérés par FranceAgriMer**.

Néanmoins on peut retenir en ordre de grandeur que, sur la période 2004-2012, l'aide à la rénovation des vergers représente 17,6M€, auxquels s'ajoutent des paiements complémentaires au titre du PDRN sur la période 2004-2006, pour un montant total de 20,3 M€. Sur la même période, les paiements correspondant à l'action renouvellement des vergers au sein des programmes opérationnels des OP (OCM) ont représenté un montant cumulé de 33,8 M€. **L'aide nationale, ne représente donc** (en incluant le complément PDRN 2004-2006) **que 60% de l'aide équivalente versée au titre de l'OCM** (proportion qui descend à 52% si on se limite à la seule part nationale).

Ainsi, il convient de relativiser le fait qu'1/4 des arboriculteurs interviewés déclarent se passer à l'avenir du dispositif du fait de l'existence d'autres modes de financement d'actions de rénovation du verger : financement via les programmes opérationnels des organisations de producteurs ou via les aides à l'investissement du PDRN/PDRH (Plan de Développement Rural National / Plan de Développement Rural Hexagonal).

Toutefois, **l'accès futur à ces autres dispositifs ne pourra concerner qu'une part limitée des bénéficiaires** de l'aide nationale. Le **dispositif national d'aide évalué assure, en effet, le plus faible cofinancement de l'investissement** (50% dans les PO, 40% dans le PDRN contre 20% en moyenne – 3832 € d'aide pour 19525 € d'investissements- pour l'aide nationale à la rénovation du verger). **Les bénéficiaires s'orientent donc vers l'aide nationale en dernier recours**, quand ils n'ont accès ni au financement OCM (PO saturé par d'autres mesures et ne permettant plus de financer les actions de rénovation des vergers, producteurs non adhérents d'OP), ni au financement via le PDRN (mesure non retenue régionalement).

Mais on peut aussi s'interroger pour savoir si ce dispositif ne s'inscrit pas dans une logique « marginale » relativement à l'ensemble des dispositifs d'adaptation au marché du verger et de ses produits. Si tel était le cas (voir aussi partie 2), il serait dès lors assez logique que son effet de levier soit faible, car s'adressant à une population qui n'a pas cherché à peser pour que le renouvellement des vergers soit inclus dans les programmes opérationnels des OP, permettant de bénéficier du taux d'aide plus rémunérateur de l'OCM. **Cette absence de priorisation de l'action verger dans les programmes opérationnels**, au profit d'autres types d'investissements, reflète le fait que les bénéficiaires ne se considéraient pas comme particulièrement dépendants de l'aide pour renouveler leurs vergers. Ce côté marginal de l'aide par rapport à l'ensemble des dispositifs d'adaptation de l'offre au marché aurait alors mécaniquement pour effet d'induire un effet de levier limité de l'aide.

Enfin, le fait qu'1/4 des bénéficiaires déclarent à l'avenir se passer de l'aide (en particulier car évoquant l'excessive lourdeur administrative du dispositif au regard du niveau d'aide proposé) doit également être relativisé par le fait **que les bénéficiaires, considérés dans leur ensemble, déclarent aussi majoritairement souhaiter le maintien à l'avenir du dispositif, s'il est éventuellement complété** (c'est-à-dire élargi, par exemple, aux investissements en matériel cultural ou à la protection contre les aléas, ...) **et aussi revalorisé**. Toutefois, « lourdeur administrative » et « nécessaire revalorisation » constituent des avis classiques des bénéficiaires sur le devenir d'un dispositif d'aide dans les évaluations de cette nature.

2. Commentaires du comité de pilotage quant à l'existence d'objectifs implicites (et donc non évaluables, notamment par un prestataire) additionnels à l'aide à la rénovation du verger.

En complément des commentaires du comité de pilotage sur le travail du prestataire, il a été souligné qu'en accord avec la « Tutelle », la réalité de la gestion de l'aide, et notamment l'utilisation des critères pour hiérarchiser les dossiers des demandeurs, tendait à montrer, qu'au-delà des objectifs explicitement assignés à l'aide, il existait implicitement un **objectif de non-rejet des demandes déposées** (dès lors bien-sûr qu'elles étaient recevable au plan administratif). Ceci revient à assigner à cette aide, en plus des objectifs explicites évoqués ci-dessus, un **objectif implicite d'accompagnement de l'ensemble de la filière arboricole**.

On serait dès lors face une injonction quelque peu contradictoire, d'orientation de la rénovation vers des **objectifs explicites** (utilisant la rénovation du verger pour viser des objectifs assez précis bien qu'explicitement peu hiérarchisés entre eux) et un **objectif implicite**, qui conduit de fait à s'orienter vers une gestion faiblement voire non discriminante des dossiers.

Dans un tel contexte, la mesure de l'effet de levier (exclusivement possible sur les objectifs explicites) est par définition dégradée.

En conclusion, la réduction de l'effet d'aubaine et l'**accroissement de l'effet de levier** ne peuvent être obtenus que par **une précision accrue et une hiérarchisation effective des objectifs**. Les constats et conclusions du prestataire doivent donc être appréciés en tenant compte de la faiblesse actuelle de ces 2 éléments.



FranceAgriMer

ÉTUDE SUR LA PORTEE DE L'AIDE NATIONALE VISANT A FINANCER
CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA RENOVATION DU
VERGER FRUITIER
PERIODE 2004 - 2012

Analyse et résultats

Juillet 2014

A GREX CONSULTING
Une équipe d'ingénieurs conseil

Introduction

Le renouvellement des vergers est un aspect crucial pour la compétitivité de la filière fruitière française. Il permet en effet de maintenir le potentiel de production du verger et de renouveler espèces et variétés en fonction de la demande des consommateurs.

Dans un souci d'améliorer la compétitivité de la filière arboricole fruitière, le Ministère de l'Agriculture finance une partie des dépenses engagées par les producteurs lors de la replantation ou de la plantation de nouveaux vergers. Le renouvellement constitue en effet un poste important de charges pour l'arboriculteur compte tenu du coût des plants certifiés mais aussi de la main-d'œuvre mobilisée à la plantation et des premières années non productives des arbres plantés. De plus, le renouvellement du verger intervient régulièrement sur les exploitations fruitières (tous les ans pour certaines), entraînant ces frais non négligeables de manière répétée. Les espèces visées par le dispositif sont les suivantes : abricot, cerise, kiwi, pêche, nectarine, poire, pomme de table, prune de table, prune d'Ente, noix, noisette, raisin de table, châtaigne, figue, amande, cassis, framboise et myrtille.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et FranceAgriMer, en charge de la gestion de cette aide, ont entamé une évaluation du dispositif d'aide à la rénovation du verger du secteur fruitier sur la période 2004 à 2012.

Cette étude vise à déterminer *a posteriori* si les objectifs poursuivis par cette aide ont été atteints, et s'ils ont permis aux arboriculteurs d'améliorer la compétitivité de leur exploitation. Il s'agira donc de mesurer, par le biais d'une enquête auprès d'un échantillon de bénéficiaires, les impacts des aides nationales destinées à financer certaines dépenses liées à la rénovation du verger dans le secteur arboricole fruitier.

1. Contexte et cadre réglementaire

1.1 Le contexte : diminution du nombre d'exploitations et augmentation de la surface moyenne

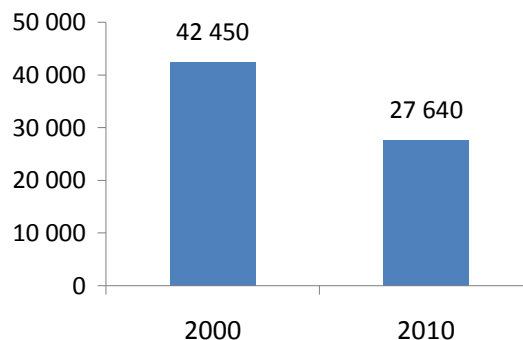


Figure 4 : Evolution du nombre d'exploitations arboricoles fruitières en France

Source : Recensement agricole, Agreste

Le graphique présenté ci-dessus concerne les espèces suivantes : abricotier, cerisier, pêcher/nectarinier, prunier, pommier de table, poirier de table, kiwi, agrumes, petits fruits, fruits à coque et vigne à raisin de table.

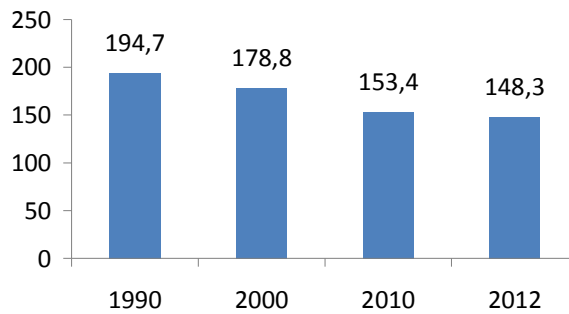


Figure 5 : Evolution de la surface des vergers en France (1000 ha)

Source : *Statistique agricole annuelle, Agreste*

Le graphique présenté ci-dessus concerne l'ensemble du verger en cultures pures ou associées hors jardins familiaux (ne sont pas compris les cognassiers, les orangers, les oliviers, les bananiers, les ananas et les pommiers à cidre. Les vignes à raisin de table sont incluses).

En 2000, la filière fruitière comptait 42 450 exploitations en France. En 2010, le nombre d'exploitations était passé à 27 640, soit une diminution de près de 35% en dix ans. Toutes les espèces de fruits sont concernées, même si les filières kiwi (- 8%) et fruits à coque (-18 %) sont moins fortement impactées. La baisse est plus marquée en arboriculture que dans la plupart des autres filières françaises puisqu'à l'échelle nationale, on observe une perte de 26 % d'exploitations sur la même période. La disparition des vergers est plus importante parmi les petits vergers (-36% depuis 2000 pour les vergers de moins de 2 ha) que parmi les grands vergers (-9% pour les vergers de plus de 15 ha).

Les surfaces du verger français évoluent également à la baisse (-17 % entre 2000 et 2012), pour s'établir à 148 300 ha en 2012. La perte de surface est ainsi moins marquée que l'évolution du nombre d'exploitation, traduisant une hausse de surface moyenne / exploitation (8 ha de verger par exploitation en 2012). La perte de surface est cependant nettement plus forte que dans les autres filières (-3% toutes filières confondues sur la même période).

En 2010, les exploitations fruitières représentaient 4% des exploitations agricoles françaises.

La valeur de la production fruitière était de 2,8 milliards d'euros en 2010 et 3 milliards d'euros en 2012, soit 4,2% de la valeur de la production de l'agriculture française pour ces deux années (*Source : Observatoire FranceAgriMer des exploitations fruitières*). La part des vergers dans la SAU totale française n'étant que de 1%, ce qui montre la valeur ajoutée non négligeable de ce type de production.

1.2 Une évolution des surfaces différente selon les espèces

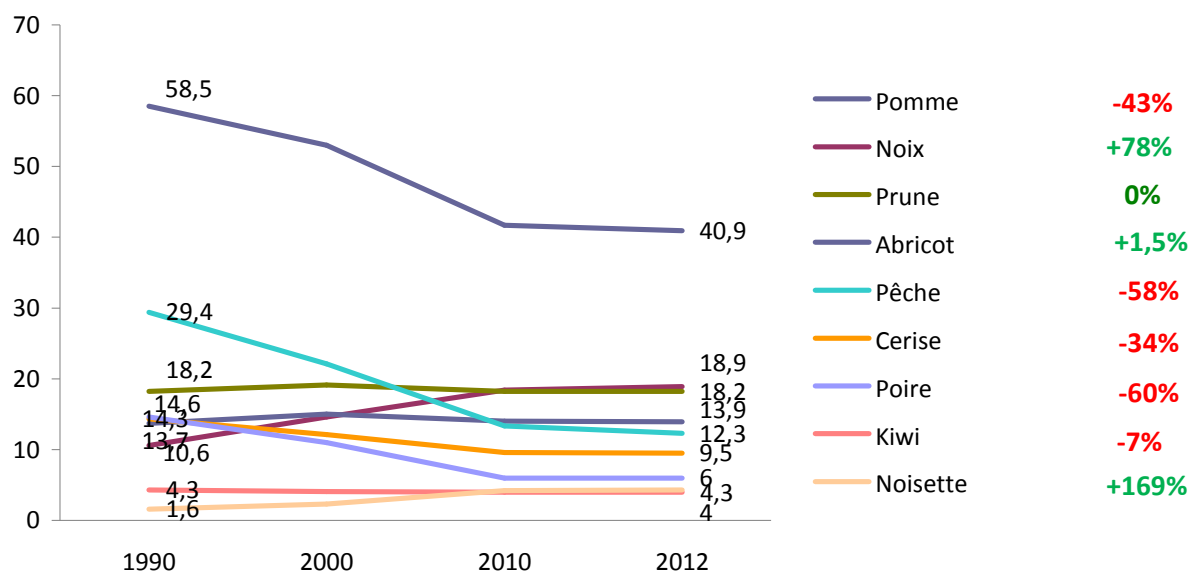


Figure 6 : Evolution des superficies par espèce en France entre 1990 et 2012 (1000 ha)

Source : *Statistique agricole annuelle, Agreste*

Les chiffres de l'ensemble de la filière cachent cependant des situations très diverses selon l'espèce cultivée.

Ainsi, alors que la plupart des espèces voient leur surface diminuer entre 1990 et 2012, la surface de pruniers reste globalement stable. Pour cette espèce, il convient de différencier la situation de la filière prune de table et prune d'Ente : en effet, les surfaces consacrées à la prune d'Ente (environ les 2/3 du verger de prunes) sont plutôt stables ou en légère augmentation alors que la filière prune de table a vu ses surfaces diminuer ces dernières années. Le verger de noyers augmente quant à lui significativement : la surface a gagné 78% en vingt ans, tout comme le verger de noisetiers qui voit sa surface progresser sur la même période. Toutes les autres espèces voient leur surface diminuer à des rythmes variables.

Les espèces du genre *Prunus* touchées par la Sharka présentent des visages variés : les surfaces plantées en pêchers ont fortement diminué en vingt ans : - 58% entre 1990 et 2012 (à partir de ce point, on appellera « pêchers » l'ensemble des deux espèces « pêchers et nectariniers »). En revanche, le verger d'abricotiers augmente légèrement (+1,5% entre 1990 et 2012). Ceci est lié au dynamisme économique de la filière concernée.

La poire a également vu sa surface diminuer fortement lors des vingt dernières années (-60%) alors que la surface de cerisier diminue plus légèrement (-34%).

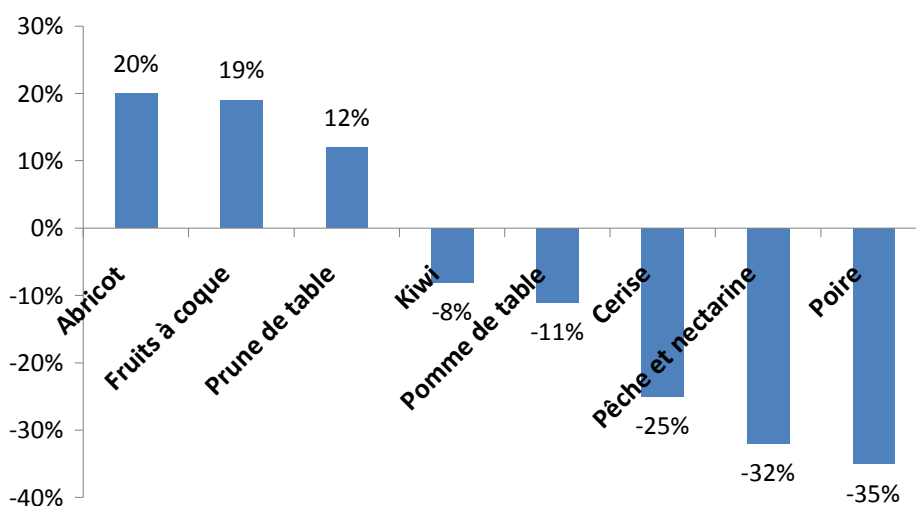


Figure 7 : Comparaison de l'évolution selon les espèces des volumes moyens produits entre 1999-2001 et 2009-2011

Source : Agreste

Malgré la stagnation ou la légère diminution des surfaces en pruniers et en abricotiers, le volume d'abricots et de prunes de table produit en France a augmenté entre 2000 et 2010. En effet, l'élargissement de l'offre variétale ainsi que la modernisation des vergers ont permis l'augmentation des rendements pour ces deux espèces. De plus, tout comme les surfaces plantées, la production des fruits à coque (dont les noix) a augmenté, entraînant le développement des exportations françaises (+70% de noix exportées par la France entre 2000 et 2013 selon UNcomtrade soit 26,8 millions de tonnes en 2013).

En revanche, la production de kiwi diminue légèrement malgré la stabilité des surfaces à cause de la diminution des rendements probablement engendrée par l'apparition de nouvelles maladies (bactériose principalement) et de nouveaux ravageurs, comme l'affirment les principaux producteurs rencontrés.

La diminution de la production de pommes est limitée grâce à l'augmentation des rendements qui permet de compenser en partie la perte des surfaces.

En revanche, la diminution de la production est beaucoup plus forte en ce qui concerne les cerises et les poires (en lien notamment avec la baisse de surfaces).

1.3. Cas particulier du genre *Prunus*

Les espèces du genre *Prunus* (pêchers, abricotiers, pruniers et cerisiers) sont sensibles au Plum Pox Virus (PPV), agent causal de la maladie de la Sharka. De façon à contenir le virus dans les seules zones déjà contaminées par ce virus, plusieurs dispositions ont été prises (cf. Arrêté ministériel du 17 mars 2011 relatif à la lutte contre le Plum Pox Virus, agent causal de la maladie de la Sharka, sur les végétaux sensibles du genre *Prunus*).

Surveillance

Un dispositif de surveillance a été mis en place. Ses modalités diffèrent selon la zone concernée et sa proximité avec des foyers contaminés par la Sharka :

- les jeunes vergers (moins de trois ans), particulièrement sensibles au virus, doivent faire l'objet d'au moins deux visites de contrôle par an
- tout *Prunus* en zone focale (rayon minimal d'1,5 km autour de l'arbre isolé contaminé ou de la parcelle où a été détecté le virus) est visité au moins deux fois dans l'année. Un troisième passage peut avoir lieu si l'arbre est situé dans une zone où le taux de contamination est supérieur à 2%
- tout *Prunus* situé en zone de sécurité (distance d'1 km au-delà du périmètre de la zone focale) reçoit au moins une visite de contrôle par an
- toutes les autres parcelles de *Prunus* non concernées par les précédentes dispositions font l'objet d'au moins une visite de contrôle tous les six ans.

Arrachage

Tout arbre contaminé par la Sharka doit être détruit par coupe et dévitalisation dans les 10 jours ouvrés suivant la constatation contradictoire, et au plus tard le 31 octobre de l'année en cours. Toute parcelle en zone focale non entretenue depuis plus d'un an est arrachée et dévitalisée.

Si le seuil de contamination d'une parcelle est supérieur à 10%, la parcelle entière est arrachée et dévitalisée. Cependant, le seuil d'arrachage peut être abaissé à 5% de contamination voire à moins de 5% par arrêté préfectoral. Le service régional chargé de la protection des végétaux décide ou non d'abaisser ce seuil selon plusieurs critères :

- si la zone présente un taux moyen de contamination significatif (supérieur à 1%) et présente d'autres facteurs aggravants (parcelles de *Prunus* non entretenues, situation sanitaire perdurant et se traduisant par un mitage des parcelles conséquent)
- si la zone présente un taux moyen de contamination peu significatif (inférieur à 1%) mais nécessitant une protection accrue
- il est également tenu compte du renforcement des opérations de surveillance et de prospection du verger selon les dispositions décrites précédemment.

Replantation

En ce qui concerne la plantation d'espèces du genre *Prunus*, plusieurs dispositions existent :

- toute plantation de *Prunus* est interdite à moins de 200 m d'une parcelle contaminée à plus de 5% la même année ou dans une zone où le taux moyen de contamination est supérieur à 2% la même année
- en zone où le taux moyen de contamination est de 1 à 2%, la plantation la même année est autorisée mais la surveillance est accrue (trois passages annuels au lieu de deux) pour les jeunes arbres (moins de trois ans)
- toute replantation d'un arbre arraché pour cause de Sharka (isolé ou au sein d'une parcelle), ne peut avoir lieu moins d'un an incompressible après arrachage.

La Sharka ne nécessite pas la mise en place d'un vide sanitaire car la transmission s'effectue principalement par les pucerons. De nouveaux arbres du genre *Prunus* peuvent donc être replantés un an après l'arrachage sur la même parcelle.

Situation actuelle (source : SRAL Rhône-Alpes)

En 2007, 280 ha de *Prunus* contaminés par le *Plum Pox virus* ont été arrachés en Rhône-Alpes et 50 000 arbres contaminés. Suite à la mise en place du plan de prévention et de lutte contre la Sharka, le nombre de contamination est vite descendu à 8 000 arbres pour environ 60 ha arrachés lors des années suivantes. En 2013, seuls 25 ha ont été arrachés pour cause de contamination par la Sharka, pour 6 500 arbres contaminés sur les 15 000 ha de *Prunus* contrôlés par le SRAL Rhône-Alpes la même année.

La Sharka est présente depuis plusieurs décennies en Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Aquitaine mais des foyers existent de manière plus ponctuelle ailleurs sur le territoire français.

En Rhône-Alpes, le seuil d'arrachage d'une parcelle est aujourd'hui de 5% de contaminations (et ce, depuis 2008). Aujourd'hui, près des $\frac{3}{4}$ du verger régional est situé en zone focale ou en zone de sécurité.

Notons que le verger de pêcheurs est le plus touché des vergers de *Prunus* par la maladie de la Sharka car il est attaqué par une souche particulièrement virulente.

1.4 L'aide à l'investissement pour la rénovation des vergers fruitiers

1.4.1 Les objectifs de l'aide

Depuis les années 1970, les arboriculteurs peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement pour la rénovation de leur verger fruitier. La mesure était ouverte aux arboriculteurs adhérents à une organisation économique (conseils de bassin, organisations de producteurs). Elle a subi plusieurs modifications depuis son instauration (modifications des taux d'aide et des plafonds), notamment en 2008 avec l'ouverture d'un dispositif d'aide spécialement destiné aux exploitations touchées par le

virus de la Sharka et en 2012 avec l'ouverture de l'aide aux arboriculteurs indépendants (non-adhérents dans une organisation de producteurs). La présente étude se limitera aux aides octroyées depuis 2004.

Cette mesure vise à encourager l'investissement en vergers fruitiers pour assurer le renouvellement régulier des espèces et des variétés et ainsi conserver une arboriculture de qualité en permettant l'adaptation des exploitations fruitières au marché, d'améliorer la compétitivité de la production française et de favoriser le maintien du potentiel de production. Ce programme d'aide à la rénovation du verger a été financé exclusivement par le budget national excepté durant les campagnes 2004-2005 et 2005-2006 où cette mesure inscrite au PDRN (Plan de Développement Rural National) a bénéficié d'un cofinancement européen de 50% payé par le CNASEA (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles)

Actuellement, l'aide a pour objectifs :

- d'inciter à la rénovation du verger en développant l'utilisation de plants offrant les meilleures garanties sur les plans sanitaire et technique
- de développer les variétés correspondant aux attentes des consommateurs
- d'inciter à la réalisation d'investissements contribuant à la meilleure maîtrise des conditions de production
- de soutenir les exploitations touchées par le virus de la Sharka en favorisant la reconstitution de leur potentiel de production fruitière par des aides à la replantation dans des zones indemnes ou à la reconversion vers une autre espèce
- de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs en mettant en place une bonification de l'aide en leur faveur
- de faciliter le maintien de l'activité en zones défavorisées.

L'aide comprenait en effet une majoration complémentaire de part variable pour les jeunes agriculteurs et pour les exploitations situées en zones géographiques défavorisées.

1.4.2 Les modalités d'attribution de l'aide

La subvention accordée par FranceAgriMer correspond à une participation :

- aux coûts de préparation du terrain et de plantation (main d'œuvre, travaux de préparation du sol et de plantation, frais de mécanisation et fournitures liées à la plantation),
- à l'achat des plants certifiés (sauf dérogation exceptionnelle).

Dans le cadre de ce programme, l'arboriculteur s'engage à tenir à jour l'inventaire du verger ou tout nouveau dispositif qui viendrait à être mis en place.

L'aide est basée sur les investissements réalisés (au forfait pour la préparation du terrain et sur présentation d'une facture pour l'achat des plants). Par an, elle est limitée à 20 hectares par exploitation et 5 hectares par espèce, sauf exception. Elle est fixée, selon les campagnes, en pourcentage des dépenses réalisées et selon les espèces, avec un maximum qui a varié de 30 à 17,5% pour les espèces fruitières à mise à fruit tardive et/ou à durée de vie économiquement élevée (renouvellement moins fréquent) et de 30% à 15% pour les autres espèces fruitières. A ces taux s'ajoute une bonification entre 10% et 5% (selon les années) pour les jeunes agriculteurs. Venant minorer l'aide pour les plantations en plants non certifiés, un abattement de 10 % à 20% est appliqué certaines campagnes.

Cas spécifique des replantations suite à arrachage pour cause de Sharka

De façon à maintenir les vergers dans de bonnes conditions économiques, l'aide est renforcée pour les exploitations touchées par le virus de la Sharka, que ce soit pour la replantation de *Prunus* ou pour la plantation de vergers autres que *Prunus* :

- l'aide est étendue à l'installation d'équipements d'irrigation des parcelles concernées,
- le taux est porté à 40% et est bonifié de 10 points si le demandeur est un jeune agriculteur et/ou si l'exploitation est située en zone défavorisée (les deux bonifications sont cumulables).

La décision d'autorisation de plantation de *Prunus* est prise par le SRAL (Service régional de l'Alimentation) correspondant et transmise à FranceAgriMer pour l'instruction du dossier. Le SRAL délivre l'autorisation de plantation si la parcelle à planter est comprise dans une zone de 1 km² où le taux de contamination de l'année précédente était inférieur à 2%. En 2013, seule une demande de plantation a été refusée selon ce critère.

2. Objectifs et méthodologie de l'étude

2.1 Objectifs de l'étude

La présente étude doit permettre d'analyser l'atteinte des objectifs visés par l'aide à la rénovation des vergers par le biais d'une enquête *a posteriori* auprès des bénéficiaires.

L'étude doit permettre de répondre aux questions suivantes :

En matière d'impact sur le renouvellement des vergers :

- Dans quelle mesure l'aide a-t-elle facilité le renouvellement des vergers, par espèce et par variété ?
- L'aide s'est-elle majoritairement traduite par un renouvellement du verger des exploitations concernées (plantation et arrachage concomitants) ou a-t-elle favorisé un développement des superficies ?
- Dans les cas de renouvellement variétal, quel était l'objectif poursuivi (amélioration qualitative, adaptation aux cahiers des charges des clients, etc.) ?

En matière de compétitivité et d'installation :

- En quoi l'aide a-t-elle permis de favoriser la compétitivité de l'exploitation et notamment le renouvellement des espèces, en fonction du marché et au regard de la concurrence ?
- Quels ont été les impacts des investissements sur la compétitivité des exploitations ?
- La majoration de l'aide réservée aux jeunes agriculteurs (JA) a-t-elle d'une part facilité l'installation des JA et d'autre part, a-t-elle favorisé l'adhésion des JA dans les organisations de producteurs ?
- En quoi l'aide a-t-elle facilité l'installation de jeunes agriculteurs, notamment d'un point de vue dynamique territoriale et promotion de l'organisation économique ?

En matière d'impact environnemental :

- En quoi l'aide a-t-elle favorisé la diffusion de matériel végétal permettant d'envisager une réduction des intrants phytosanitaires et donc une diminution de l'impact environnemental de l'arboriculture ?
- L'obligation d'achat de plants certifiés a-t-elle eu un caractère contraignant ayant entraîné une amélioration de l'état sanitaire du verger ?

Concernant l'impact de l'aide en elle-même :

- Quelle stratégie les bénéficiaires auraient-ils adopté sans cette aide ?
- Quels ont été les effets de levier ou les effets d'aubaine de l'aide ?

2.2 Méthodologie

L'étude s'est décomposée en trois étapes majeures :

- mise en place de la structure d'analyse (échantillonnage et construction du questionnaire d'enquête) ;
- alimentation de la structure d'analyse (phase d'enquête en face à face auprès de 85 bénéficiaires en région) ;
- analyse des résultats.

2.2.1 Mise en place de la structure d'analyse

2.2.1.1 Echantillonnage stratifié

L'échantillon retenu comprend 85 bénéficiaires sélectionnés parmi les 7.061 dossiers de demande d'aide (pour 3.320 entreprises bénéficiaires) traités entre 2004 et 2012. Les principales productions visées par l'aide sont les suivantes : abricotier, amandier, cassissier, cerisier et cerisier d'industrie, châtaignier, figuier, framboisier, groseillier, kiwi, myrtillier, noisetier, noyer, pêcher et nectarinier, poirier et poirier d'industrie, pommier, prunier, prunier d'ente et raisin de table.

Les critères d'échantillonnage ont comme objectifs de :

- ✓ Conserver les espèces représentant une partie conséquente du verger français et une répartition géographique suffisamment « concentrée » pour faciliter la phase d'enquêtes. Ainsi, les espèces conservées pour cette étude sont : l'abricotier, le cerisier dont le cerisier d'industrie, l'actinidia (kiwi), le noisetier, le noyer, le pêcher et le nectarinier, le poirier, le pommier, le prunier et le prunier d'ente.
- ✓ Respecter la répartition des dossiers par espèce dans les demandes d'aide.
- ✓ Pour faciliter la phase d'enquête, les bénéficiaires de 12 départements ont été enquêtés : Drôme, Ardèche, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, Dordogne, Corrèze et Indre-et-Loire.

- ✓ Compte tenu des délais nécessaires pour que la plantation devienne pleinement productive, il a fallu sélectionner, dans la mesure du possible, des bénéficiaires ayant réalisé une demande d'aide avant 2010.
- ✓ De façon à avoir un échantillon suffisant de producteurs de pêches ou d'abricots touchés par la Sharka, tous les bénéficiaires de la bonification « Sharka » de l'aide ont été contactés.
- ✓ La part de jeunes agriculteurs a été surpondérée afin d'avoir suffisamment de dossiers pour l'analyse de la question 2.
- ✓ Enfin, la répartition des dossiers par montant de l'aide reçue n'a pas été totalement respectée de façon à conserver les dossiers présentant une surface significative de plantation. Ainsi, les montants d'aide supérieurs à 1000€ ont été privilégiés (mais non exclusivement). Enfin, la taille de l'exploitation n'a pas été un critère de sélection.

2.2.1.2 Préparation des questionnaires

La liste des questions abordées avec les bénéficiaires ne sera pas reprise ici de manière exhaustive dans la mesure où l'ensemble des points abordés sont repris dans la partie « résultats ». Le questionnaire reprend les grands thèmes suivants :

- ✓ La structure de l'exploitation avant investissement (surfaces, productions, main-d'œuvre, etc.)
- ✓ Les caractéristiques du verger avant investissement (surfaces, productions et production principale, variétés, etc.)
- ✓ Les caractéristiques de l'investissement (espèces et variétés plantées, montant, objectifs visés, taux d'aide, etc.)
- ✓ Les caractéristiques du verger après investissement et actuellement (surfaces, productions et production principale, variétés, etc.)
- ✓ Lorsque cela était possible, l'analyse comptable avant et après investissement (produits, charges dont charges de personnel, résultats courants et taux d'endettement). L'analyse a porté sur les deux exercices précédant la plantation et sur les deux exercices du début de production des surfaces plantées.
- ✓ Des questions qualitatives permettant de compléter l'analyse (niveau d'atteinte de l'objectif visé, rôle de l'aide dans la décision d'investissement, transmission envisagée de l'exploitation, sensibilité du bénéficiaire aux problématiques environnementales, etc.).

2.2.2 Alimentation de la structure d'analyse

Chaque dossier a fait l'objet d'une analyse préalable à l'enquête, à partir de la base de données informatique issue des dossiers de demande d'aide et des feuilles de liquidation. Ces données préalablement recueillies ont permis de limiter le temps d'entretien à 1 heure de façon à préserver la qualité de l'entretien.

La phase d'enquêtes s'est déroulée du 24 mars au 23 avril 2014 dans plusieurs départements (Drôme, Ardèche, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Gard, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne,

Gironde, Corrèze, Dordogne et Indre-et-Loire). Les enquêtes se sont déroulées en face à face avec les bénéficiaires et ce, dans de bonnes conditions.

La majorité des bénéficiaires contactés par téléphone ont accepté les rendez-vous. Les quelques refus étaient essentiellement liés à un problème de disponibilité du bénéficiaire (calendrier de travail chargé au moment de l'enquête).

Sur l'ensemble des producteurs contactés par courrier, la grande majorité des rendez-vous qui n'ont pu être effectués l'ont été pour les raisons suivantes :

- la cessation d'activités des entreprises sollicitées
- l'impossibilité de trouver un numéro de téléphone valide pour contacter le producteur
- le désintérêt pour l'étude menée, en particulier à cause de problèmes économiques ou si l'arboriculteur s'était vu refuser une nouvelle subvention lors d'années plus récentes
- certains producteurs ont également indiqué craindre un risque de contrôle suite à cette enquête.

Limites de l'enquête :

Pour les demandes d'aide les plus anciennes, les documents comptables devant être analysés pouvaient parfois remonter à 2002 ou 2003. Bien qu'avertis au préalable, de nombreux exploitants n'avaient pas à leur disposition ces documents, ou bien n'en avaient qu'une partie, ce qui rend l'analyse compliquée. De plus, pour toutes les structures, l'analyse comptable s'est avérée complexe pour les raisons suivantes :

- nombreux bouleversements sur l'exploitation (changement de raison sociale, installation d'un ou de plusieurs jeunes agriculteurs, agrandissement important, changement radical de productions)
- faible surface renouvelée lors de la demande d'aide au vue de la surface totale de l'exploitation ou plusieurs demandes d'aide lors d'années successives, ce qui rend difficile l'étude de l'impact économique de l'aide à la rénovation du verger pour une seule année
- arbres renouvelés non encore entrés en production (particulièrement pour les noyers, les cerisiers et les pruniers d'Ente)
- grande variabilité de la production d'une année sur l'autre à cause des variations climatiques
- enfin, la totalité des exploitations enquêtées ne disposait pas d'une comptabilité analytique : l'ensemble des productions étant réunies dans les chiffres comptables, cela rend compliquée la recherche d'un éventuel impact économique du renouvellement d'une petite partie de l'outil de production.

Les résultats présentés porteront sur l'ensemble des exploitations enquêtées. Cependant, pour la partie « comptabilité », les résultats ne porteront que sur les bénéficiaires dont la comptabilité est exploitable.

2.2.3 Analyse des résultats

L'analyse visera à :

1. Détailler les stratégies des entreprises enquêtées, par le biais d'une analyse en statistique descriptive des résultats des enquêtes.
2. Faire ressortir les éventuelles différences entre les filières analysées et entre les départements/régions enquêtées. Les filières touchées par la Sharka, tout particulièrement la pêche, seront traitées à part afin d'analyser d'éventuelles particularités liées à ce problème.
3. Répondre aux questions évaluatives détaillées ci-dessous par le biais d'une sélection d'indicateurs pertinents :
 - *Quel impact l'aide a-t-elle eu sur le renouvellement et/ou l'agrandissement des vergers*
 - *L'aide a-t-elle permis d'adapter la production à la demande des marchés ?*
 - *En quoi l'aide a-t-elle favorisé la compétitivité des exploitations et facilité l'installation des jeunes agriculteurs ?*
 - *Quel a été l'impact de l'aide et de l'investissement en matière d'environnement et de réduction d'intrants ?*
 - *Quelle est la pertinence de l'aide ?*

Pour chaque question, les indicateurs retenus ont été détaillés en préambule de la partie « Résultats ».

3. Description de l'échantillon enquêté

3.1 Principales caractéristiques des entreprises enquêtées

Le nombre de demandes d'aides par espèce concernée par l'investissement est le suivant :

Espèce	% du nombre de dossiers
Pêche/Nectarine	17%
Pomme	16%
Abricot	16%
Noix	16%
Prune d'ente	16%
Cerise	6%
Noisette	5%
Prune	3%
Kiwi	3%
Autres	1,2%
Poire	0,8%

Tableau 6: Répartition des demandes d'aide par espèce plantée sur l'ensemble de la France entre 2004 et 2012

Source : FranceAgriMer

Un ratio quasi-similaire a été respecté pour les dossiers enquêtés. Cependant, les espèces les moins représentées dans les demandes d'aide sur le territoire national ont été surreprésentées dans l'échantillon de façon à pouvoir étudier ces filières. 87 exploitations ont été étudiées pour un total de 85 enquêtes en face à face. Le nombre de courriers envoyés avant contact téléphonique était de 279.

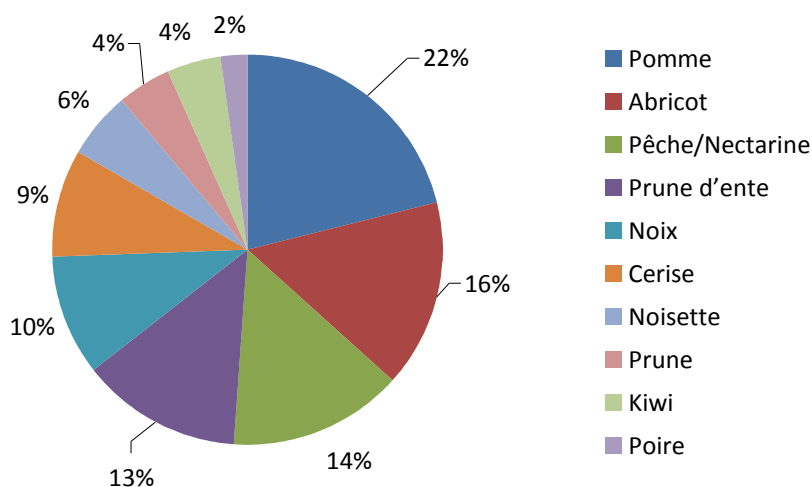


Figure 8: Répartition des bénéficiaires enquêtés par espèce plantée

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

La répartition des demandes d'aide par départements et par région a également été prise en compte dans la construction de l'échantillon et la répartition des producteurs enquêtés correspond globalement à celle des demandes d'aide, même si certains départements peuvent être surreprésentés pour des raisons pratiques concernant les enquêtes terrain.

Département	% du nombre de dossiers en France	% du nombre de bénéficiaires rencontrés
Ardèche	1%	5%
Bouches du Rhône	3%	5%
Corrèze	2%	4%
Dordogne	7%	8%
Drôme	10%	21%
Gard	6%	9%
Gironde	1%	2%
Lot	3%	4%
Lot et Garonne	15%	21%
Tarn et Garonne	8%	11%
Vaucluse	4%	6%
Indre-et-Loire	1%	4%

Tableau 7: Répartition des demandes d'aide par département entre 2004 et 2012 et répartition des bénéficiaires rencontrés par département

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014, FranceAgriMer

Les départements retenus représentent 59% du total des demandes d'aide à la rénovation du verger et 62% du montant total distribué dans le cadre de l'aide à la rénovation du verger.

La zone « Sud-Est » (Drôme, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Vaucluse et Gard) compte 43% des bénéficiaires rencontrés, la zone « Sud-Ouest » (Lot, Lot et Garonne, Tarn et Garonne, Gironde, Corrèze, Dordogne) en compte 53% et l'Indre-et-Loire 4%. Pour l'ensemble des départements sélectionnés, la répartition de toutes les demandes d'aide à la rénovation du verger est la suivante : 38% pour le « Sud-Est », 1% pour l'Indre-et-Loire et 61% pour le « Sud-Ouest ». L'échantillon prend donc plus en compte le « Sud-Est » et l'Indre-et-Loire, notamment à cause du fait que les bénéficiaires du supplément Sharka se situent tous dans la zone « Sud-Est ».

Dans le sud-est, les régions Rhône-Alpes, PACA et Languedoc-Roussillon comptent un nombre important d'arboriculteurs. Ces régions sont tout particulièrement concernées par la production de pêches, abricots et cerises (cerises destinées au frais ou à l'industrie).

Dans le sud-ouest, l'Aquitaine et la région Midi-Pyrénées sont particulièrement concernées par la production de kiwi, noix, noisettes, pommes et prunes d'ente. La Corrèze et l'Indre-et-Loire sont des départements importants pour la production de pommes.

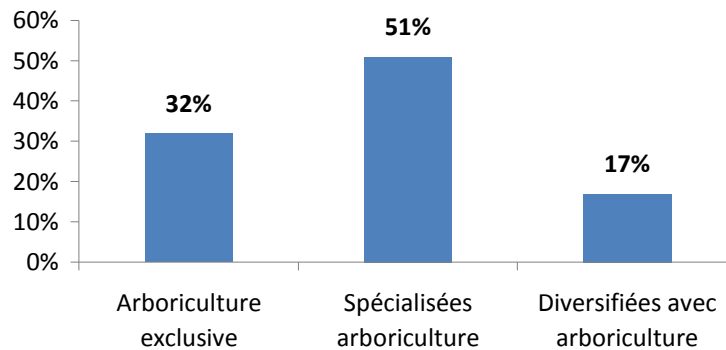


Figure 9: Répartition des exploitations bénéficiaires enquêtées selon la place de l'arboriculture dans le système de production actuel

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

32% des bénéficiaires rencontrés sont exclusivement arboriculteurs. La majorité des entreprises enquêtées sont donc en polyculture avec, sur une même exploitation :

- arboriculture et grandes cultures le plus souvent
- arboriculture et maraîchage
- sur certains territoires, arboriculture et viticulture.

Enfin, quelques bénéficiaires sont arboriculteurs et éleveurs.

Ces exploitations en polyculture et/ou élevage ont été triées en deux groupes dans l'histogramme ci-dessus : les exploitations « spécialisées arboriculture », où l'arboriculture représente au moins 50% du chiffre d'affaires de l'exploitation et les exploitations « diversifiées avec arboriculture » où l'arboriculture représente moins de 50% du chiffre d'affaires de l'exploitation.

Avant l'investissement étudié, la répartition des différentes exploitations enquêtées dans ces différentes catégories était la même.

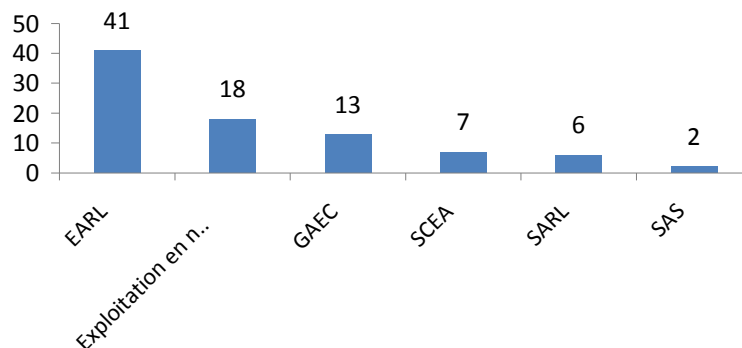


Figure 10: Raison sociale des 87 exploitations de l'échantillon au moment de l'entretien (nombre d'exploitations)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

La plupart des exploitations de l'échantillon sont des EARL, suivies par les exploitations en nom propre et les GAEC. Les SCEA et SARL sont moins nombreuses.

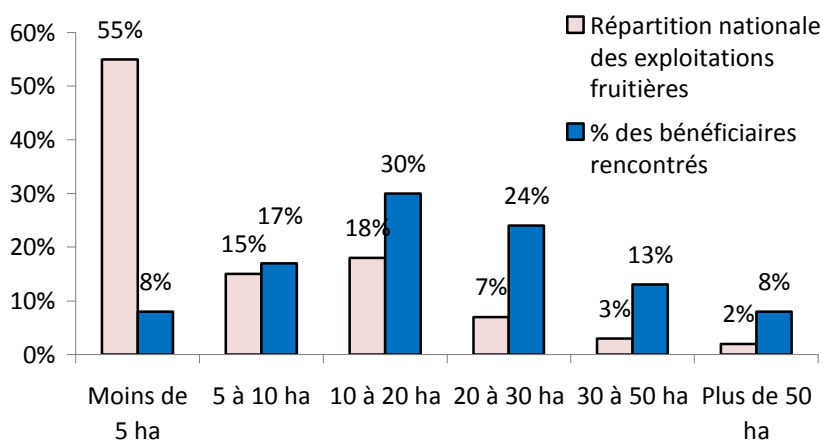


Figure 11: Répartition des exploitations par tranche de surface du verger avant investissement pour l'échantillon et répartition des exploitations fruitières par surface au niveau national

Source : Agreste d'après Recensement agricole 2010, AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

La surface moyenne du verger sur l'ensemble des exploitations enquêtées s'établit à 22,2 ha par exploitation. Cependant, on note que la majorité (en nombre) des bénéficiaires rencontrés ont un verger d'une surface inférieure ou égale à 20 ha.

Au niveau national, la majorité des exploitations fruitières présentent en réalité une surface inférieure à 5 ha. L'échantillon rencontré contient donc proportionnellement plus d'exploitations de taille moyenne et de grande taille que l'ensemble des exploitations au niveau national. En effet, de telles exploitations ont plus fréquemment besoin de renouvellements du verger que les exploitations les plus petites (plus forte nécessité d'étalement dans le temps de l'investissement de renouvellement du verger).

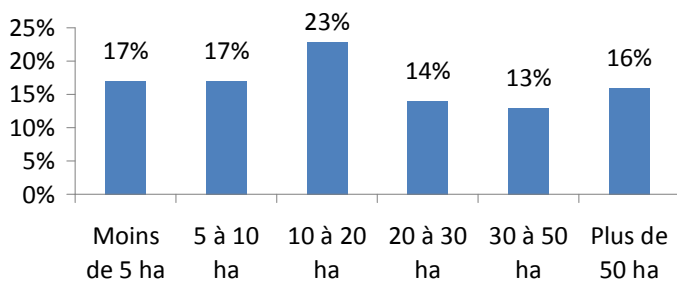


Figure 12: Part de la surface du verger national occupée par les exploitations selon la taille de leur verger

Source : Recensement agricole 2010

On constate cependant que les exploitations de moins de 5 ha ne représentent que 17% du verger national alors que les exploitations de 10 à 20 ha occupent 23% de ce même verger et les exploitations de plus de 50 ha en occupent 16%.

Le nombre de dossiers Sharka a également été surpondéré sur l'échantillon de façon à pouvoir étudier un nombre significatif de dossiers correspondant à ces critères. Ainsi, 5 bénéficiaires de la bonification Sharka ont été rencontrés sur les 22 dossiers déposés au niveau national entre 2008 et 2012.

3.2 Montant de l'investissement

Investissement moyen	Montant moyen de l'investissement éligible	Montant moyen de la subvention FranceAgriMer	Part moyenne subventionnée (FranceAgriMer)
Ensemble de l'échantillon	19 525 €	3 832 €	19,6%

Tableau 8: Montant moyen de l'investissement et de la subvention perçue par les bénéficiaires rencontrés
Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Sur l'échantillon, le montant moyen de l'investissement s'élève à 19.525 €, dont en moyenne 19,6 % sont financés par l'aide à la rénovation du verger. On constate cependant une dispersion importante puisque les investissements s'étalent de 2.900 à 85.000 €, tout comme les montants de l'aide qui varient entre 400 et 19.400 €.

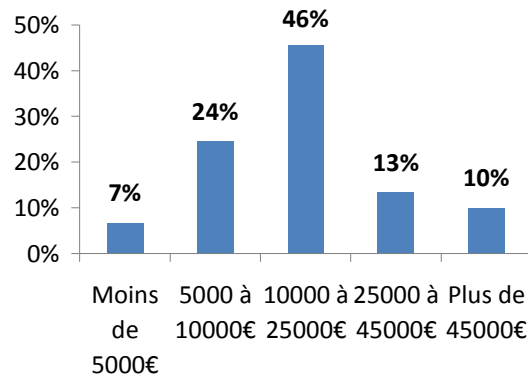


Figure 13: Répartition des dossiers de l'échantillon par montant de l'investissement éligible (% des dossiers de l'échantillon)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

La majorité des dossiers étudiés concernait un investissement éligible inférieur à 25.000 €, avec 70% des dossiers entre 5.000 et 25.000 €. Beaucoup de producteurs ont réalisé des investissements supplémentaires non inclus dans ce montant car non pris en compte dans le calcul de l'aide : le plus souvent, une installation d'irrigation a été mise en place ou renouvelée sur la parcelle peu de temps après la plantation.

Seuls les dossiers Sharka sont concernés par une aide sur la mise en place du système d'irrigation dans le cadre de la rénovation du verger. Dans le cas de l'étude, cela concerne 5 dossiers, soit 6% de l'échantillon.

Pour certaines espèces (pommes, poires, prunes et cerises principalement), des filets paragrêle sont souvent mis en place un à deux ans après plantation, parfois accompagnés de bâches anti-pluie (pour les cerises).

Notons que le montant de l'investissement n'est pas lié de manière significative à la taille du verger présent sur l'exploitation réalisant cet investissement. Ainsi, les producteurs avec un verger de moins de 10 ha ont réalisé des investissements compris entre 4.000 et 50.800€ alors que les producteurs avec un verger de plus de 50 ha ont réalisé des investissements échelonnés entre 6.000 et 47.500€. En conclusion, le montant de la subvention n'est pas non plus lié à la taille du verger de l'exploitation.

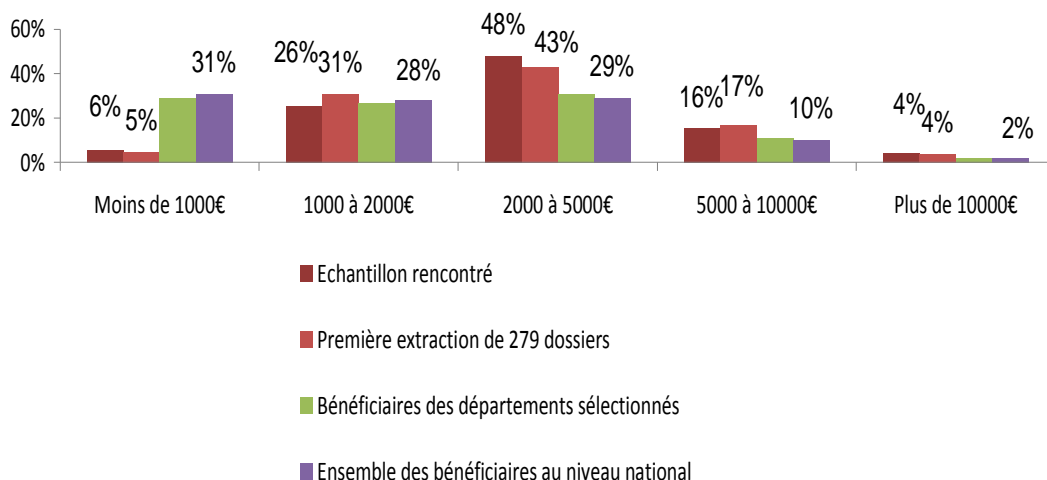


Figure 14: Répartition des dossiers selon le montant de la subvention accordée par FranceAgriMer pour l'échantillon rencontré, la première extraction de 279 dossiers, l'ensemble des bénéficiaires des départements sélectionnés et l'ensemble des bénéficiaires au niveau national (% des dossiers concernés)
 Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Le graphe ci-dessus montre la surpondération des dossiers présentant un montant d'aide compris entre 2.000 et 5.000€ dans l'échantillon par rapport à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide à la rénovation du verger au niveau national entre 2004 et 2012.

En plus de l'aide considérée, 37% des dossiers de l'échantillon ont bénéficié d'une autre aide pour l'investissement considéré.

Ainsi, 11% des dossiers ont reçu une aide à l'achat et à la mise en place de filets paragrêle par leur région, 8% une aide supplémentaire à la plantation de la part de la région (ce qui augmente le pourcentage de l'investissement aidé pour ces dossiers), 4% une aide à la mise en place ou au renouvellement du matériel d'irrigation. Dans une moindre mesure, certaines régions aident également les travaux de drainage avant plantation, l'achat de matériel antigel ou la reconstitution du verger suite à une tempête ayant mis à mal le potentiel de production.

La région Aquitaine a tout particulièrement choisi de soutenir l'installation de filets paragrêles (60% des aides à la mise en place de filets sont distribuées par cette région) alors que la région PACA avait choisi d'ajouter un montant supplémentaire à l'aide à la rénovation du verger (100% des aides supplémentaires à la plantation). L'Aquitaine est la région qui soutient le plus souvent les arboriculteurs, avec 80% des bénéficiaires de cette région qui ont reçu une autre aide (filets ou autre) pour l'investissement étudié.

Enfin, de nombreux producteurs font appel au programme opérationnel de leur organisation de producteurs (aide versée au titre de l'organisation commune de marché fruits et légumes) sur des investissements non aidés par l'aide à la rénovation du verger lorsque cela est possible : les filets paragrêle et le matériel d'irrigation sont les plus communément concernés.

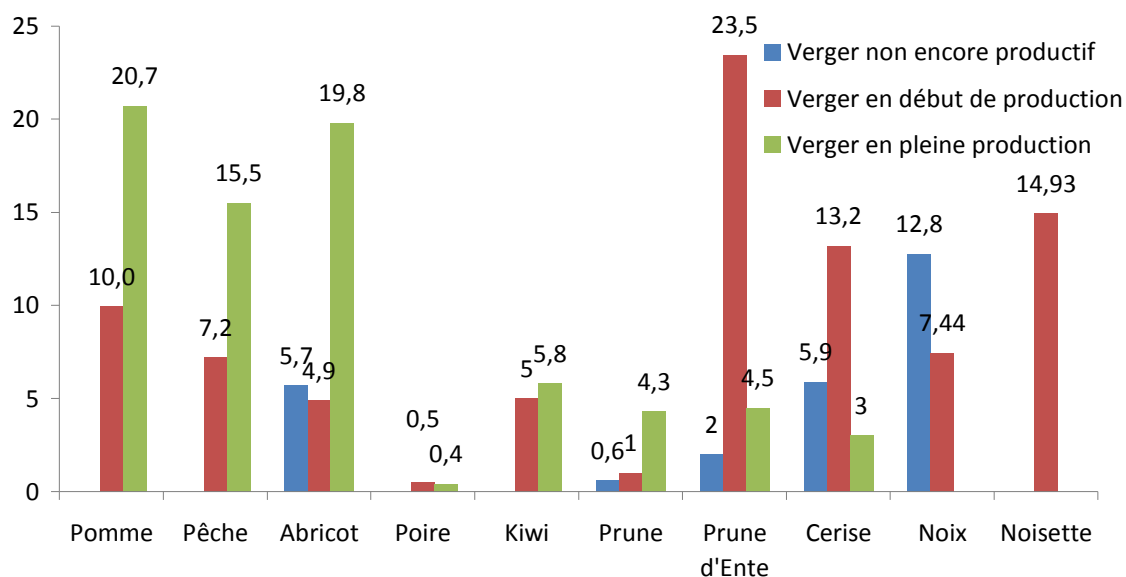


Figure 15: Répartition des surfaces concernées par l'investissement étudié selon leur stade de production (en ha)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

L'entrée en production varie selon l'espèce concernée ainsi que le mode de taille des arbres (axe, gobelet, etc.).

14% des vergers plantés lors de l'investissement étudié ne sont pas encore entrés en production (pourcentage de la surface plantée), 47% des vergers sont en début de production et 39% en pleine production.

Espèce	Âge moyen d'entrée en production
Pomme	3 ans
Poire	3 à 4 ans
Abricot	3 ans
Pêche	2 à 3 ans
Cerise	6 à 8 ans
Prune	3 à 6 ans
Prune d'Ente	7 à 8 ans
Noix	10 à 15 ans
Noisette	6 à 7 ans
Kiwi	2 à 4 ans

Tableau 9: Âge moyen d'entrée en production par espèce pour l'échantillon rencontré

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Le tableau ci-dessus reprend les délais d'entrée en production des espèces étudiées selon les informations récoltées auprès des producteurs de l'échantillon.

Les noyers et les cerisiers sont les deux principales espèces qui ne présentent pas encore de production aujourd'hui. En effet, les cerisiers ne commencent à produire qu'au bout de six à huit ans alors que les noyers présentent un délai de dix à quinze ans avant la mise à fruits selon les variétés. En ce qui concerne les abricotiers de l'échantillon qui ne sont pas encore entrés en production, il s'agit de demandes d'aide récentes (datant de 2011-2012 pour la plupart).

Ces chiffres nous montrent que tous les bénéficiaires rencontrés n'ont pas le même recul par rapport à l'investissement, ce qui peut influencer les réponses aux questions lors de l'enquête.

3.3 Objectifs des producteurs au moment de l'investissement

Dans 37% des cas, les bénéficiaires ont réalisé l'investissement pour maintenir l'âge moyen du verger et son potentiel de production, de façon à conserver un tonnage total constant sur l'ensemble du verger : il s'agissait pour ces bénéficiaires d'un renouvellement du verger. 36% des bénéficiaires ont quant à eux réalisé l'investissement pour augmenter la production d'une espèce sur leur exploitation, dans le cas d'un agrandissement du verger.

17% des bénéficiaires souhaitent diversifier les espèces présentes sur leur exploitation (dans le cas de la plantation d'une nouvelle espèce ou de l'agrandissement du verger d'une espèce auparavant peu présente sur l'exploitation). De plus, 17% des bénéficiaires ont réalisé l'investissement pour pouvoir arracher d'anciennes variétés devenues obsolètes et replanter de nouvelles variétés plus adaptées au marché actuel.

Les autres objectifs des bénéficiaires rencontrés sont, par ordre d'importance :

- prévoir un arrachage futur (7% des dossiers), généralement au moment où la nouvelle plantation sera entrée en pleine production, soit, en fonction de l'espèce concernée, au moins entre 8 et 15 ans après l'investissement. Ces plantations ont été comptabilisées parmi les agrandissements pour les investissements étudiés car les producteurs concernés peuvent changer de stratégie dans les dix ans à venir.

- changer d'espèce (6% des dossiers) sur les parcelles concernées voire sur l'ensemble de l'exploitation de façon à éviter une maladie trop présente sur le territoire (cet objectif concerne principalement des producteurs de pêches fortement touchés par la Sharka)

- reconstituer le verger endommagé par une maladie (Sharka, bactériose) ou par un accident climatique (tempête, etc.) en conservant l'espèce préalablement présente sur l'exploitation (1 et 3% des dossiers respectivement)

- abandonner une espèce présentant désormais peu de débouchés (2% des dossiers).

Lors des entretiens, les producteurs ont également indiqué les raisons pour lesquelles ils avaient choisi de planter certaines variétés plutôt que d'autres. Ces « objectifs du choix de la variété » complètent les objectifs décrits ci-dessus et seront décrits en détail dans ce rapport en réponse à la question 5.

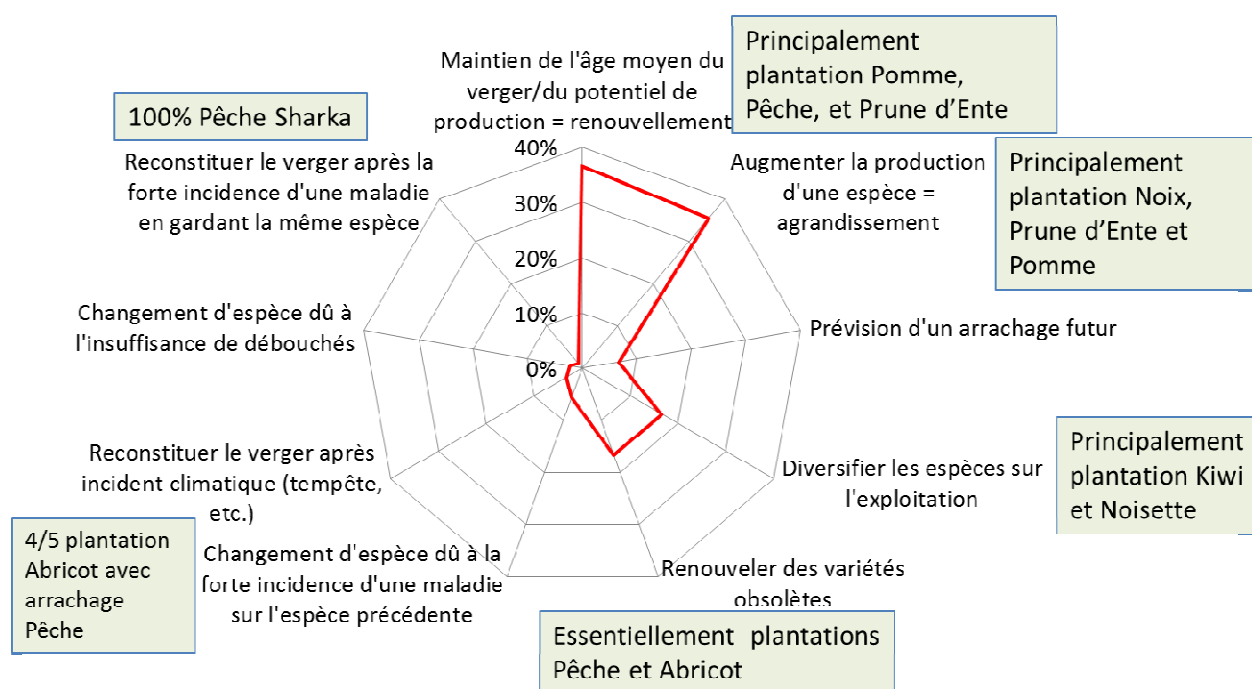


Figure 16: Objectifs des bénéficiaires au moment de l'investissement (jusqu'à 3 objectifs par dossier)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

4. Question 1 : Quel impact l'aide a-t-elle eu sur le renouvellement et/ou l'agrandissement des vergers ?

4.1 Approche méthodologique

Indicateurs de la question 1

Pour répondre à cette question évaluative, nous avons étudié les deux points suivants :

- Dans quelle mesure l'aide a-t-elle facilité le renouvellement des vergers, par espèce et par variété ?
- L'aide s'est-elle majoritairement traduite par un renouvellement du verger des exploitations concernées (plantation et arrachage concomitants) ou a-t-elle favorisé un agrandissement du verger ?

Chaque point a été approfondi à l'aide de 1 à 4 indicateurs, détaillés dans le tableau ci-dessous :

Critère	Indicateur(s)
Renouvellement des vergers	(5) Evolution des espèces cultivées (avant et après investissement) (6) Evolution des variétés cultivées (avant et après investissement) (7) Evolution de la densité d'arbres par hectare (8) Evolution de l'âge des vergers
Développement des surfaces	Evolution des surfaces en vergers (avant et après investissement)

Tableau 10: Critères d'évaluation de la question 1

4.2 Analyse des indicateurs

4.2.1 Dans quelle mesure l'aide a-t-elle facilité le renouvellement des vergers ?

4.2.1.1 Evolution des espèces cultivées

Le tableau ci-après présente l'évolution de la production principale des exploitations entre la période précédant l'investissement et aujourd'hui.

La **pêche/nectarine** est l'espèce qui perd le plus fréquemment son statut de production principale : elle était la production principale de 16% des exploitations avant l'investissement alors qu'aujourd'hui, ce n'est le cas que pour 9% des exploitations. Cette diminution s'explique en partie par l'incidence de la Sharka sur cette production. En effet, plusieurs producteurs de la région Rhône-Alpes ont diminué la surface occupée par les pêcheurs sur l'exploitation pour cause de trop grande sensibilité de cette espèce à la Sharka. Pour les producteurs peu ou pas touchés par la Sharka, l'abandon de la pêche comme production dominante s'explique par la difficulté à valoriser suffisamment ce fruit (et, pour certains, le manque de débouchés pour la production). Par la suite, ces surfaces de pêcheurs arrachés ont le plus souvent été plantées en abricotiers et, dans une moindre mesure, en pommiers ou cerisiers.

Ainsi, l'augmentation de la part des exploitations avec l'**abricot** pour production principale s'explique surtout par la perte de vitesse de la pêche et le fait que cette espèce soit moins sensible à la Sharka.

De plus, l'abricot est perçu comme un fruit demandé par les consommateurs et à bonne valeur ajoutée si le choix des variétés est adéquat.

La **pomme** bénéficie elle aussi de la perte de vitesse de la pêche sur des exploitations où elle était déjà présente auparavant (+2 points pour les exploitations ayant la pomme pour production principale entre l'avant-investissement et aujourd'hui).

De la même manière, la part des exploitations ayant pour production principale la **noix** a augmenté entre l'avant investissement et aujourd'hui (+2 points). Il faut noter que la noix est souvent la seule production fruitière lorsqu'elle est présente sur une exploitation.

Le nombre d'exploitations ayant pour production principale la **cerise** destinée à l'industrie a augmenté alors que celles ayant la cerise destinée à la vente en frais stagnent. La production de cerises destinées à l'industrie est fortement mécanisée : les producteurs se tournent donc vers elle lorsqu'ils souhaitent limiter ou diminuer les coûts liés à la main-d'œuvre alors que la cerise de bouche est très demandeuse en main-d'œuvre.

Espèce cultivée	Exploitations « en ayant » avant investissement	Exploitations « en ayant » aujourd'hui	Production principale avant investissement	Production principale aujourd'hui
Pomme	45%	40% (-5 pts)	24%	26% (+2 pts)
Abricot	30%	31% (+1 pt)	11%	17% (+6 pts)
Prune d'ente	18%	18% (0)	12%	11% (-1 pt)
Noix	11%	13% (+2 pts)	9%	10% (+1 pt)
Pêche/Nectarine	25%	24%* (-1 pt)	16%	9% (-7 pts)
Noisette	9%	9% (0)	6%	6% (0)
Vigne (de table)	15%	15% (0)	8%	6% (-2 pts)
Cerise industrie	5%	5% (0)	4%	5% (+1 pt)
Prune	15%	16% (+1 pt)	7%	3% (-4 pts)
Kiwi	5%	9% (+4 pts)	0%	3% (+3 pts)
Cerise bouche	29%	28% (-1 pt)	1%	2% (+1 pt)
Poire	10%	10% (0)	2%	1% (+ 1 pt)

Tableau 11: Production principale des exploitations de l'échantillon avant et après investissement mise en parallèle avec la part des exploitations de l'échantillon comptant l'espèce dans son verger et évolution pour chacun des critères (% des exploitations de l'échantillon)

NB : La production principale est définie comme celle occupant la plus grande surface sur l'exploitation.

** : 2 des exploitations de l'échantillon comprenant des pêcheurs dans leur verger vont les arracher définitivement dans les trois ans. Elles sont ici comptabilisées dans les exploitations ayant des pêcheurs avant et après investissement.*

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Le **kiwi** est devenu la production principale de 3% des exploitations étudiées. De plus, il s'agit dans tous les cas d'une nouvelle plantation ou d'une suite de plantation récente (début de la plantation d'actinidias sur l'exploitation 4 à 5 ans avant l'investissement étudié), d'où l'augmentation en parallèle du nombre d'exploitations comptant des actinidias dans le verger.

En revanche, la **pêche** perd du terrain en tant que production principale des exploitations étudiées. Comparativement, le nombre d'exploitations comptant des pêcheurs dans le verger est en faible diminution mais il risque de diminuer encore légèrement dans les années à venir. Deux des exploitations concernées par la présence de pêcheurs sur leur exploitation destinent la totalité de leur production de pêches à la transformation (pavies).

Cette diminution de la pêche comme production principale des exploitations étudiées profite surtout à l'**abricot** qui gagne ainsi 6 points en tant que production principale. En revanche, cette espèce était déjà bien présente avant investissement sur les exploitations concernées (+1 point seulement).

Le nombre de vergers comptant des **pommiers** est en diminution (-5 points). En revanche, la pomme gagne du terrain comme production principale des exploitations de l'échantillon concerné (+2 points). La production de pommes est donc réalisée par des exploitations de plus en plus spécialisées pour l'échantillon concerné.

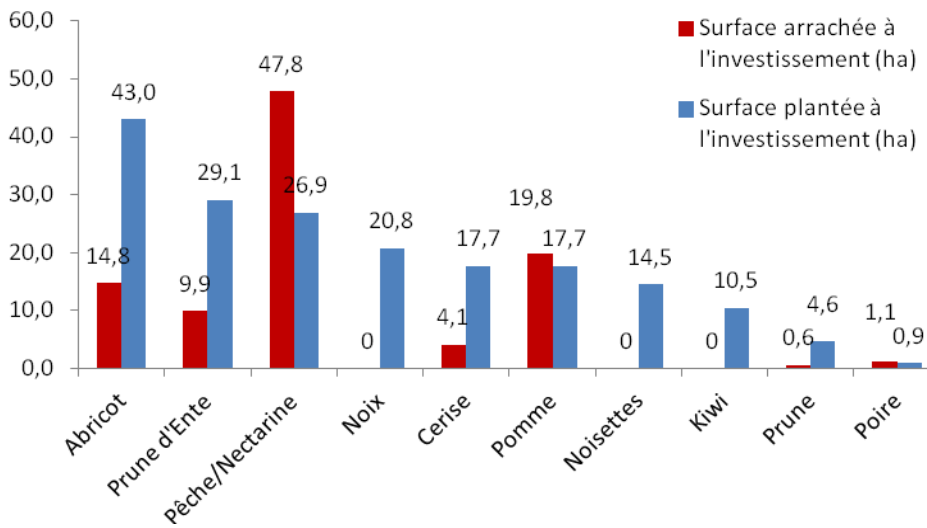


Figure 17: Surfaces arrachées et plantées par espèce dans le cadre de l'investissement étudié (ha)
 Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Il est intéressant de noter que les **noisetiers, noyers et kiwi** ne sont pas concernés par les arrachages. En effet, le kiwi et la noisette sont des productions relativement récentes pour les bénéficiaires rencontrés. Les premières plantations de ces espèces dans les exploitations étudiées datent d'une quinzaine d'années tout au plus. Les vergers ne sont pas assez anciens pour être concernés par des renouvellements et ils sont donc systématiquement agrandis.

Pour les noyers, la situation est assez similaire bien que les bénéficiaires rencontrés possèdent parfois un verger comprenant des noyers ayant plus de vingt ans. Cependant, les producteurs conservent les noyers pendant au moins cinquante ans et, à part quelques remplacements ponctuels d'arbres touchés par une tempête ou une maladie, le verger n'est pas encore arrivé à l'âge du renouvellement. Les plantations de noyers sont donc elles aussi exclusivement des agrandissements de verger.

Les **pêchers** sont les arbres les plus arrachés dans le cadre de l'investissement. Dans 55% des cas, il s'agit d'un renouvellement avec replantation de pêchers. Cependant, une part non négligeable (45%) est replantée dans une autre espèce : ce sont principalement les abricotiers qui sont choisis (40%) et, dans une moindre mesure, les cerisiers (de bouche) ou les pommes.

47% des 47,8 ha de pêchers arrachés dans le cadre de l'investissement étudié l'ont été pour cause de contamination par la Sharka. En plus des problèmes liés à l'incidence de la Sharka sur pêchers, certains producteurs choisissent de diminuer voire d'abandonner progressivement cette production pour se tourner vers d'autres espèces plus rémunératrices, ou perçues comme telles, comme l'abricot (6 producteurs). Le seul inconvénient cité par les producteurs de ce changement des pêches vers les abricots est l'alternance (ou « variabilité interannuelle ») des rendements en abricots alors que le rendement des pêches est plus stable.

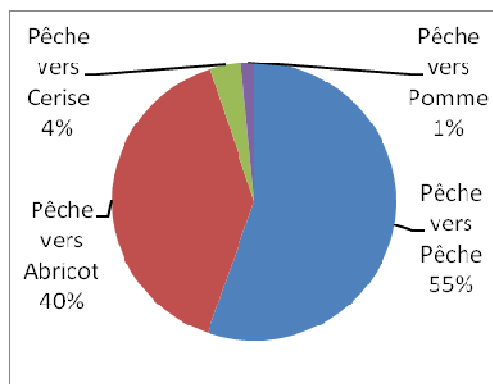


Figure 18: Nature de l'espèce plantée après arrachage de pêchers pour les dossiers étudiés (pourcentage de la surface de pêchers arrachée, 18 exploitations concernées par un arrachage de pêchers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

La situation est très différente pour les abricotiers arrachés. En effet, bien que 28% des surfaces arrachées l'aient été pour cause de bactériose, la quasi-totalité des bénéficiaires replantent les surfaces arrachées en abricotiers.

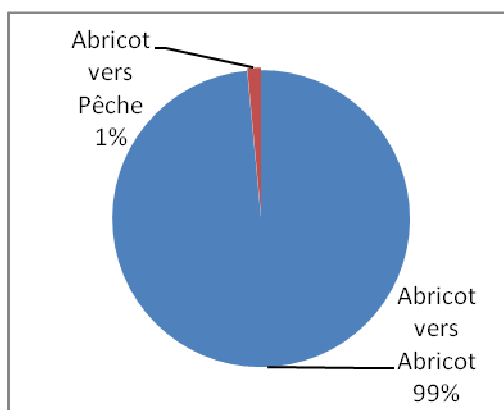


Figure 19: Nature de l'espèce plantée après arrachage d'abricotiers pour les dossiers étudiés (pourcentage de la surface d'abricotiers arrachée, 8 exploitations concernées par un arrachage d'abricotiers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

En ce qui concerne la **pomme**, ce sont 68% des surfaces de pommiers arrachés qui sont replantées en pommiers. Les autres sont replantées en noyers (26% de la surface arrachée en pommiers) ou en cerisiers (6%). Le choix des **noyers** comme arbres de remplacement est expliqué par le producteur concerné comme permettant de diminuer les coûts de main-d'œuvre sur l'exploitation grâce à la forte mécanisation de la récolte par rapport à celle de la pomme.

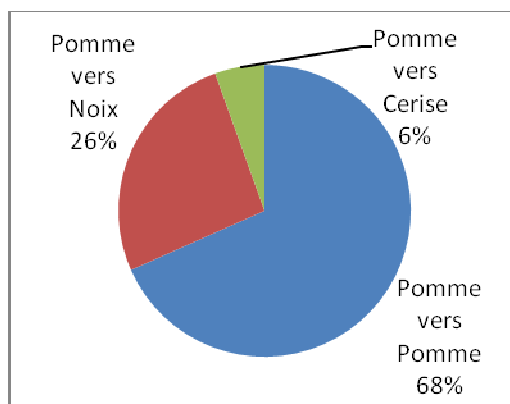


Figure 20: Nature de l'espèce plantée après arrachage de pommiers pour les dossiers étudiés (pourcentage de la surface de pommiers arrachée, 15 exploitations concernées par un arrachage de pommiers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

85% des arrachages de **cerisiers** sont en réalité des renouvellements. Seuls 8% des surfaces arrachées sont converties en pommiers et 7% en pêchers.

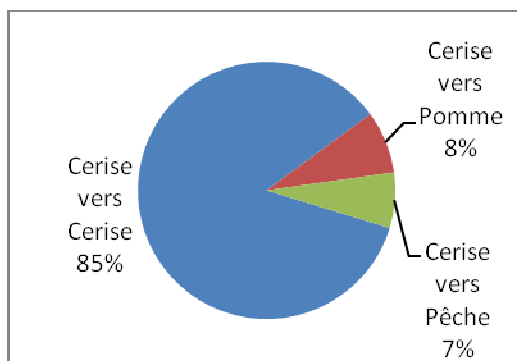


Figure 21: Nature de l'espèce plantée après arrachage de cerisiers pour les dossiers étudiés (pourcentage de la surface de cerisiers arrachée, 5 exploitations concernées par un arrachage de cerisiers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

La surface arrachée en **poiriers** est faible (1,1 ha) et ne concerne que 2 exploitations. Un producteur réalise un renouvellement de ce verger en replantant des poiriers, l'autre abandonne cette espèce.

Enfin, les **pruniers et pruniers d'Ente** arrachés sont replantés à 100% en pruniers et pruniers d'Ente respectivement.

4.2.1.2 Evolution des variétés cultivées

Pommes

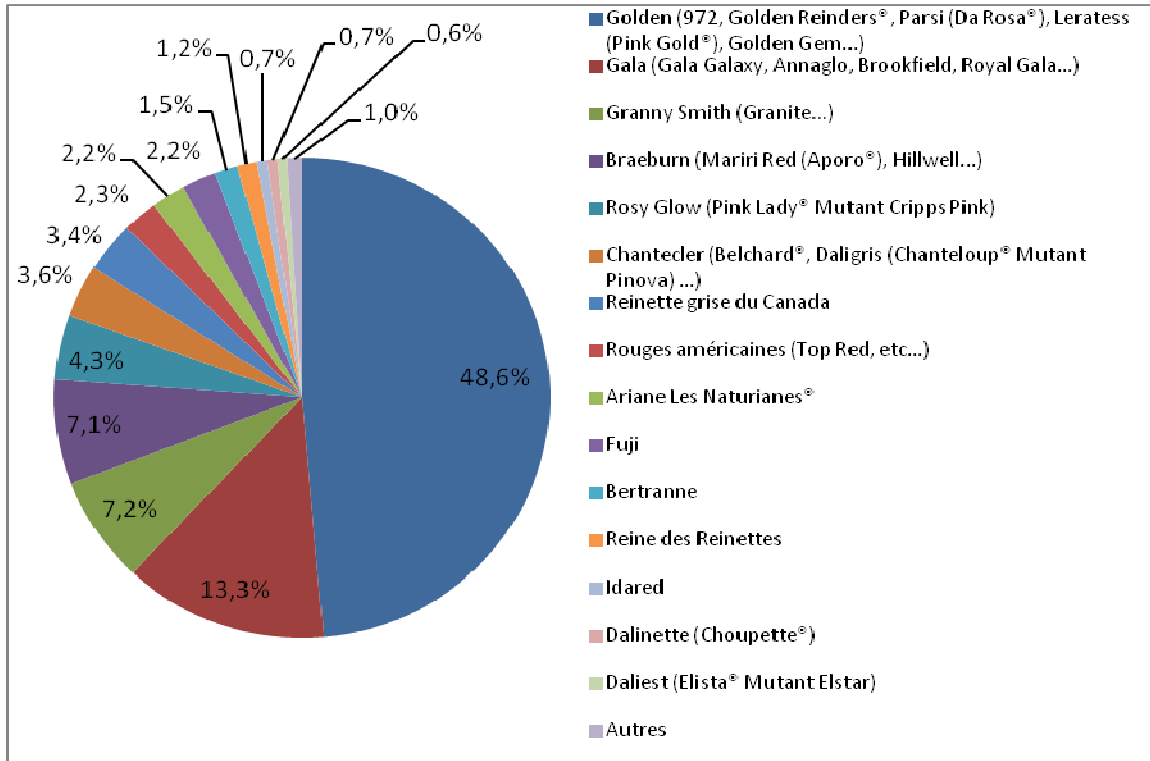


Figure 22: Répartition des variétés de pommes avant investissement (pourcentage de la surface totale en pommiers) NB : Autres = Topaz, Pitchounette, Coop 43 (Juliet®), Ste Germaine, Malus Evereste Perpetu®, Baugène, Bauflor

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

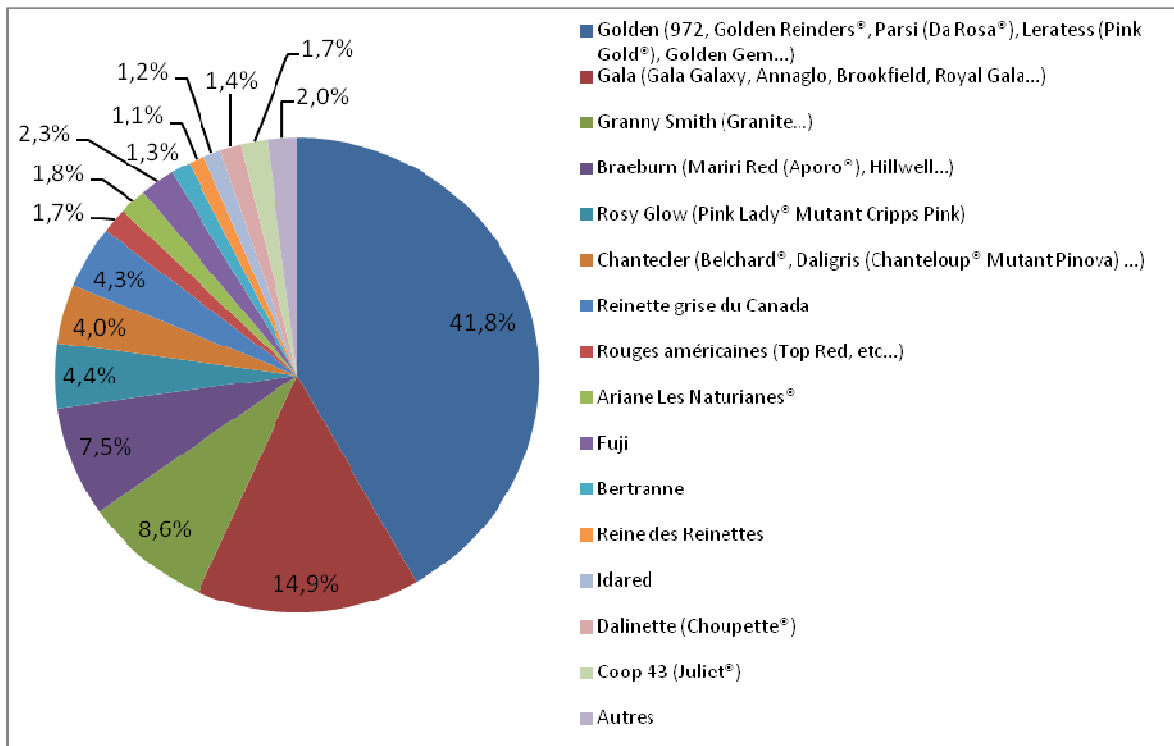


Figure 23: Répartition des variétés de pommes aujourd'hui (pourcentage de la surface totale en pommiers)

NB : Autres = Topaz, Pitchounette, Ste Germaine, Daliest (Elista® Mutant Elstar), Dalinco, Dalinsweet, Red Love, Malus Evereste Perpetu®, Baugène, Bauflor

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Chaque exploitation comprenant un verger de pommiers compte un grand nombre de variétés. La Golden domine, sous la forme de nombreux clones (Reinders®, Smoothee®, etc.). Les autres variétés principales sont la Gala, la Granny et la Braeburn.

La Golden a perdu du terrain entre l'avant investissement et aujourd'hui : elle représentait 49% du verger de pommiers pour l'ensemble des exploitations étudiées avant l'investissement et 42% aujourd'hui. Au contraire, les trois autres variétés mentionnées ci-dessus ont plutôt tendance à augmenter en proportion dans le verger des bénéficiaires étudiés.

Sauf pour le cas particulier de l'AOP Pomme du Limousin, les producteurs se tournent désormais préférentiellement vers des variétés colorées pour répondre à la demande du marché, ce qui explique cette évolution.

On note également un plus grand nombre de variétés sur les exploitations aujourd'hui par rapport à la période avant investissement (c'est-à-dire cinq à dix ans en arrière) : de 22 variétés (sans compter les différents clones) présentes sur les exploitations, on passe à 25 variétés. Les producteurs choisissent de cultiver plusieurs variétés de façon à pouvoir atteindre des marchés diversifiés, même si certaines variétés restent majoritaires sur les exploitations.

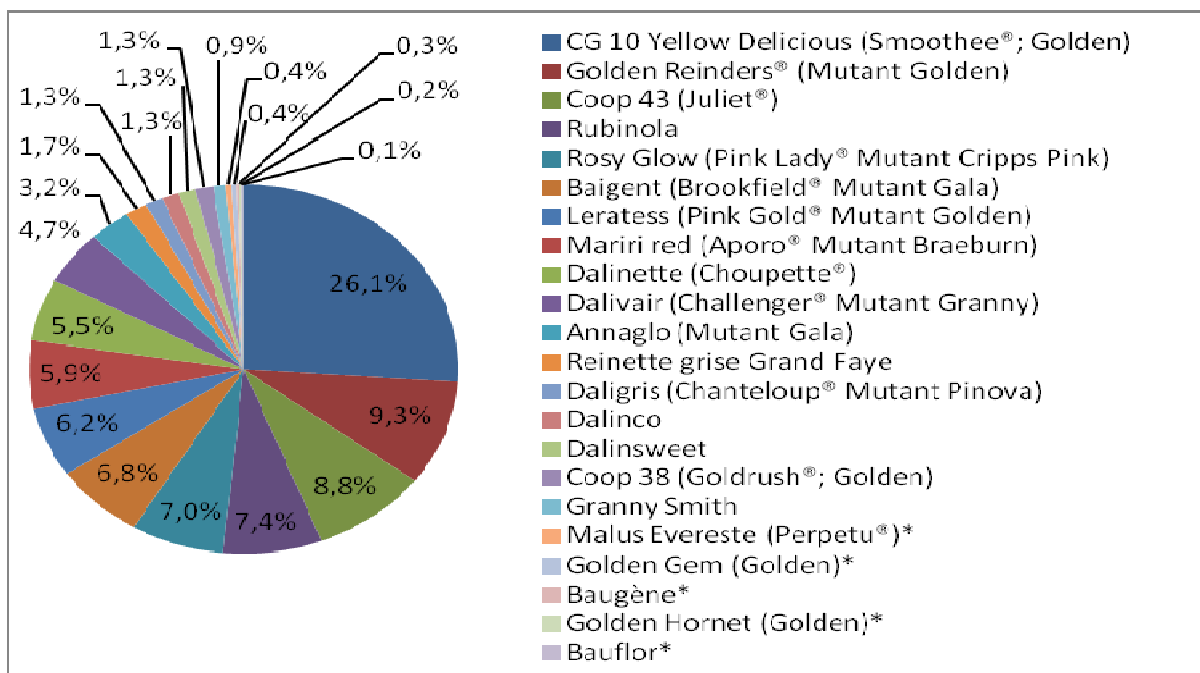


Figure 24: Variétés de pommes plantées lors de l'investissement étudié (% de la surface totale de pommiers plantée)

* : variétés pollinisatrices

NB : attention, les couleurs utilisées pour chaque variété ne sont pas les mêmes que dans les deux graphes précédents.

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Le graphique ci-dessus met en évidence le grand nombre de variétés et/ou clones plantés par les producteurs dans le cadre de l'investissement étudié. La Golden (Smoothee® puis Reinders®) représente la plus grande surface plantée. Cependant, la Juliet® se classe en troisième position : cette variété club est spécifiquement cultivée en agriculture biologique et sa plantation permet aux producteurs de diversifier leurs débouchés.

De même, d'autres variétés résistantes tavelure sont bien présentes dans cette liste telle que la Dalinette (5% de la surface plantée), la Rubinola (7% de la surface plantée) ou la Goldrush® (1% de la surface plantée).

La diversité des variétés d'abricots présentes sur les exploitations est encore plus importante. Le Bergeron se détache avec 26% des surfaces avant investissement et 24% aujourd'hui. D'autres variétés sont également bien présentes : Avirine (Bergarouge®), Bhart (Orange Red®) ou Aviclo (Bergeval®). Lors des dix dernières années (ou, plus précisément, entre la période avant investissement et aujourd'hui), le nombre de variétés présentes sur les exploitations a augmenté (de 36 à 50 variétés). Les producteurs essaient ainsi de suivre les demandes du marché au plus près avec l'adoption de variétés le plus souvent colorées.

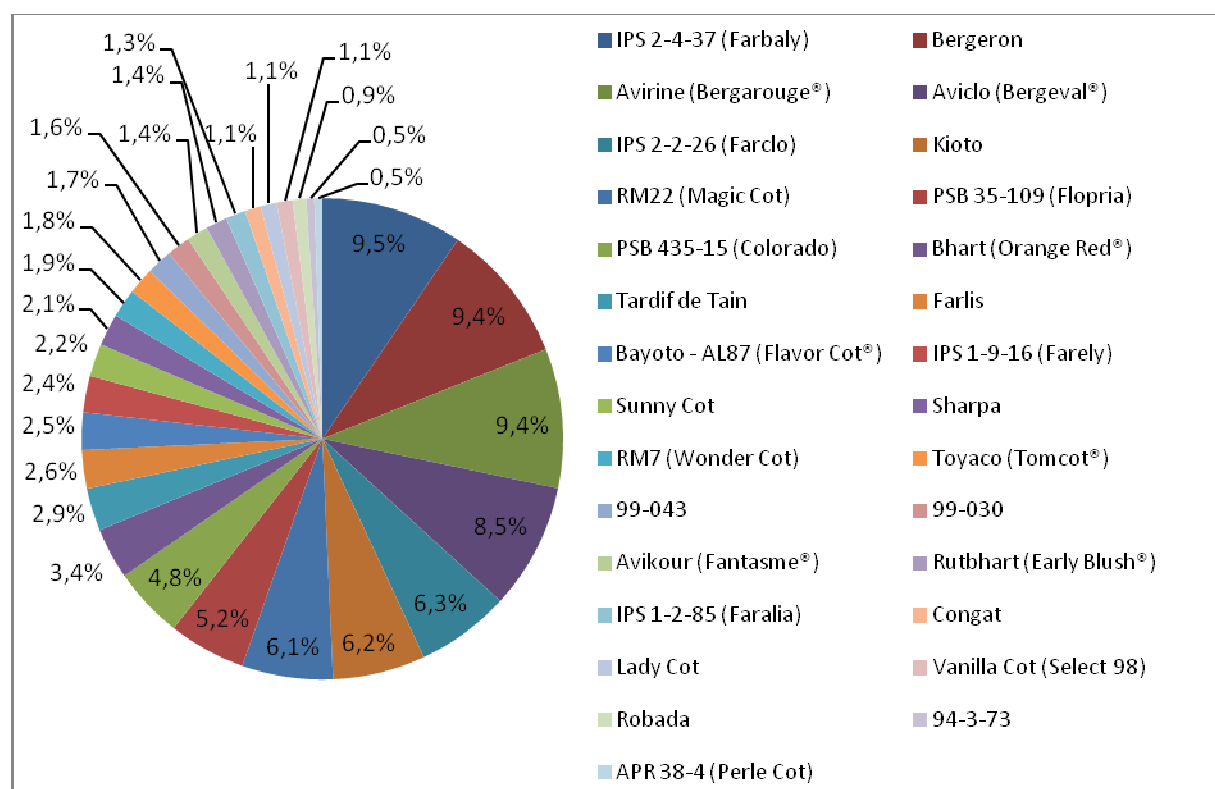


Figure 27: Variétés d'abricots plantées lors de l'investissement étudié (pourcentage de la surface totale plantée en abricotiers)
NB : attention, les couleurs utilisées pour chaque variété ne sont pas les mêmes que dans les deux graphes précédents.

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Lors de l'investissement, chacun des producteurs a planté entre deux et six variétés d'abricotiers sur son exploitation. Notons l'absence de Shamade (variété résistante à la Sharka) dans les plantations concernées par l'investissement étudié : les producteurs craignent souvent que sa couleur peu marquée ne corresponde pas assez aux goûts du marché.

Bien que le Bergeron représente une part non négligeable des surfaces plantées lors de l'investissement, la variété IPS 2-4-37 (Farbaly) est préférée lors des plantations. La plantation du Bergeron ou du Tardif de Tain est localisée géographiquement alors que les autres variétés sont réparties de manière plus homogène sur l'ensemble du territoire producteur d'abricots.

Cerises

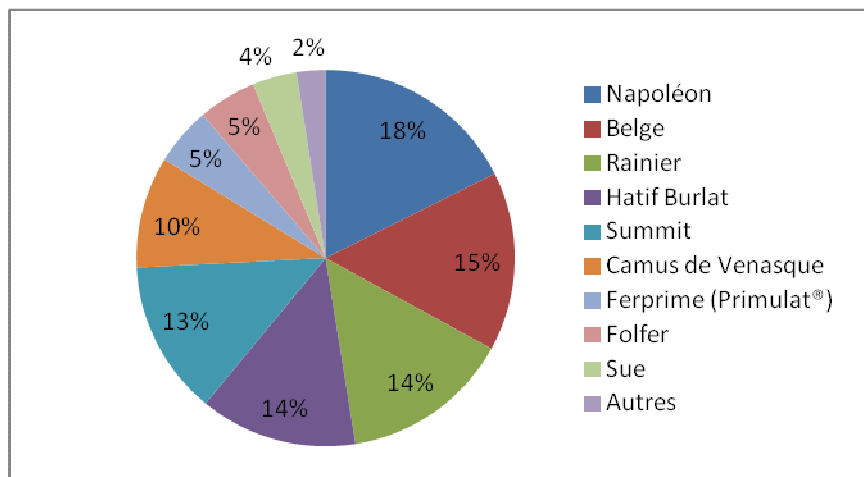


Figure 28: Répartition des variétés de cerises avant investissement (pourcentage de la surface totale en cerisiers)

NB : Autres = anciennes variétés, pollinisateurs, etc.

Les variétés Napoléon, Camus de Venasque et Rainier sont destinées à l'industrie. La variété Rainier peut aussi être destinée à la vente en frais.

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

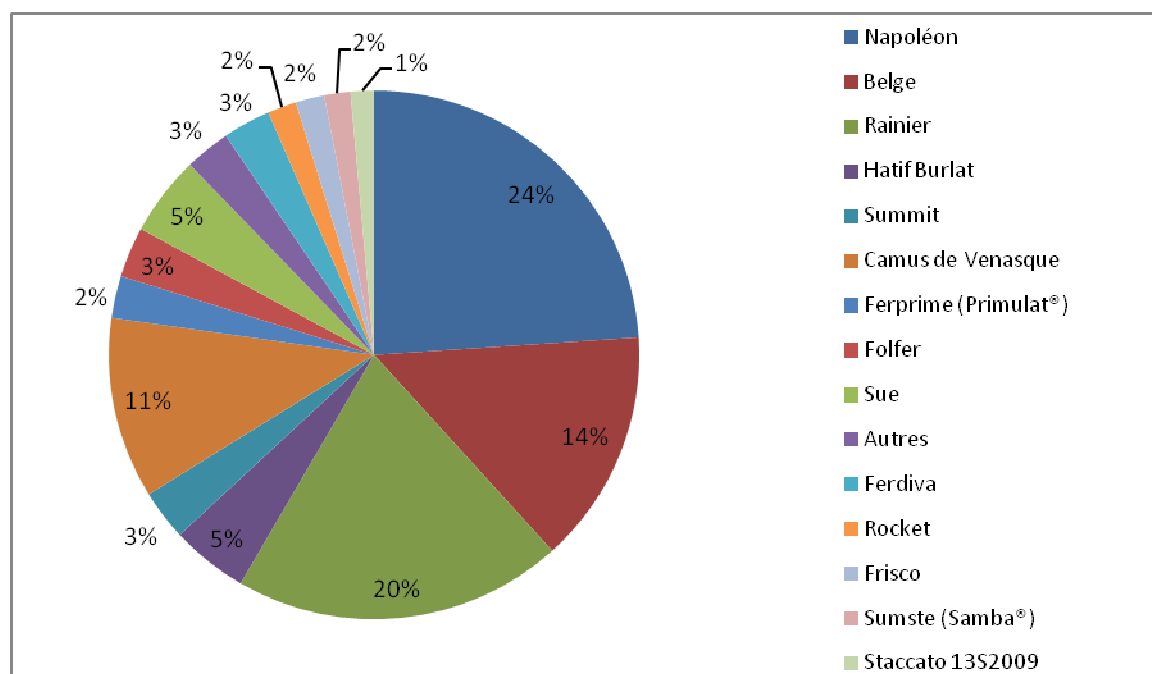


Figure 29: Répartition des variétés de cerises aujourd'hui (pourcentage de la surface totale en cerisiers)

NB : Autres = anciennes variétés, Rivedel (Earlise®), Noire de Meched, Starking, Ferdouce, autres pollinisateurs

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Les variétés Napoléon, Rainier et Camus de Venasque, destinées à la transformation, ont fortement progressé sur l'ensemble de la surface du verger de cerisiers étudié (de 42 à 55% du verger de cerisiers). Comme évoqué précédemment, certains producteurs choisissent en effet de privilégier l'augmentation des surfaces en cerises destinées à l'industrie car cette culture est très mécanisée, contrairement à la culture de cerises destinées à la vente en frais. Les usines de transformation travaillent de concert avec les associations de producteurs et demandent régulièrement la plantation de nouvelles variétés pour répondre à leurs besoins futurs.

De manière plus générale, on note ici aussi la diversification des variétés présentes sur les exploitations étudiées.

Pour la filière cerise destinée à la vente en frais, les variétés Summit et Hâtif Burlat sont en perte de vitesse entre la période avant investissement et aujourd'hui alors que la Belge se maintient et que des variétés telles que Rocket, Frisco, Sumste (Samba®) ou Staccato 13S2009 font leur apparition. Le choix des producteurs se porte souvent sur des variétés donnant des fruits de bon calibre avec une peau assez résistante et une bonne qualité gustative.

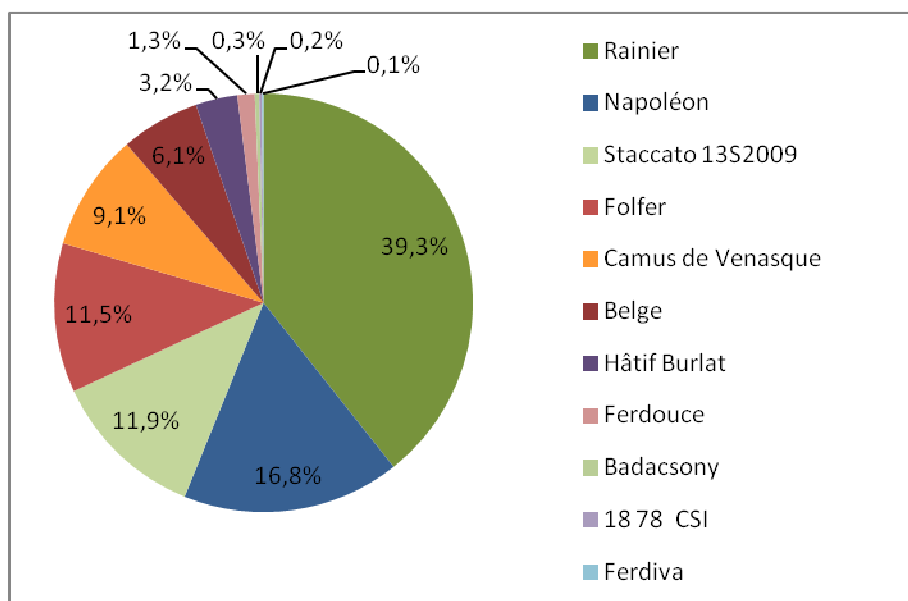


Figure 30: Variétés de cerises plantées lors de l'investissement étudié (pourcentage de la surface totale plantée en cerisiers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

En ce qui concerne l'investissement étudié, ce sont deux variétés de cerises destinées à l'industrie qui se détachent : Rainier principalement, puis Napoléon.

Quant aux cerises destinés à la vente en frais, Staccato et Folfer sont les deux variétés avec la surface plantée la plus importante pour l'investissement considéré.

Kiwi

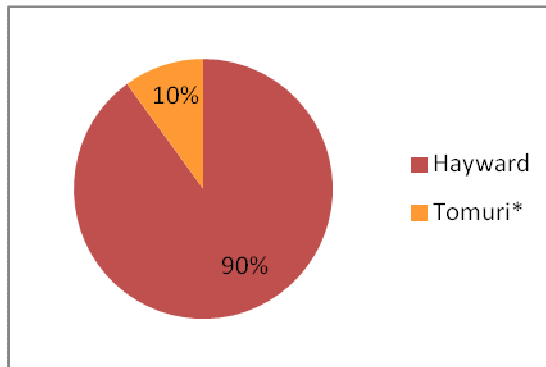


Figure 31: Répartition des variétés de kiwi avant investissement (pourcentage de la surface totale en kiwi)

*Variété pollinisatrice

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Avant l'investissement, seules deux variétés étaient présentes pour le verger de Kiwi : Hayward en majorité, avec Tomuri utilisée comme variété pollinisatrice (près de 10% du verger).

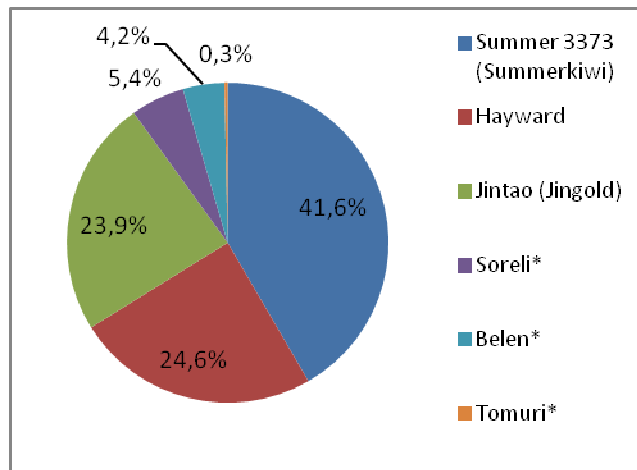


Figure 32: Répartition des variétés de kiwi aujourd'hui (pourcentage de la surface totale en kiwi)

*Variétés pollinisatrices

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Aujourd'hui, le nombre de variétés de kiwi présentes sur les exploitations étudiées a augmenté avec les nouvelles plantations. Ainsi, la variété Summer 3373 est la plus présente en termes de surface, suivie par Hayward.

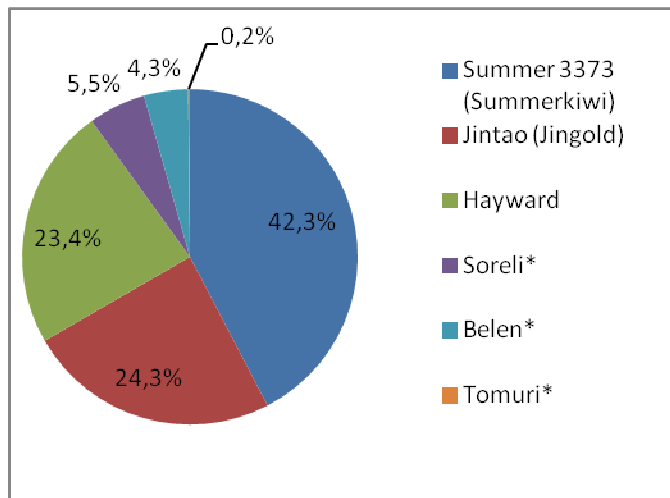


Figure 33: Variétés de kiwi plantées lors de l'investissement étudié (pourcentage de la surface totale plantée en kiwi)

*Variétés pollinisatrices

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Les producteurs ont principalement planté la variété Summer 3373, appréciée pour sa précocité par rapport à Hayward, ce qui lui permet de faire le lien entre les kiwis importés de Nouvelle Zélande et la pleine saison de production du kiwi français.

Pêches

Le verger de pêchers est très diversifié. En effet, une exploitation produisant des pêches compte généralement entre 20 et 50 variétés différentes, pour une surface par variété allant de 0,2 à 1 ha. Pour des raisons de maintien d'une durée raisonnable de l'entretien, il était impossible de détailler l'ensemble des variétés présentes sur chaque exploitation concernée. Nous ne détaillerons donc ici que les variétés de pêchers plantées lors de l'investissement étudié.

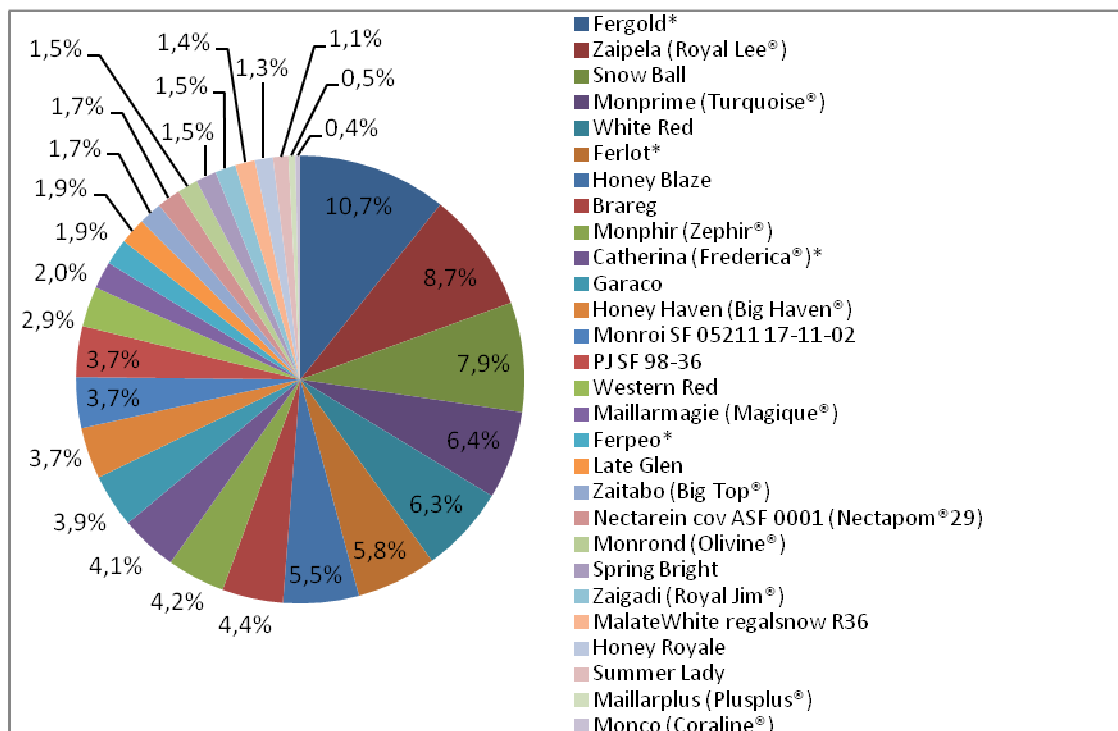


Figure 34: Variétés de pêches plantées lors de l'investissement étudié (pourcentage de la surface totale plantée en pêchers) * Variétés destinées à la transformation

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

La variété la plus représentée en termes de surface plantée lors de l'investissement est Fergold, variété destinée à la transformation. Royal Lee®, Snow Ball, Turquoise® et White Red sont également bien présentes dans les plantations. Ensuite, de nombreuses autres variétés ont été plantées en fonction du calendrier de production de l'exploitation et des autres objectifs poursuivis par le producteur.

Poire

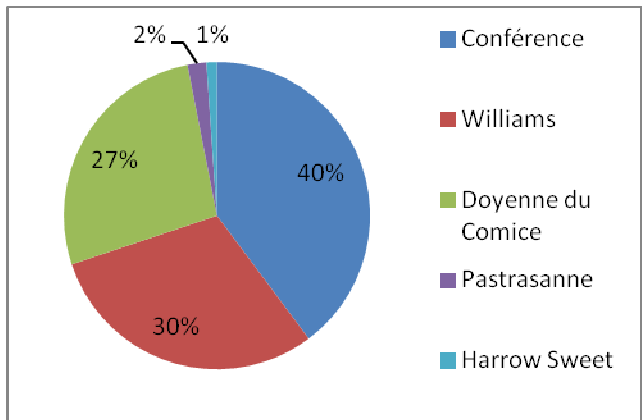


Figure 35: Répartition des variétés de poires avant investissement (pourcentage de la surface totale en poiriers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

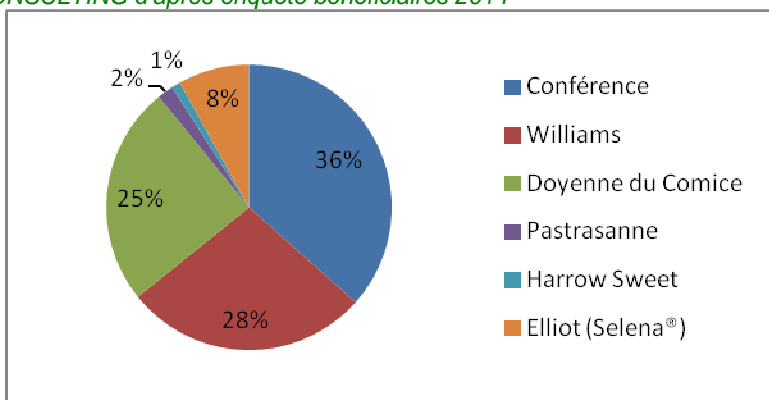


Figure 36: Répartition des variétés de poires aujourd'hui (pourcentage de la surface totale en poiriers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Seuls deux bénéficiaires de l'aide à la rénovation du verger pour une plantation de poiriers ont pu être rencontrés. Les graphiques ci-dessus sont donc à analyser avec précaution car ils ne s'appliquent qu'à ces deux exploitations étudiées.

La Conférence, la Williams ainsi que la Doyenne du Comice sont les plus présentes sur ces exploitations. Malgré assez peu de changement dans les surfaces occupées par ces variétés, on note l'apparition de la variété Elliot sur l'une de ces exploitations. Cette variété a été choisie par le producteur car elle est non alternante et présente un bon rendement.

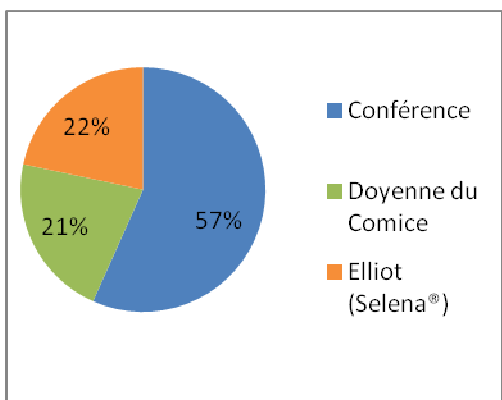


Figure 37: Variétés de poires plantées lors de l'investissement étudié (pourcentage de la surface totale plantée en poiriers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Prune

La répartition des variétés de prunes présentes sur les exploitations concernées a changé ces dernières années. Ainsi, alors que trois variétés dominaient avant investissement (les variétés européennes Président et Reine Claude d'Oullins ainsi que la variété américano-japonaise Golden Japan représentaient 67% des surfaces de pruniers), les trois premières variétés (les variétés européennes Président et Stanley ainsi que la variété américano-japonaise Fortune) ne représentent plus que 48% des surfaces du verger de pruniers aujourd'hui.

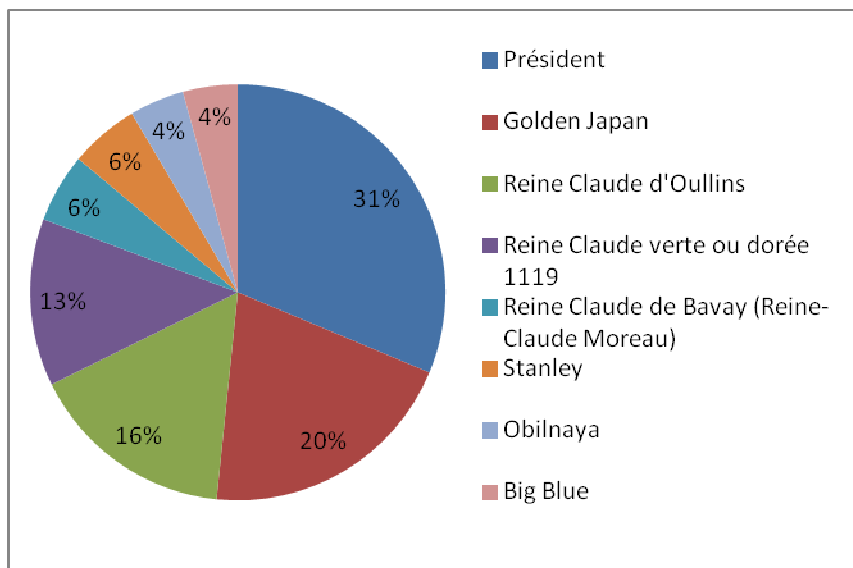


Figure 38: Répartition des variétés de prunes avant investissement (pourcentage de la surface en pruniers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

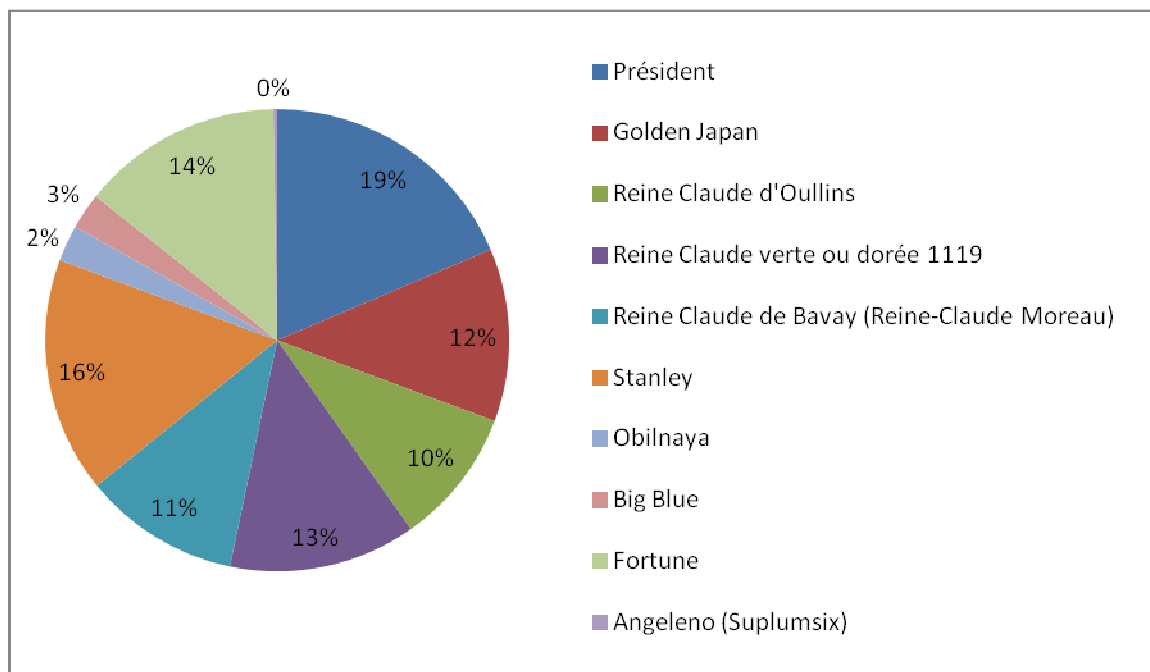


Figure 39: Répartition des variétés de prunes aujourd'hui (pourcentage de la surface totale en pruniers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

La variété Fortune (variété américano-japonaise), bien qu'elle soit récemment apparue dans le verger des exploitations étudiées, a été plantée à hauteur de 50% de la surface concernée par l'investissement étudié. La variété Stanley est derrière, suivie par les Reines Claude Bavay, Oullins ou 1119.

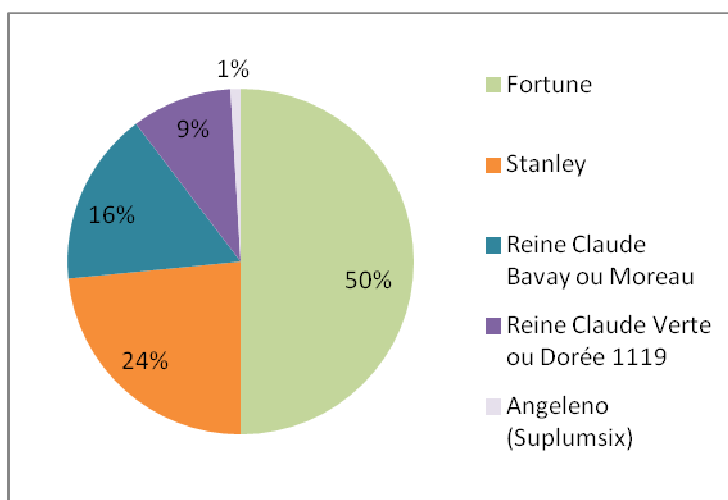


Figure 40: Variétés de prunes plantées lors de l'investissement étudié (pourcentage de la surface totale plantée en pruniers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Prune d'Ente

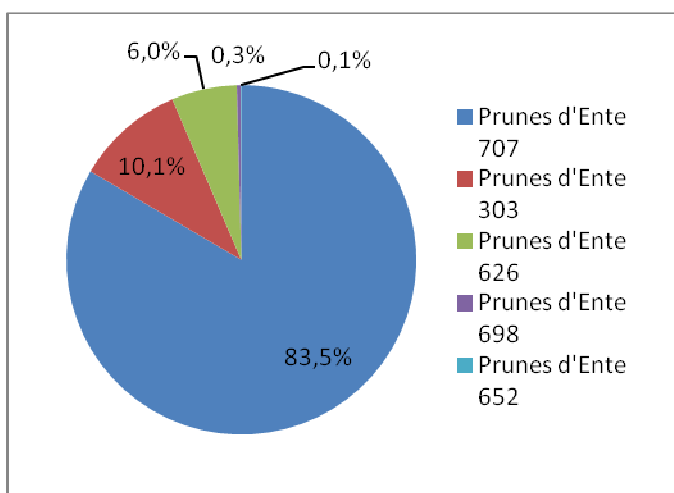


Figure 41: Répartition des variétés de prune d'Ente avant investissement (pourcentage de la surface totale en pruniers d'ente)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

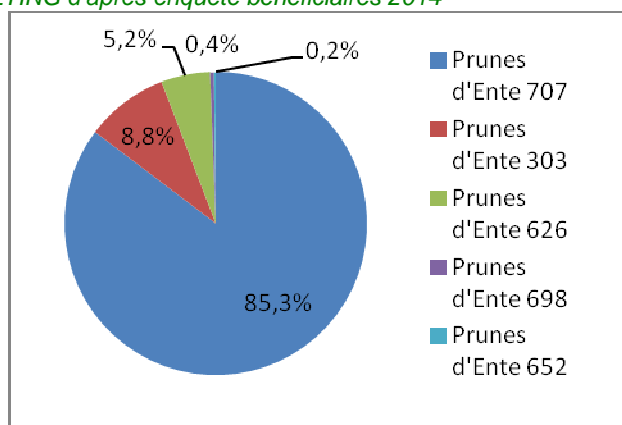


Figure 42: Répartition des variétés de prune d'Ente aujourd'hui (pourcentage de la surface totale en pruniers d'ente)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Pour les pruniers d'Ente, la variété 707 domine fortement le verger . La part de la surface occupée par cette variété est encore appelée à augmenter car lors de l'investissement étudié, 97% de la surface concernée a été plantée en variété 707 contre 3% en variété 303.

Noix

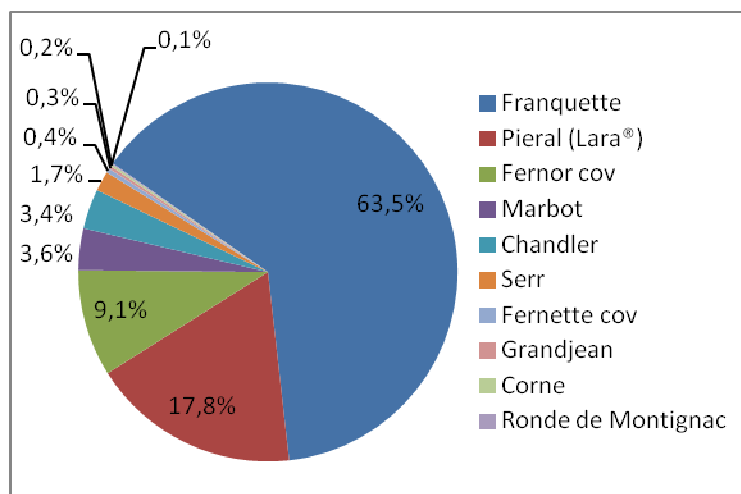


Figure 43: Répartition des variétés de noix avant investissement (pourcentage de la surface totale en noyers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

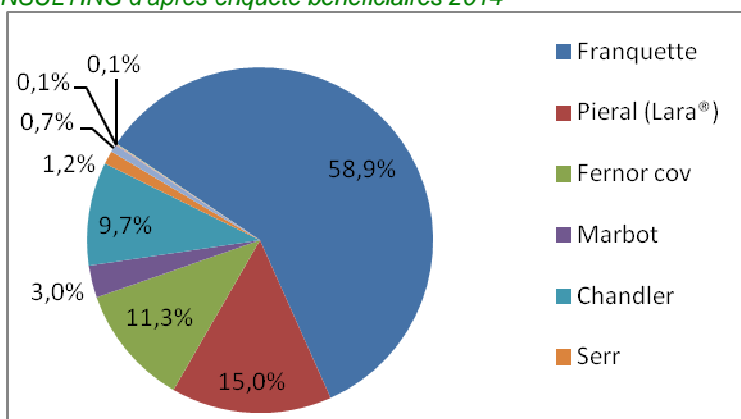


Figure 44: Répartition des variétés de noix aujourd'hui (pourcentage de la surface totale en noyers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Le verger de noyers est dominé par Franquette et ce, avant l'investissement étudié comme aujourd'hui. Cependant, cette variété perd un peu de poids, notamment face à Chandler ou Fernor cov.

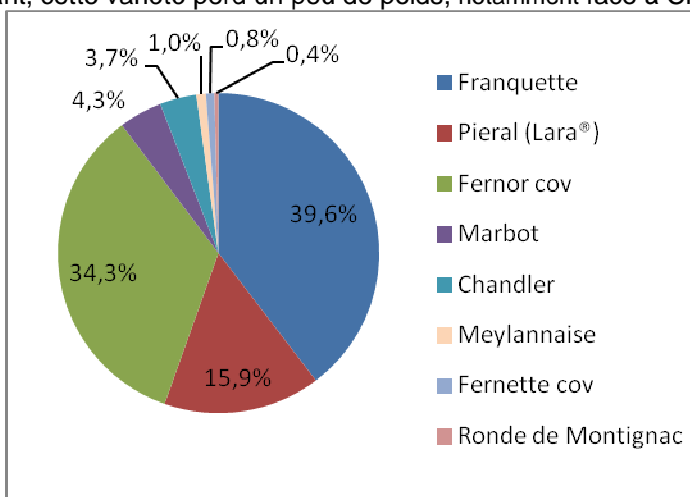


Figure 45: Variétés de noix plantées lors de l'investissement étudié (pourcentage de la surface totale plantée en noyers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Les dossiers de demande d'aide à la rénovation étudiés pour les noyers étaient des dossiers assez anciens, aux alentours de 8 à 10 ans, car l'entrée en production des noyers est d'au moins 8 ans pour les variétés les plus récentes et de près de 15 ans pour Franquette. À part la Franquette, la variété Fernor cov était souvent plantée sur les exploitations à cette époque (mise à fruits plus rapide).

Noisette

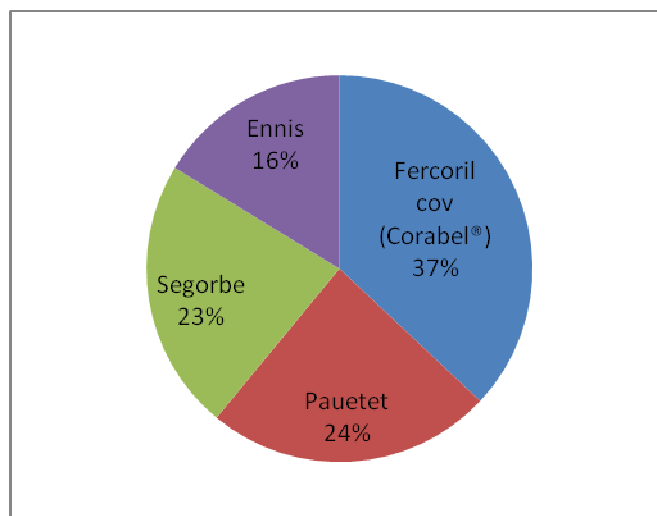


Figure 46: Répartition des variétés de noisettes avant investissement (pourcentage de la surface totale en noisetiers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

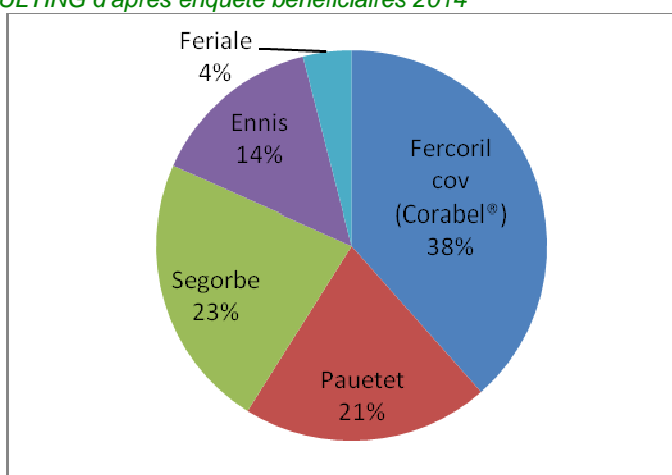


Figure 47: Répartition des variétés de noisettes aujourd'hui (pourcentage de la surface totale en noisetiers)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Les variétés Jemtegaard, Butler et Merveille de Bolwiller n'ont pas été comptabilisées dans l'évolution des surfaces sur les exploitations. En effet, ces variétés sont utilisées comme pollinisatrices et leur surface est proportionnelle à la surface totale en noisetier sur l'exploitation.

Seule une nouvelle variété, Feriale, est apparue sur les exploitations entre la période avant investissement et la période actuelle. Pour les autres variétés, il y a peu de changements : Corabel® domine toujours, suivie par Segorbe, Pauetet et Ennis. De par leur calibre, Corabel® et Ennis sont souvent destinées à la vente en coque, même si leurs qualités leur permettent aussi d'être commercialisées vers l'industrie. Pauetet et Segorbe sont plutôt destinées à l'industrie (fruits plus petits).

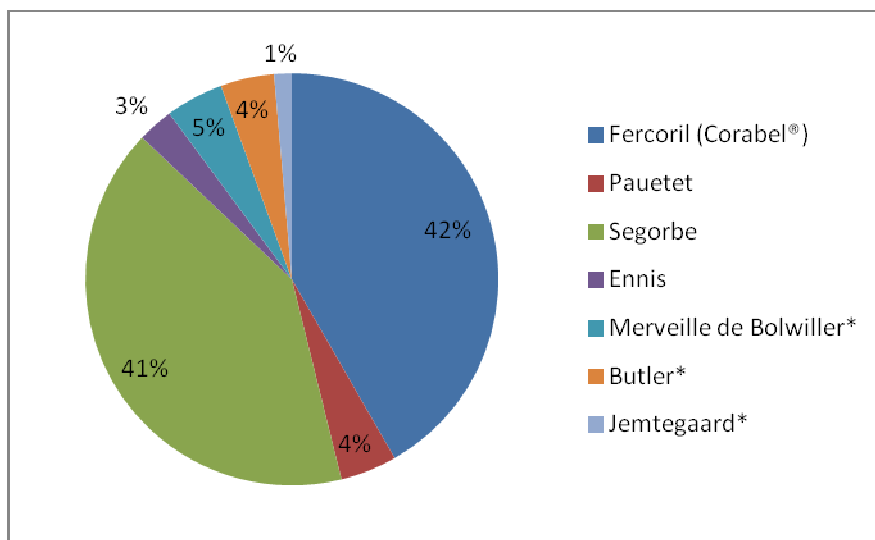


Figure 48: Variétés de noisetiers plantées lors de l'investissement étudié (pourcentage de la surface totale plantée en noisetiers)

* : variétés utilisées comme pollinisatrices

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

La Corabel® et la Segorbe sont les deux principales variétés plantées sur les exploitations lors de l'investissement étudié, en fonction de l'orientation de l'exploitation vers la noisette destinée à l'industrie ou la noisette destinée à la vente en coque.

4.2.1.3 Evolution de la densité d'arbres

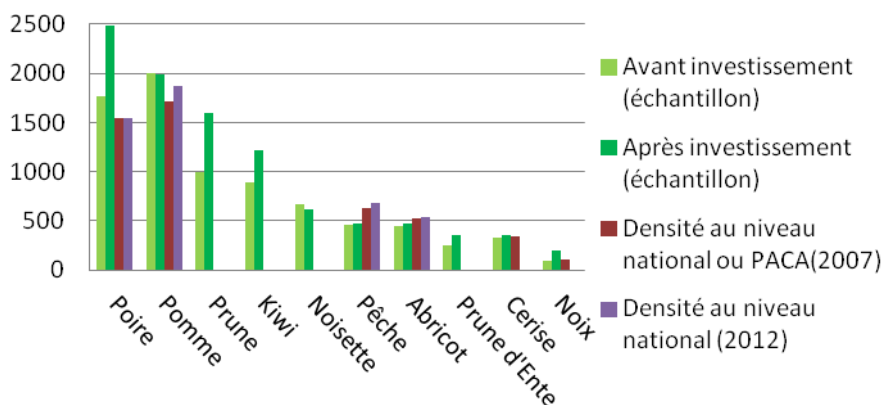


Figure 49: Evolution de la densité de plantation avant et après investissement et comparaison avec la densité au niveau national (nombre d'arbres par ha)

NB : En 2007, pour la Pêche, l'Abricot et la Poire, densités PACA. Pour la Noix, la Cerise et la Pomme, densités nationales.

Sources : Agreste (Enquête vergers 2007 et 2012), Eurostat, AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

La densité de plantation est globalement constante en pomme, pêche, abricot et cerise.

Les pommiers sont des plantations à forte densité et en axe. La densité moyenne de l'échantillon est supérieure à la densité moyenne nationale (1 720 arbres par ha).

Les vergers de poiriers sont également en axe. La forte évolution notée sur le graphique ci-avant est à prendre avec précaution car seules deux exploitations de l'échantillon sont concernées par la plantation de poiriers. De plus, l'une de ces exploitations ne comptait pas de poiriers avant

l'investissement. L'exploitation comprenant déjà des poiriers avant investissement n'a pas réalisé d'augmentation significative de la densité de plantation entre l'avant et après investissement. Néanmoins, la densité moyenne de l'échantillon est supérieure à la densité moyenne du verger national de poiriers (1 541 arbres/ha).

La densité de plantation des pruniers a tendance à augmenter elle aussi. Seul un des quatre bénéficiaires rencontrés ayant planté des pruniers a choisi de conserver une plantation en gobelet à faible densité. Les autres bénéficiaires se sont tournés vers des plantations en axe à forte densité.

L'augmentation de la densité de plantation des kiwis n'est pas significative car une seule des exploitations ayant réalisé une plantation d'actinidias comptait déjà des kiwis avant l'investissement contre quatre par la suite.

Les prunes d'Ente et les noix sont conduites en gobelet, ce qui explique la faible densité d'arbres par hectare.

Pour les pêchers et les abricotiers, la densité moyenne sur les exploitations de l'échantillon est inférieure à la moyenne PACA.

Enfin, pour les noisetiers, la densité de plantation a plutôt tendance à diminuer légèrement lors des dernières plantations. En effet, certains producteurs constatent une mortalité d'arbres inexpliquée et diminuent légèrement la densité de plantation depuis peu pour essayer d'enrayer ce phénomène.

En moyenne pour toutes les espèces confondues, la densité passe de 790 arbres/ha avant investissement à 875 arbres/ha après investissement, soit une hausse de 11%.

4.2.1.4 Evolution de l'âge des vergers

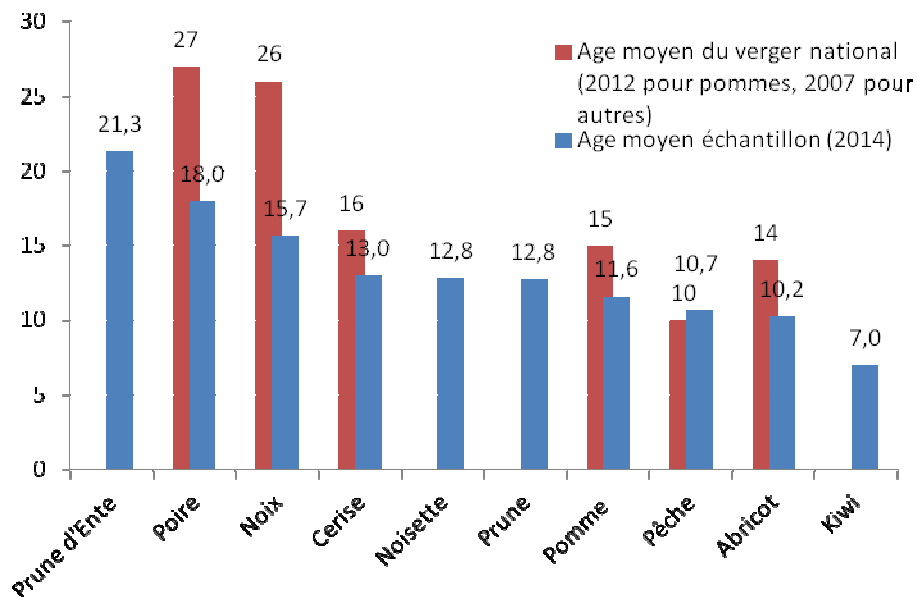


Figure 50: Âge moyen de l'ensemble du verger sur l'échantillon en 2014 et comparaison avec l'âge moyen sur le verger national (en années)

Sources : Agreste (Enquête vergers 2007), WAR (chiffres Pommes 2012), AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Pour les exploitations étudiées, l'âge moyen du verger est particulièrement bas en kiwi. Ceci s'explique par le fait que les quatre exploitations étudiées ont planté le verger d'actinidias très récemment. Selon les bénéficiaires rencontrés, les actinidias commencent à produire deux à quatre ans après plantation et ils étaient jusqu'à maintenant peu touchés par des maladies demandant un arrachage et une replantation. Ce n'est actuellement plus le cas car de nombreux vergers sont

désormais touchés par la bactériose et sont susceptibles d'être renouvelés dans les années qui viennent.

Les vergers de pommiers sont renouvelés régulièrement de façon à maintenir le volume produit de l'ensemble de l'exploitation mais aussi la qualité des fruits.

Le verger d'abricotiers a également un âge moyen peu élevé (10,2 ans). Une partie non négligeable de ces abricotiers a été plantée récemment et en « remplacement » de pêcheurs sur les exploitations concernées. De plus, certains arbres doivent être arrachés assez jeunes car ils sont attaqués par la bactériose, ce qui accélère le rythme de renouvellement du verger.

Les poiriers présentent un âge moyen de 18 ans sur les deux exploitations étudiées. Seul un des deux bénéficiaires rencontrés a arraché des poiriers dans le cadre de l'investissement. Il s'agissait d'arbres de 47 ans.

Les vergers de noisetiers et de noyers sont des vergers relativement récents. En effet, un noyer entre en production 10 à 15 ans après la plantation selon la variété mais son optimum de production n'est atteint qu'à 25 ans en moyenne. Les producteurs ont pour objectif de les conserver entre 40 et 50 ans. Le verger de noisetiers n'a pas non plus connu de renouvellement jusqu'à aujourd'hui pour les exploitations étudiées. L'âge moyen de ce verger est de 12,8 ans.

Les prunes d'Ente représentent le verger le plus âgé de l'ensemble des espèces étudiées. En effet, les producteurs ont plutôt eu tendance à agrandir le verger de prune d'Ente lors des dix dernières années plutôt qu'à le renouveler. Les bénéficiaires rencontrés souhaitent conserver le verger environ 30 ans suite à la plantation.

Les cerisiers entrent en production six à huit ans après la plantation, selon la variété concernée. Actuellement, le verger est assez jeune sur les exploitations concernées puisque l'âge moyen est de 13 ans.

Seul le verger de pêcheurs de l'échantillon est en moyenne légèrement plus âgé que le verger national : ceci s'explique par les problèmes rencontrés par les producteurs sur cette espèce (Sharka et surtout difficultés économiques). Ce verger est moins renouvelé car la trésorerie des exploitations ne le permet pas toujours et/ou les producteurs sont en cours de basculement d'espèce (des pêcheurs vers une autre espèce). Pour les autres espèces, l'âge moyen est plus faible sur l'échantillon que sur l'ensemble du verger : les bénéficiaires rencontrés font partie des arboriculteurs qui renouvellent régulièrement leur verger, ce qui leur permet de maintenir un âge moyen constant et relativement bas pour celui-ci.

Seules deux exploitations ont arraché puis replanté des pruniers. Dans les deux cas, il s'agissait de parcelles âgées d'une vingtaine d'années (20 et 23 ans). Le renouvellement a été réalisé pour maintenir l'âge moyen du verger et donc le potentiel de production de l'exploitation.

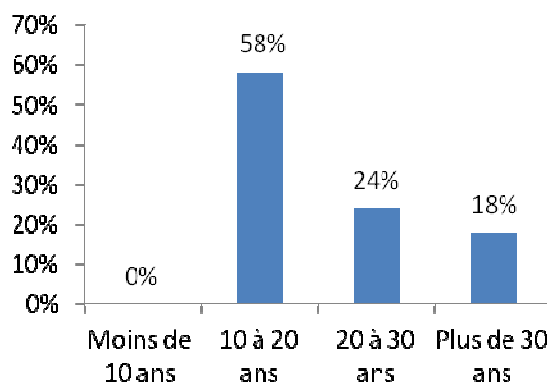


Figure 51: Âge moyen du verger de pommiers arraché lors de l'investissement étudié (pourcentage de la surface totale de pommiers arrachés)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Sur les exploitations étudiées, les pommiers sont arrachés le plus souvent entre 10 et 20 ans après leur plantation. Cependant, 24% d'entre eux le sont entre 20 et 30 ans après la plantation. La principale raison du renouvellement des pommiers est la perte de qualité de la récolte (fruits de petit calibre, moins colorés, etc.). Selon les variétés, ces problèmes interviennent plus ou moins tôt, d'où la relative dispersion des âges à l'arrachage. Notons que la plupart des exploitations réalisant l'arrachage des pommiers entre 10 à 20 ans après plantation ont une surface en pommiers supérieure à 20 ha et sont plutôt spécialisées en pommiers.

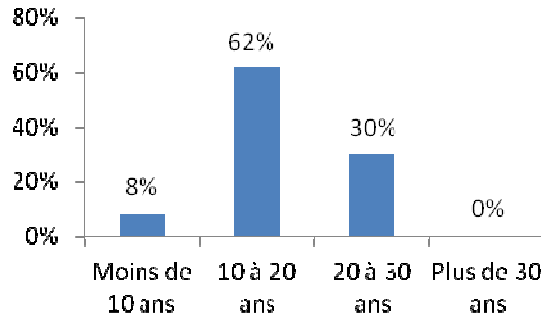


Figure 52: Âge moyen du verger d'abricotiers arraché pour l'investissement étudié (pourcentage de la surface totale d'abricotiers arrachés)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Les abricotiers sont quant à eux renouvelés plus souvent. En effet, 8% des surfaces arrachées dans le cadre de l'investissement l'ont été avant leurs dix ans et 62% avaient entre 10 et 20 ans. Les producteurs rencontrés souhaitent idéalement conserver les abricotiers plantés entre 15 et 25 ans. Cependant, ils doivent parfois renouveler leur verger plus rapidement que prévu à cause de deux maladies : la bactériose principalement mais aussi la Sharka. De plus, ils arrachent parfois des variétés à un âge peu élevé (inférieur à 10 ans) car elles ne se sont pas révélées aussi adaptées à la demande que prévu. Dans le cadre de l'investissement étudié, aucun abricotier n'a dû être arraché pour cause de Sharka mais cela a pu être le cas lors d'investissements précédents sur certaines exploitations. La bactériose s'avère être un problème important sur les exploitations, obligeant parfois l'arrachage des arbres quelques années seulement après plantation.

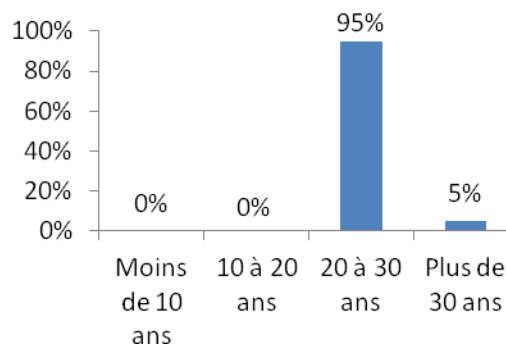


Figure 53: Âge moyen du verger de cerisiers arraché pour l'investissement étudié (pourcentage de la surface totale de cerisiers arrachés)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

La quasi-totalité des vergers de cerisiers arrachés dans le cadre de l'investissement étudié étaient âgés de 20 à 30 ans. Seules deux exploitations de l'échantillon sont concernées par un arrachage de cerisiers, ce qui limite les conclusions possibles.

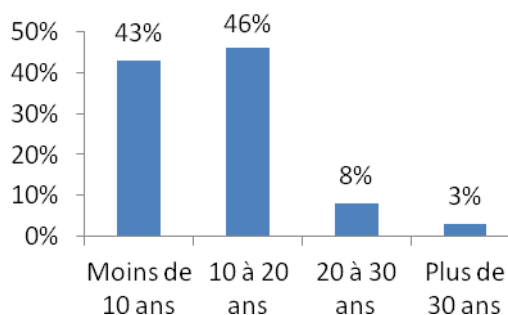


Figure 54: Âge moyen du verger de pêchers arraché pour l'investissement étudié (pourcentage de la surface totale de pêchers arrachés)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Enfin, l'âge des pêchers arrachés est plus dispersé que pour les autres espèces. En effet, alors que 43% des pêchers sont arrachés moins de dix ans après plantation, 46% d'entre eux le sont entre 10 et 20 ans, 8% entre 20 et 30 ans et 3% à plus de 30 ans.

L'arrachage pour cause de Sharka concerne tous les âges ci-dessus. Cependant, les producteurs souhaitent en général conserver les pêchers entre 15 et 20 ans (l'optimum de production des pêchers est souvent situé entre 5 et 10 ans). On peut considérer que l'arrachage d'arbres plus âgés est principalement dû à un manque de trésorerie de l'exploitation pour renouveler suffisamment et assez rapidement le verger de pêchers. L'arrachage d'arbres plus jeunes (moins de 10 ans) est causé par la Sharka ou l'inadéquation des variétés avec le marché actuel.

4.2.2 L'aide s'est-elle majoritairement traduite par un renouvellement du verger ou a-t-elle favorisé un agrandissement du verger ?

56% des dossiers sont des agrandissements du verger de l'exploitation. Parmi ceux-ci, la grande majorité (91% d'entre eux, soit 51% du total des dossiers) concernent un agrandissement du verger pour une espèce préalablement existante sur l'exploitation.

À l'inverse, 44% des dossiers sont des renouvellements d'une partie du verger existant sur l'exploitation avant l'investissement (pas d'augmentation de la surface du verger). Pour 68% d'entre eux (30% du total des dossiers), il s'agit d'un renouvellement sans changement de l'espèce concernée. Pour 14% des dossiers, au moins une partie de la surface est arrachée pour être replantée avec une autre espèce.

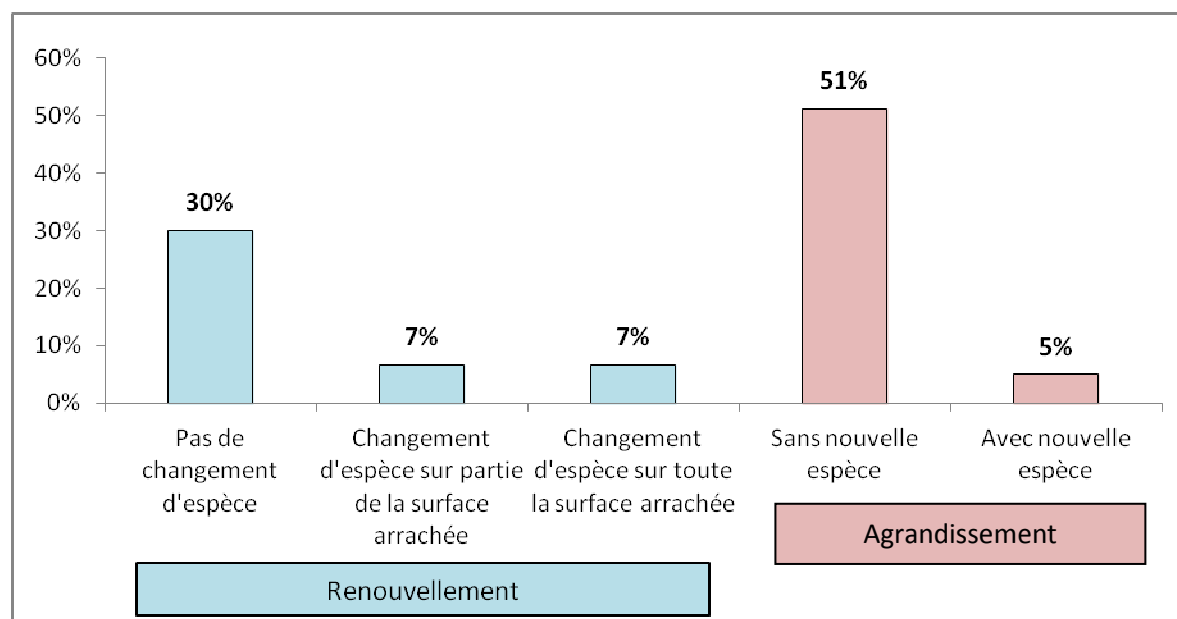


Figure 55: Répartition des dossiers selon la variation de la surface entraînée par l'investissement

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

L'agrandissement concerne surtout des vergers plus petits. En effet, lorsque l'investissement est un agrandissement, la surface plantée est de 2,40 ha en moyenne, ce qui représente une augmentation de 12,8% par rapport à la surface initiale des exploitations concernées par l'agrandissement (la surface initiale moyenne de ces exploitations est de 18,8 ha). En revanche, la surface moyenne initiale des exploitations concernées par un renouvellement est de 27,3 ha. Le renouvellement concerne 1,94 ha en moyenne, soit 7% de la surface du verger.

Pour les producteurs qui renouvellent, les raisons de l'absence d'agrandissement sont :

- 68% ne veulent pas agrandir car ils ont atteint une masse critique pour leur exploitation
- 13% ne peuvent agrandir à cause de l'indisponibilité de foncier sur le territoire
- 11% sont proches de la retraite
- 8% sont en phase de reconstitution de leur verger (en partie détruit par la Sharka et/ou la tempête).

Investissement	Surface moyenne (ha)	Part représentée par l'investissement sur la surface initiale
Renouvellement	1,94 ha	7%
Agrandissement	2,40 ha	+ 12,8%

Tableau 12: Caractéristiques de l'investissement selon sa nature (agrandissement ou renouvellement)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Les plantations de noisetiers, noyers, actinidias et pruniers sont majoritairement des agrandissements nets des vergers concernés. De plus, aucun arrachage d'actinidias, noyers et noisetiers n'a eu lieu lors de l'investissement.

Inversement, les plantations d'abricotiers ou de pêchers sont principalement des renouvellements du verger. Pour les pêchers, il s'agit majoritairement de renouvellements d'un verger initialement planté en pêchers. Pour les abricotiers, la situation est légèrement différente puisque 14% des plantations d'abricotiers ont eu lieu sur des parcelles préalablement occupées par une autre espèce (dans la majorité des cas, des pêchers).

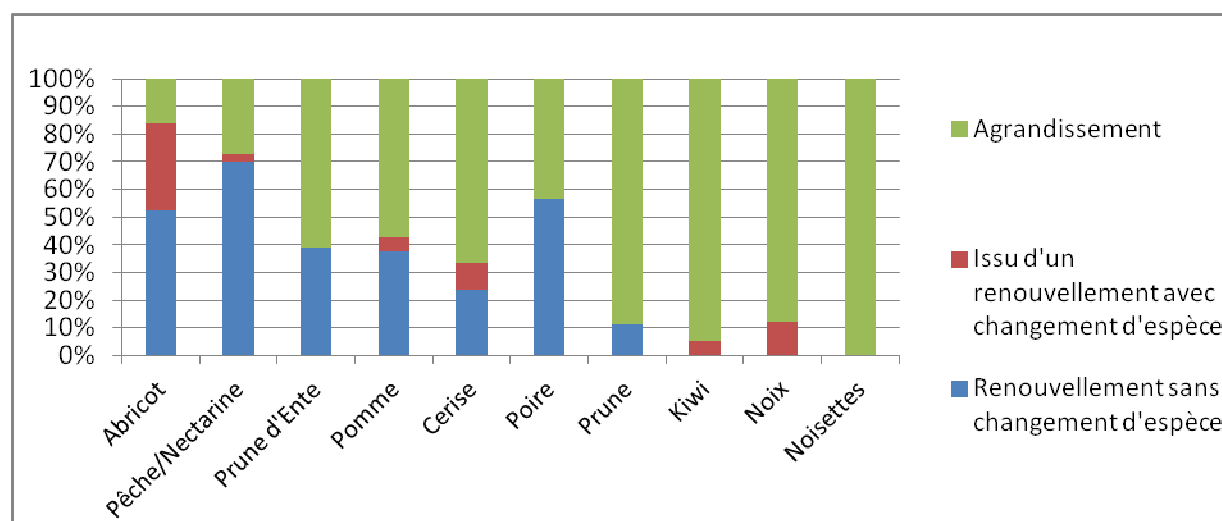


Figure 56: Nature de l'investissement pour chaque espèce (pourcentage de la surface plantée à l'investissement)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Pour l'investissement étudié, la surface agrandie atteint 101 ha au total alors que la surface renouvelée n'atteint que 84,6 ha. L'aide à la rénovation du verger a donc plutôt permis non seulement le renouvellement mais aussi l'agrandissement du verger et donc le développement des surfaces dans ce cas précis.

4.3 Jugement évaluatif pour la question 1

L'aide a-t-elle facilité le renouvellement des vergers, par espèce et par variété ?

Les vergers des bénéficiaires rencontrés sont globalement plus jeunes que les vergers au niveau national (11,6 ans pour les pommiers contre 15 ans pour le verger national, 10,2 ans pour les abricotiers contre 14 ans au niveau national). Or, l'âge des vergers détermine la qualité et la quantité de la production pour chaque exploitation, tout comme le prix de vente de la production. **L'aide a donc participé au maintien d'un verger à son optimum de production ou proche de ce dernier.**

L'aide a permis une évolution dans les espèces présentes dans les vergers des bénéficiaires.

Ainsi, la superficie du verger de pêcheurs a diminué (de 47,8 à 26,9 ha), remplacés en majorité par des abricotiers. La pêche est ainsi victime de sa sensibilité à la Sharka, tout comme des difficultés économiques de la filière. La surface de pommiers diminue également mais dans une moindre mesure (de 19,8 à 17,7 ha).

À l'inverse, l'investissement étudié a vu l'augmentation nette des surfaces d'abricotiers, pruniers d'ente, noyers, cerisiers d'industrie, noisetiers et actinidias.

L'investissement a également permis une évolution des variétés présentes sur les exploitations :

dans leur souci de répondre à la demande des marchés, les producteurs choisissent désormais des variétés colorées, au goût sucré, présentant un bon aspect ainsi qu'une bonne fermeté à maturité. Dans la plupart des cas, l'évolution va dans le sens d'une diversification des variétés présentes sur les exploitations lorsque cela est possible (c'est-à-dire hors espèces présentant un petit nombre de variétés comme les pruniers d'Ente). Ainsi, le verger de pommiers passe de 22 à 25 variétés, avec une diminution des Golden et une augmentation des Gala, Granny et Juliet notamment. Le verger de d'abricotiers passe de 36 à 50 variétés, avec une diminution de la variété Bergeron (qui reste cependant la plus présente en termes de surface). La cerise voit également croître son nombre de variétés présentes sur les exploitations (passage de 10 à 15 variétés) avec une augmentation de la présence des variétés destinées à l'industrie.

L'aide s'est-elle traduite par un renouvellement du verger ou a-t-elle favorisé un développement des superficies ?

Pour l'investissement étudié, l'aide a permis le renouvellement de 84,6 ha du verger ainsi qu'un agrandissement du verger de 101 ha. Le renouvellement du verger a été favorisé pour les pommiers, les abricotiers ou les pêcheurs tandis que l'agrandissement concerne surtout les noyers, noisetiers, actinidias et pruniers de table.

L'aide a donc dans ce cas précis favorisé l'agrandissement légèrement plus que le renouvellement, mais il s'agit d'un instantané à un moment donné et non pas d'une règle générale applicable à chaque demande de l'aide à la rénovation des vergers.

5. Question 2 : L'aide a-t-elle permis d'adapter la production à la demande des marchés ?

5.1 Approche méthodologique

Indicateurs de la question 2

Pour répondre à cette question évaluative, nous avons étudié les deux points suivants :

- L'investissement a-t-il permis une amélioration quantitative de l'offre?
- L'investissement a-t-il permis une amélioration qualitative de l'offre ?

Chaque point a été approfondi à l'aide d'un indicateur, détaillés dans le tableau ci-dessous :

Amélioration quantitative de l'offre	L'investissement a-t-il permis d'augmenter les rendements ?
Amélioration qualitative de l'offre	L'investissement a-t-il permis d'améliorer la qualité des produits ?

Tableau 13: Critères d'évaluation de la question 2

5.2 Analyse des indicateurs

5.2.1 L'investissement a-t-il permis une amélioration quantitative de l'offre ?

Évolution des rendements des variétés plantées

Seuls 13% des bénéficiaires interrogés indiquent avoir noté une augmentation des rendements commercialisés dans le verger planté à l'investissement par rapport au verger existant avant investissement. Parmi eux, 6 ont arraché et planté des pommiers, 2 des pêchers, 1 des abricotiers, 1 des noyers et 1 des cerisiers.

Le rendement moyen des pommiers augmente entre l'avant et l'après investissement grâce au choix de certains producteurs de planter des variétés à rendements plus élevés que les précédentes et surtout à la diminution des pertes lors du tri (moins de fruits abîmés, fruits mieux calibrés, etc.).

De la même façon, le rendement moyen à l'hectare des pruniers de table plantés à l'investissement augmente légèrement par rapport à celui du verger existant avant investissement. Ceci est principalement dû au choix de variétés plus productives que les précédentes.

Les pêchers et abricotiers ont plutôt tendance à voir leur rendement moyen diminuer légèrement entre les périodes avant et après investissement. Cela peut être dû à plusieurs facteurs : incidence de la bactériose sur les rendements pour l'abricot, variétés choisies plus qualitatives que productives, évolution des pratiques culturales, forte alternance de certaines variétés d'abricot plantées récemment, etc. Il faut ainsi distinguer le rendement agronomique (volume récolté), le rendement technique (volume répondant aux normes de commercialisation) et le rendement qualitatif (volume répondant aux attentes du marché).

5.2.2 L'investissement a-t-il permis une amélioration qualitative de l'offre ?

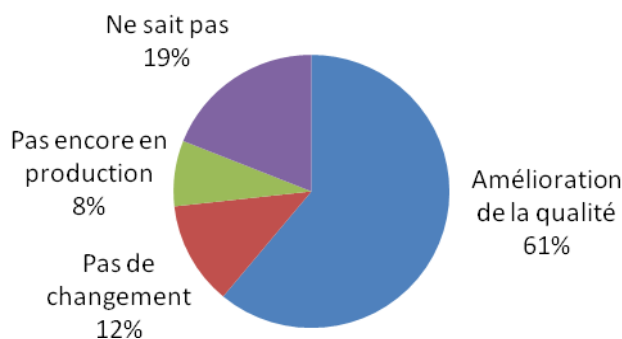


Figure 57: L'investissement a-t-il amélioré la qualité des produits?

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

61% des bénéficiaires rencontrés ont noté une amélioration de la qualité de leur production suite à l'investissement. Seuls 12% pensent que la qualité des fruits n'a pas changé.



Figure 58: Sous quel angle la qualité de vos produits s'est-elle améliorée?

NB : La taille des expressions est proportionnelle au nombre de fois où elle a été citée

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

La majorité des bénéficiaires rencontrés attribuent l'amélioration de la qualité des productions sur la ou les parcelles concernée(s) au rajeunissement du verger. En effet, de jeunes vergers permettent une qualité des fruits plus régulière (et donc moins de déchets au tri et de fruits de second choix) avec un meilleur aspect des fruits et un calibre généralement plus important que pour les fruits produits par des vergers plus âgés.

Les producteurs citent également une bonne qualité gustative pour les variétés choisies à l'investissement ainsi qu'une meilleure adaptation à la demande des marchés dans le cas d'un changement de variété.

Les producteurs déclarent noter une différence entre la valorisation à l'hectare des fruits provenant de jeunes vergers et celle provenant de vieux vergers grâce à tous les facteurs mentionnés plus haut.

5.3 Jugement évaluatif pour la question 2

L'investissement a-t-il permis une amélioration quantitative de l'offre ?

Le choix des variétés plantées lors de l'investissement a permis l'augmentation des rendements pour les pommiers et, dans une moindre mesure, les pruniers.

En revanche, les rendements ont plutôt tendance à diminuer légèrement pour les pêchers et les abricotiers, soit à cause du choix de variétés moins productives (mais bien qualitatives) soit à cause de problèmes sanitaires (Sharka sur pêche et sur abricot dans une moindre mesure, bactériose sur abricot).

Pour les autres espèces, l'évolution des rendements n'est pas significative.

L'investissement a-t-il permis une amélioration qualitative de l'offre ?

61% des bénéficiaires rencontrés pensent que l'investissement a permis d'améliorer la qualité de la production. Cette amélioration s'est faite à plusieurs niveaux : qualité plus régulière (peu de second choix au tri), bonne qualité gustative, calibre important, bonne tenue des fruits, etc. Dans tous les cas, il s'agit d'une meilleure adaptation des fruits à la demande des marchés. Les autres bénéficiaires n'ont pas noté de changement (12%) ou bien ne savent pas si la qualité de la production a changé (les arbres ne sont pas encore entrés en production, etc.).

6. Question 3 : En quoi l'aide a-t-elle favorisé la compétitivité des exploitations et facilité l'installation des jeunes agriculteurs ?

6.1 Approche méthodologique

6.1.1 Définition des mots-clés

- **Compétitivité** : La compétitivité est une notion relative et complexe ; elle se mesure à un moment précis dans un contexte précis et peut être influencée par de nombreux facteurs : les techniques employées, le coût des intrants et de la main d'œuvre, les conditions climatiques, la qualité de la gestion de l'entreprise, etc.
Dans le cadre de cette étude, on retiendra que la compétitivité d'une exploitation est son aptitude à faire des bénéfices et à se maintenir sur le marché. La compétitivité de la filière arboricole fruitière française repose en partie sur la capacité des producteurs à produire une quantité suffisante de fruits de bonne qualité (au niveau gustatif et visuel) en maîtrisant leurs coûts de production.
Le renouvellement des vergers est, en ce sens, au cœur de la problématique de compétitivité de la filière française.
- **Charges** : Les charges sont l'expression monétaire de la consommation de services ou de biens à l'intérieur de l'exploitation agricole au cours d'une période donnée (année). Elles sont de deux types :
 - charges opérationnelles (ou « variables ») : elles varient avec le volume de production (produits phytosanitaires, engrais, charges de main-d'œuvre temporaire, etc.) ;
 - charges de structure (ou « fixes ») : elles ne varient pas directement avec le volume de production (loyers, etc.).
- **Concurrence** : le périmètre de concurrence peut être variable et la concurrence peut s'exercer à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Pour les filières concernées, la concurrence s'exerce surtout à l'échelle nationale et internationale.
- **Installation de jeunes agriculteurs** : La DJA (Dotation aux Jeunes Agriculteurs) est une aide destinée à financer la reprise ou la création d'une exploitation agricole. Accordée sous réserve du respect de certaines conditions, elle concerne le jeune exploitant (de moins de 40 ans) à titre principal comme celui à titre secondaire, quelle que soit la forme d'installation (individuelle ou sociétaire). Le nombre d'installations non aidées étant parfois difficilement chiffrable, notre analyse portera essentiellement sur les jeunes agriculteurs ayant bénéficié de la DJA.
- **Organisation économique** : il s'agit de systèmes acteurs dans les opérations de production, transformation, financement et distribution d'un produit, ainsi que dans tous les mécanismes d'ajustement du flux des produits et des facteurs de production. En France, l'organisation économique s'est développée autour de deux axes : les organisations de producteurs (OP) et les interprofessions. Face à ces modes d'organisation, les circuits courts de commercialisation (circuits incluant au plus un opérateur entre producteur et consommateur) constituent une forme complémentaire d'organisation commerciale. Dans cette étude, nous étudierons l'organisation économique à travers trois prismes : l'appartenance à une structure de commercialisation (OP ou sociétés de première mise en marché), la nature des débouchés et les circuits de commercialisation.

6.1.2 Indicateurs de la question 2

Pour répondre à cette question évaluative, nous avons étudié les trois questions ci-dessous :

- L'aide a-t-elle favorisé la maîtrise des charges et des coûts de production de l'exploitation?
- Quels ont été les impacts de l'investissement sur la compétitivité de l'exploitation?

- La majoration de l'aide réservée aux jeunes agriculteurs (JA) a-t-elle facilité l'installation des JA et favorisé leur adhésion dans les organisations de producteurs ? D'une manière plus générale, l'aide a-t-elle favorisé l'adhésion dans les organisations de producteurs ?

Chaque point a été approfondi à l'aide de 2 à 4 indicateurs, détaillés dans le tableau ci-dessous :

Critère	Indicateur(s)
Maîtrise des charges et des coûts de production	(3) Evolution des charges totales d'exploitation (4) Evolution des charges de personnel
Positionnement par rapport à la concurrence	(4) L'investissement a-t-il ouvert de nouveaux débouchés ? (5) Evolution du mode de commercialisation (6) La situation par rapport à la concurrence a-t-elle évolué ?
Installation et dynamique territoriale	(5) Evolution du nombre d'installations dans la filière fruitière en France (6) Impact de l'aide sur la décision d'installation (7) Impact de l'aide et de la majoration JA sur la situation financière des JA (taux d'endettement et annuité) (8) Impact de l'aide sur l'adhésion à une OP

Tableau 14: Critères d'évaluation de la question 2

6.2 Analyse des indicateurs

6.2.1 En quoi l'aide a-t-elle permis de maîtriser les coûts de production en fonction du marché et au regard de la concurrence ?

Le montant des investissements étant relativement faible au regard de la surface totale de l'exploitation, il est difficile de tirer des conclusions sur la base de la seule comptabilité. De plus, pour les investissements les plus récents et/ou pour certaines espèces, l'analyse comptable est impossible car les arbres plantés au moment de l'investissement ne sont pas encore productifs.

L'analyse comptable sera donc complétée (voire remplacée) par une analyse des réponses qualitatives données par les bénéficiaires rencontrés.

Lors des entretiens, nous avons pu récupérer les comptabilités d'un certain nombre d'exploitations. Or, seule une partie de ces comptabilités est exploitable, les autres n'étant pas disponibles entièrement pour diverses raisons (année(s) non disponible(s), changement de statut de l'exploitation, arbres non encore entrés en production, etc.). Les données chiffrées qui sont présentées dans les paragraphes suivants sont donc à prendre avec précaution et devront être resituées dans leur contexte car elles ne rendent compte que de la situation comptable de 10% de l'échantillon.

6.2.1.1 Evolution des charges de l'exploitation

L'analyse du niveau de charges est basée sur les comptabilités recueillies auprès des bénéficiaires enquêtés. Comme les investissements ont été réalisés à des dates variables (de 2004 à 2012), l'analyse est fondée sur une comparaison des charges entre la période avant investissement et les deux premières années de production du nouveau verger planté. Dans la mesure où certains investissements s'accompagnent d'une augmentation de surface, l'analyse a été réalisée en valeur absolue, mais également rapportée à l'unité de surface.

Le total des charges correspond à l'ensemble des charges de l'exploitation, les charges d'amortissement sont comprises mais pas les charges financières.

Bénéficiaires	Avant invest. (€)	Après invest. (€)	Evolution	Avant invest. (€/ha)*	Après invest. (€/ha)*	Evolution
Charges totales	416.228	563.268	+ 35%	18.341	20.600	+ 12%

Tableau 15: Niveau de charges des exploitations étudiées

**la surface considérée est la surface du verger fruitier*

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Globalement, les charges d'exploitation augmentent de 35% sur les exploitations enquêtées. Les charges à l'unité de surface sont plus maîtrisées puisqu'elles n'augmentent que de 12%. L'augmentation de surface joue donc un rôle important dans l'augmentation des charges totales.

L'augmentation des charges par unité de surface pourrait s'expliquer par l'augmentation des charges d'amortissement (qui sont incluses dans les charges totales dans toutes les comptabilités étudiées). En effet, pour les comptabilités étudiées, toutes les exploitations sauf une étaient en phase d'agrandissement au moment de l'investissement. Les producteurs ont donc réalisé plusieurs agrandissements successifs du verger entre la période avant investissement et la période après-investissement étudiée. Or, les vergers entrent dans les charges d'amortissement dès la première « petite production », ce qui pourrait expliquer une partie de l'augmentation des charges pendant la période étudiée (plusieurs parcelles entrant en production chaque année). De plus, certains bénéficiaires ont dû investir dans du matériel de culture plus performant pour suivre cette augmentation de surface, ce qui impacte également les charges d'amortissement, même si l'augmentation n'est que temporaire.

En effet, les charges de personnel (en diminution, cf. paragraphe suivant) et les charges de produits phytopharmaceutiques et engrais (légère augmentation/stagnation, cf. question 4) ne sont pas à incriminer dans cette hausse.

De plus, la majorité des producteurs rénovent et/ou agrandissent leur verger très régulièrement (tous les 1, 2 ou 3 ans par exemple) et ont donc réalisé différents investissements entre l'investissement étudié et le moment où le verger planté lors de cet investissement est entré en production. Il est donc difficile de séparer les effets de plusieurs investissements successifs pour les analyser un à un.

L'effet investissement n'est donc pas directement visible dans l'évolution des charges à l'unité de surface.

6.2.1.2 Evolution des charges de personnel

Le poste « charges de personnel » est particulièrement stratégique pour les entreprises du secteur arboricole fruitier. Il représente en effet une partie importante de l'ensemble des charges d'exploitation, surtout pour les espèces nécessitant une récolte manuelle.

Bénéficiaires	Avant invest. (€)	Après invest. (€)	Evolution	Avant invest. (€/ha)	Après invest. (€/ha)	Evolution
Charges de personnel	150.774	161.091	+6,8%	6.644	5.892	- 11%

Tableau 16: Niveau des charges de personnel des exploitations étudiées

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

L'étude de la comptabilité semble indiquer une diminution des charges de personnel à l'hectare pour l'ensemble des espèces concernées.

De plus, 21% des producteurs indiquent avoir noté une diminution des charges de personnel sur la parcelle concernée par l'investissement (entre 20 et 35% de charges de personnel en moins pour la plantation étudiée). La comparaison se fait par rapport au verger arraché à la plantation ou par rapport aux autres parcelles plus anciennes présentant la même espèce que celle concernée par l'investissement. Les plantations de pommiers et de pruniers d'Ente sont les plus concernées par une diminution des charges de personnel. Pour les pruniers d'Ente, la charge de personnel est bien inférieure à celle supportée en pommiers car la récolte est en partie mécanisée.

Les raisons de la diminution des charges sont variées :

- diminution du temps de taille grâce à un changement de variété et/ou un changement de la densité de plantation
- augmentation du rendement de la cueillette grâce à l'augmentation du calibre des fruits (chaque geste de cueillette récolte plus de poids de fruit qu'auparavant) et/ou à des arbres tenus plus bas
- une diminution du nombre de passages pour la récolte (variétés présentant des fruits mûrs de façon plus homogène)
- une diminution des traitements (choix d'une variété de pommiers résistante à la tavelure et demandant moins de traitements anti-tavelure ou d'une variété nécessitant moins de passages à l'éclaircissage).

À l'inverse, 64% des bénéficiaires rencontrés n'ont pas noté de diminution des charges de personnel sur la ou les parcelle(s) concernée(s) par l'investissement. Les 15% restants ne savent pas si les charges de personnel ont diminué ou non.

	Avant investissement	Aujourd'hui	Evolution
Nombre d'UTH par hectare	0,37	0,34	- 8%

Tableau 17: Main-d'œuvre à l'unité de surface (équivalent temps plein par ha)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Les chiffres ci-dessus confirment la diminution globale de la main-d'œuvre par unité de surface entre la période avant investissement et la période actuelle. Cependant, rappelons que le nombre d'UTH

par hectare varie fortement selon les conditions climatiques de l'année concernée, l'espèce et le volume de la récolte.

L'aide à la rénovation du verger semble donc participer à la diminution globale des charges de main d'œuvre sur l'ensemble du verger étudié. Cet effet visible lorsqu'on le ramène à l'hectare est renforcé lorsqu'on le rapporte aux volumes commercialisés, d'une part, du fait d'un accroissement du rendement pour certaines espèces, d'autre part, pour l'ensemble des espèces, de l'effet du rajeunissement du verger sur la régularité et le niveau qualitatif de la production.

Conditions de travail

L'investissement a permis d'améliorer les conditions de travail sur la/les parcelle(s) concernée(s) dans 32% des cas. Les autres bénéficiaires n'ont pas noté de différence notable par rapport aux autres parcelles de l'exploitation ou au verger précédent car le mode de conduite du verger n'a pas changé.

La diminution de la pénibilité du travail s'est faite à différents niveaux :

- arbres taillés de façon à les maintenir plus bas, ce qui permet une taille plus rapide et moins pénible ainsi qu'une diminution des risques de chute à la cueillette
- le fait d'augmenter la surface d'une espèce sur l'exploitation permet au bénéficiaire de renouveler son matériel plus souvent et donc de travailler dans de meilleures conditions
- l'entretien du verger est rendu plus simple par la densité de plantation et/ou le choix de variétés résistantes à certaines maladies.

6.2.2 Quels ont été les impacts de l'investissement sur la compétitivité de l'exploitation ?

6.2.2.1 Évolution des débouchés

L'investissement a-t-il ouvert de nouveaux débouchés ?	% de « oui »	% de « non »	% de « peut-être »
Ensemble de l'échantillon	20%	70%	10%

Tableau 18: Incidence de l'investissement sur les débouchés des produits de l'exploitation

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

20% des bénéficiaires affirment que l'investissement a contribué à l'ouverture de nouveaux débouchés pour leur production. Les raisons invoquées sont variées :

- Le fait de planter de nouvelles variétés permet à l'OP cliente du producteur (ou au producteur indépendant) de diversifier son offre et d'élargir la gamme de produits disponibles.
- Le choix de certaines variétés spécifiques a permis une adaptation optimale à des secteurs du marché (plantation de variétés très précoces donc très demandées au moment de leur récolte car absence de concurrents français sur le marché, développement de l'arboriculture biologique avec la plantation de variétés plus rustiques...)
- La plantation d'une nouvelle espèce dans le verger a permis d'atteindre de nouveaux clients et souvent, d'étendre la période productive de l'exploitation.
- Le changement de variété (mais aussi le simple fait d'avoir des arbres plus jeunes sur l'exploitation) permet de faciliter les opérations de tri à la récolte (diminution du nombre de fruits de second choix).
- Dans le cadre d'un agrandissement du verger, l'augmentation du volume produit permet de démarcher un plus grand nombre d'acheteurs par rapport à un petit volume.

Les bénéficiaires ayant répondu « peut-être » pensent que l'OP a pu trouver de nouveaux débouchés grâce à la production supplémentaire induite par l'agrandissement du verger et/ou par la plantation de nouvelles variétés. Ils ne sont cependant pas au courant de ces nouveaux débouchés. Pour les producteurs ayant répondu « non », il s'agit principalement du fait que la production du verger planté lors de l'investissement a été répartie entre les différents clients préexistants. Seuls quelques producteurs ont été spécifiquement contactés par de nouveaux opérateurs suite à une plantation. Les plantations d'actinidias (75% des plantations d'actinidias étudiées) et de pruniers (50% des plantations de pruniers) sont celles qui ont le plus souvent permis d'obtenir de nouveaux débouchés

pour les bénéficiaires concernés, suivies par les plantations de noyers (1/3 des plantations de noyers), d'abricotiers (30% des plantations d'abricotiers), de cerisiers (25% des plantations de cerisiers, exclusivement les cerises destinées à la vente en frais) et de pommiers (20% des plantations de pommiers).

6.2.2.2 Mode de commercialisation des produits

Part du CA par mode de commercialisation	OP	GIE	Vente directe aux particuliers	Grossistes/Semi grossistes	Export	Autres
Avant investissement	95%	1%	1,8%	2%	0%	0,2%
Après investissement	82%	1%	3%	12%	0%	1%

Tableau 19: Mode de commercialisation (en pourcentage du chiffre d'affaires)

NB : « Autres » = transformateur privé, courtier, GMS

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Les bénéficiaires rencontrés commercialisent massivement leur production via les OP. La proportion a cependant évolué entre la période avant investissement et aujourd'hui puisque 82% du chiffre d'affaires est réalisé par la commercialisation via les OP contre 95% avant investissement. Cette évolution est principalement due au départ de deux producteurs de leur OP ou à la dissolution de l'OP dans la période ayant suivi l'investissement pour neuf autres producteurs. Les grossistes et semi-grossistes deviennent alors le principal débouché pour les producteurs concernés. Le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par la vente de la production aux grossistes et semi-grossistes passe ainsi de 2 à 12% entre la période avant investissement et aujourd'hui.

L'aide à la rénovation des vergers n'a pas eu d'impact sur le mode de commercialisation. La diminution de la vente de la production aux OP n'est pas liée à l'investissement mais à la disparition d'OP. On note également une légère progression de la vente directe. Certains producteurs ont en effet choisi de développer la vente directe sur l'exploitation suite à la disparition de l'OP à laquelle ils adhéraient. Cette part de marché pourrait se développer un peu plus dans le futur pour certaines des exploitations étudiées.

6.2.2.3 Evolution de la situation par rapport à la concurrence

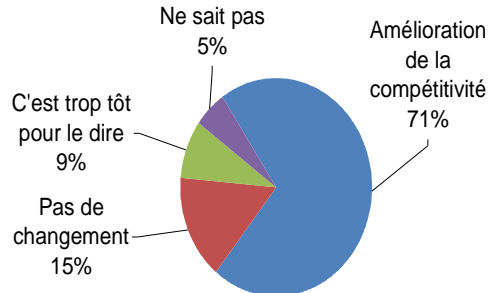


Figure 59: L'investissement a-t-il permis d'améliorer la compétitivité de l'exploitation?

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Pour 70% des bénéficiaires rencontrés, l'investissement a effectivement permis d'améliorer la compétitivité de leur exploitation. Au contraire, 15% des producteurs pensent que le renouvellement et/ou l'agrandissement n'a rien changé quant à la compétitivité de leur exploitation : la plupart d'entre eux pensent en réalité que l'investissement leur a permis de maintenir la compétitivité de leur exploitation, ce qui n'aurait pas été le cas s'ils ne l'avaient pas réalisé. Les autres bénéficiaires ne savent pas si l'investissement a influencé la compétitivité de leur exploitation, notamment à cause du fait que certaines des parcelles concernées ne sont pas encore entrées en production. Aucune différence significative entre espèces n'est à noter dans les réponses.

Les raisons données par les bénéficiaires pour l'amélioration de la compétitivité de leur exploitation sont :

- un verger récent permet une production plus régulière et l'obtention de fruits présentant un calibre et une coloration optimaux
- le renouvellement du verger a permis de planter des variétés plus adaptées à la demande des marchés
- l'investissement a permis l'augmentation de la production grâce à un agrandissement du verger ou à un changement vers des variétés plus productives
- l'investissement a permis d'étendre la période de production et donc de mieux amortir le matériel de culture ainsi que de faciliter l'embauche de personnel
- la nouvelle production est mieux/bien valorisée grâce au choix des variétés et/ou au fait d'avoir des arbres jeunes
- l'investissement a permis de diversifier les productions présentes sur l'exploitation et donc de diminuer les risques.

La quasi-totalité des bénéficiaires rencontrés soulignent le fait que la concurrence avec les producteurs d'autres pays est rude (principalement Espagne, Italie, Turquie et Pologne selon les productions) et ce, à cause du coût de la main-d'œuvre plus élevé en France. Les arboriculteurs choisissent donc de se tourner le plus possible vers une production de qualité et priorisent moins les rendements.

Les productions totalement mécanisées, telles que la noisette et la cerise destinée à l'industrie, sont beaucoup moins affectées par le coût de la main-d'œuvre. Ainsi, les producteurs de noisettes rencontrés sont convaincus d'être fortement compétitifs par rapport à l'ensemble de la production mondiale (le coût moyen de production de la noisette en France est équivalent au coût moyen mondial

de production). De plus, la production française de noisettes étant encore faible, il n'existe pas à proprement parler de concurrence entre les producteurs de noisettes sur le territoire national.

L'investissement régulier dans le renouvellement et l'agrandissement des vergers est donc le moyen de rester compétitif d'un point de vue qualitatif, en s'aidant du renouvellement des variétés pour suivre le plus possible les exigences des marchés. L'aide à la rénovation du verger participe donc à cet objectif.

6.2.3 L'aide a-t-elle favorisé l'adhésion dans les organisations de producteurs ainsi que l'installation des JA ?

6.2.3.1 Evolution du nombre d'installations dans la filière fruitière en France

Pyramide des âges des exploitants

Lors du recensement agricole de 2010, il ressortait que près de 52% des exploitants agricoles étaient âgés de plus de 50 ans. De plus, 20% des exploitants en activité avaient en réalité plus de 60 ans, ce qui implique un nombre conséquent d'exploitations à transmettre à court terme.

Une analyse plus fine des exploitations comprenant un atelier d'arboriculture fruitière permet d'affiner les résultats. Ainsi, parmi l'ensemble des exploitations avec arboriculture fruitière, les 50-60 ans représentent 33% des chefs d'exploitation. Il s'agit de la classe d'âge majoritaire pour les exploitations arboricoles tout comme pour l'ensemble des exploitations. Les plus de 60 ans représentent 22% des arboriculteurs.

Les moins de 40 ans sont en revanche moins présents que dans le reste des exploitations (15,5% contre 19,4% pour l'ensemble des OTEX).

Âge des exploitants	< 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	> 60 ans
Total France (toutes OTEX)	19,4%	28,7%	32%	19,9%
Ensemble des exploitations avec arboriculture fruitière*	15,5%	29%	33%	22%

Tableau 20: Âge des exploitants et co-exploitants en France en 2010

*Exploitations ayant au moins 50 ares de vergers avec au moins une des 9 espèces suivantes : Abricots, Cerises, Pêches, Poires, Pommes, Prunes, Agrumes, Kiwis, Noix

Source : SSP

Sans surprise, la même analyse sur l'échantillon de bénéficiaires nous conduit à une moyenne d'âge nettement inférieure à la moyenne nationale. La part des plus de 60 ans sur notre échantillon est de 0%. Cependant, notons que l'aide familiale, notamment celle des anciens exploitants à la retraite en 2010 n'est pas comptabilisée alors qu'elle est souvent non négligeable. À l'inverse, la part des bénéficiaires de moins de 40 ans est surreprésentée chez les bénéficiaires rencontrés par rapport à la moyenne nationale. En effet, l'échantillon a volontairement été surpondéré en jeunes agriculteurs (15 JA sur l'échantillon), ce qui explique en partie ces différences. De plus, il semblerait logique que la majorité des exploitants faisant appel à une aide à la rénovation du verger soient plus jeunes que la moyenne nationale des arboriculteurs : à cause du délai entre la plantation et l'entrée en production des arbres, des exploitants proches de la retraite et sans successeur connu auront moins tendance à renouveler et/ou agrandir leur verger que des exploitants plus jeunes et éloignés de l'âge de la retraite.

Âge moyen en 2010	< 40 ans	40 – 50 ans	50 – 60 ans	> 60 ans	
Echantillon	42	46%	27%	27%	0%

Tableau 21: Répartition des bénéficiaires de l'échantillon selon leur âge en 2010

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Evolution du nombre d'installations en arboriculture fruitière

Les installations non aidées sont difficilement chiffrables, nous nous attacherons donc à étudier l'évolution du nombre d'installations aidées en nous appuyant sur les Dotations Jeunes Agriculteurs payées.

La problématique de l'installation n'est pas spécifique à la filière fruitière puisque la France connaît une baisse régulière du nombre d'installations depuis plusieurs dizaines d'années. En France, le nombre d'installations a diminué de l'ordre de 6 à 7 % par an jusqu'au début des années 2000. Le nombre d'installations avec DJA s'est ensuite stabilisé aux alentours de 6 000 par an entre 2004 et 2008, pour connaître une nouvelle baisse à partir de 2009. Notons que ces installations aidées avec une DJA ne représentent qu'une partie du total des installations.

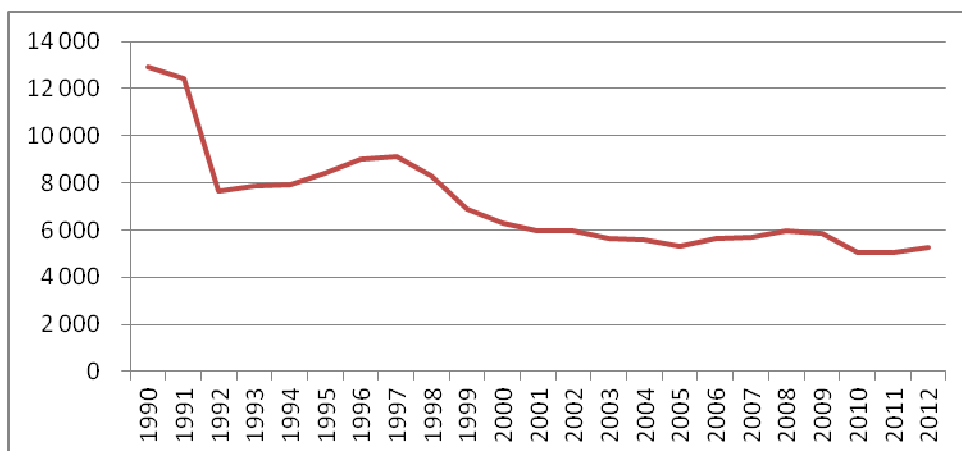


Figure 60: Evolution du nombre de dossiers DJA payés par an

Source : AGREX CONSULTING d'après APCA

L'évolution du nombre d'installations est très dépendante de la dynamique de cessation d'activité, elle-même fortement liée à la démographie agricole. Les politiques de retraite jouent également un rôle majeur sur la dynamique de cessation d'activité. À l'échelle nationale, les entrées dans le métier agricole sont souvent en lien direct avec les départs en retraite car les installations constituent rarement des créations mais plutôt des reprises d'exploitations agricoles. Ceci est d'autant plus vrai en arboriculture où l'entrée en production des arbres fruitiers se fait plusieurs années après la plantation, le délai d'entrée en production variant selon l'espèce et le mode de taille. L'installation se fait donc quasi-exclusivement sur des parcelles déjà plantées, et le plus souvent dans le cadre familial.

Les années 2004 à 2008 ont été marquées par la mise en place de mesures volontaires en matière de retraite anticipée, permettant aux chefs d'exploitations ayant démarré leur carrière tôt de faire valoir leur droit à une retraite de façon anticipée entre 56 et 59 ans. Cette réglementation a connu un certain succès, les cessations anticipées représentant un quart des départs en retraite, et a donc contribué à endiguer la baisse du nombre d'installations en libérant davantage de terres agricoles.

En 2009, la fin de ce dispositif a conduit à une forte baisse du nombre de départs en retraite (-30 %), impactant ainsi le nombre d'installations au niveau national, mais dans une moindre mesure (-17 %).

	1990	2005	2010	2011	2012	Répartition des exploitations françaises selon l'OTEX en 2010
Grandes cultures	17%	12%	11%	9%	9%	25,3%
Horticulture maraîchage	5%	4%	6%	7%	7%	3,2%
Viticulture	6%	8%	6%	7%	6%	13,6%
Fruits	2%	3%	2%	2%	2%	4,3%
Bovins	40%	41%	39%	37%	39%	23,9%
Ovins, herbivores	6%	10%	10%	9%	9%	11,0%
Porcins, volailles	6%	3%	4%	5%	5%	6,0%
Polyculture élevage	18%	19%	19%	21%	19%	12,4%
<i>Non renseignés</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>3%</i>	<i>3%</i>	<i>3%</i>	<i>0,4%</i>

Tableau 22 : Répartition des installations aidées (DJA payées) par OTEX de 1990 à 2012

Source : AGREX CONSULTING d'après ASP, DGPAAT

Les installations en arboriculture fruitière représentaient 2% des installations aidées en 2012 alors que les exploitations principalement arboricoles représentaient 4,3% des exploitations françaises. La dynamique d'installation est donc plus faible dans le secteur de l'arboriculture fruitière que dans d'autres secteurs.

De plus, d'après une récente analyse de la MSA, le taux de survie des exploitations au-delà de 5 ans serait plus faible en arboriculture fruitière (moins de 80 %) que dans la plupart des autres OTEX (plus de 90 % voire 95 % en grandes cultures ou élevage bovin). L'accompagnement financier des installations en arboriculture fruitière est donc un point essentiel pour maintenir le niveau d'installation et contribuer à en faire des installations viables.

Existence d'un successeur

L'existence ou non d'un successeur connu pour les exploitants de plus de 50 ans se révèle être un critère qui permet de mesurer le potentiel d'installation dans les années à venir. Lors du recensement de 2010, les exploitants de plus de 50 ans ont été interrogés sur l'avenir de leur exploitation.

L'OTEX arboriculture fruitière se caractérise par les mêmes proportions globales quant à la succession des exploitations. Ainsi, 50% des arboriculteurs ne savent pas qui sera leur successeur (51% au niveau national) et 17% d'entre eux pensent que leur exploitation va disparaître. 33% des arboriculteurs connaissent cependant déjà leur successeur : pour 26% d'entre eux, ce sera un membre de la famille ne travaillant pas sur l'exploitation au moment de l'enquête, 5% des bénéficiaires interrogés auront un successeur non familial et 2% d'entre eux travaillent déjà avec leur successeur sur l'exploitation.

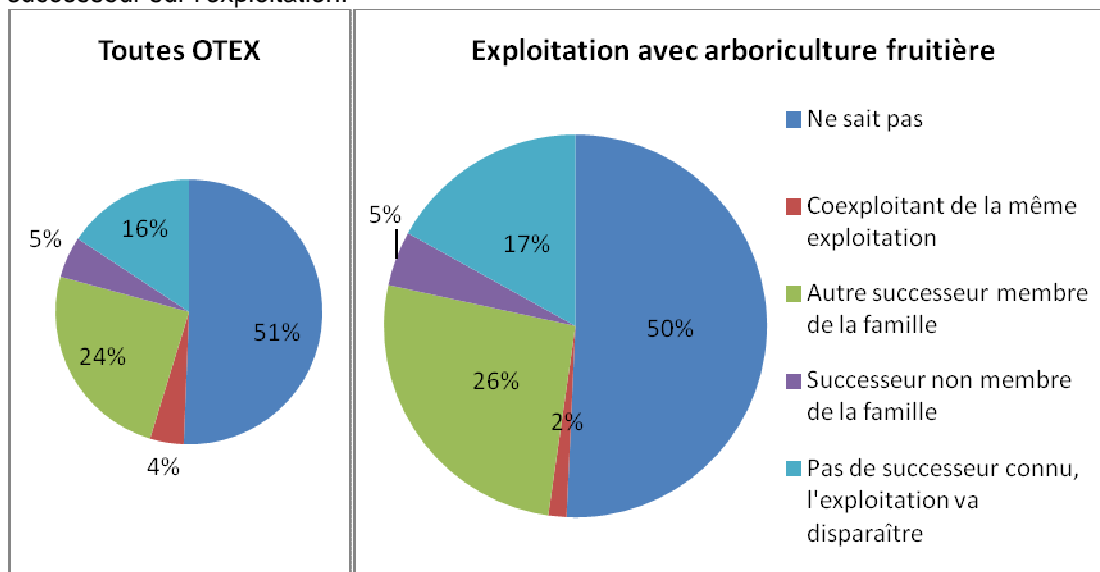


Figure 61: Succession envisagée par les exploitants de plus de 50 ans (toutes OTEX et OTEX spécialisée arboriculture fruitière)

Source : AGREX CONSULTING d'après SSP, recensement agricole de 2010

Sans surprise, l'échantillon de bénéficiaires interrogés présente une configuration bien différente : seuls 38% des producteurs de plus de 50 ans ne savent pas qui sera leur successeur et 43% de ces derniers ont bon espoir de trouver un successeur et de maintenir ainsi leur exploitation. À l'inverse, 57% des bénéficiaires interrogés savent que leur exploitation sera reprise : dans 100% des cas étudiés, il s'agit d'un membre de la famille proche : fille/fils ou nièce/neveu. Enfin, 5% pensent qu'un membre de la famille est susceptible de reprendre l'exploitation mais n'en sont pas encore certains.

Parmi les exploitants n'ayant pas encore identifié leur successeur, certains ont moins de 55 ans et sont donc loin d'arrêter leur activité. Pour les autres, le successeur n'est pas identifié mais le producteur rencontré est confiant quant à la vente de ses terres (verger en bon état avec un âge moyen peu élevé, espèces présentes plutôt porteuses sur le marché actuel, etc.) et a réalisé quelques investissements lors des dix dernières années pour maintenir le verger en bon état et ainsi plus facilement transmissible.

Il apparaît donc que dans 73% des cas, les bénéficiaires ayant demandé au moins une aide à la rénovation du verger ont bien un successeur ou l'espoir d'en trouver un.

Echantillon	% des plus de 50 ans
Un successeur identifié	57%
Eventuellement un successeur	16%
Ne sait pas	27%

Figure 62: Succession envisagée par les bénéficiaires interrogés de plus de 50 ans

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

6.2.3.2 Impact de l'aide sur la décision d'installation

Pour l'échantillon étudié, 100% des bénéficiaires ayant reçu l'aide à la rénovation des vergers alors qu'ils avaient droit à la bonification JA se seraient installés même si l'aide n'existait pas.

En effet, selon ces bénéficiaires, la décision d'installation se fait principalement en prenant en compte le foncier disponible sur l'exploitation familiale, les espèces présentes ainsi que les possibilités d'évolution du verger familial. Ces JA s'installent le plus souvent au moins en partie sur l'exploitation familiale et utilisent les bâtiments préexistants ainsi que le matériel de culture.

En revanche, l'aide à la rénovation des vergers permet de faire quelques modifications du verger au moment de l'arrivée du JA sur l'exploitation. Ainsi, dans 76% des cas où un JA est présent sur l'exploitation, l'investissement réalisé est un agrandissement du verger avec la plantation d'une espèce déjà présente sur l'exploitation.

Au vu du montant relativement faible de l'investissement réalisé, 61% des JA rencontrés pensent qu'ils auraient de toute façon réalisé l'investissement de la même façon même si l'aide n'existait pas. Cependant, 17% auraient réalisé l'investissement sur une surface moins grande et 22% pensent qu'ils auraient réalisé l'investissement en plusieurs fois sans cette aide.

L'aide représente donc un soutien effectif au moment des investissements qui entourent l'installation pour un peu plus d'1/3 des JA rencontrés. Pour les autres, il s'agit d'un effet d'aubaine. Cette aide participe au soutien de l'installation sans en être le moteur.

6.2.3.3 Impact de l'aide et de la majoration JA sur la situation financière des JA (taux d'endettement et annuité)

Le montant moyen de l'investissement pour les agriculteurs bénéficiaires de la majoration JA est de 10.831€, soit près de 9.000€ de moins que l'investissement moyen pour l'ensemble de l'échantillon (pour lequel l'investissement moyen s'élève à 19.525€). En effet, les JA rencontrés ont planté une surface moyenne moins importante que l'ensemble des bénéficiaires de l'échantillon. Le montant moyen de la subvention est donc moins important que celui des bénéficiaires : 2.366€ contre 3.832€ pour l'ensemble des dossiers étudiés.

Cependant, la part représentée par l'aide est logiquement plus élevée chez les JA que chez l'ensemble des bénéficiaires grâce à la majoration accordée aux JA : 21,8% contre 19,6%.

Cette différence peut être due au fait que tous les JA rencontrés se sont installés sur une exploitation préexistante (familiale dans 100% des cas) et n'ont donc pas investi dans de nouvelles plantations sur de grandes superficies à leur arrivée sur l'exploitation. L'agrandissement du verger a été réalisé petit à petit au fur-et-à-mesure des nouveaux terrains et de la trésorerie disponibles. Aucun des JA rencontrés n'était dans sa première année d'installation au moment de la demande de l'aide.

Echantillon JA	
Montant de l'annuité théorique	1.705€
Montant de l'annuité réelle	1.333€
Ecart de remboursement lié à la subvention	372€

Tableau 23: Niveau de remboursement moyen des jeunes agriculteurs bénéficiaires

NB : hypothèse d'un emprunt sur 7 ans de la totalité du montant de l'investissement au taux de 2,5% (prêt JA)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

L'aide à la rénovation du verger a permis de diminuer l'annuité de remboursement de 372€, soit 22%, et ce, pendant la durée moyenne de financement des bénéficiaires, c'est-à-dire 7 ans. Ce montant n'est pas insignifiant par rapport à l'investissement total mais reste faible en valeur absolue.

Notons que la bonification jeune agriculteur atteint dans le meilleur des cas 5% du montant de l'investissement pour une subvention qui représente 21,8% de l'investissement. Son impact est donc clairement limité.

Il est difficile de conclure sur l'impact réel de l'aide à la rénovation des vergers pour les jeunes agriculteurs. En effet, le montant de l'investissement et, par conséquent, de l'aide, sont faibles par rapport au résultat moyen de ces exploitations. Cette aide permet néanmoins de diminuer le montant de l'annuité théorique des JA de 22%.

6.2.3.4 Impact de l'aide sur l'adhésion à une OP

Avant 2011, tous les producteurs demandant l'aide à la rénovation des vergers devaient être adhérents à une OP pour pouvoir être bénéficiaires de l'aide. Cependant, aujourd'hui, l'obligation d'adhésion a disparu et quelques-uns des bénéficiaires de l'échantillon ne sont plus adhérents à une OP ou ne l'ont jamais été (pour les dossiers de demande les plus récents).

Bénéficiaires adhérent à une OP	Avant investissement	Aujourd'hui
Pourcentage des bénéficiaires rencontrés	96%	82%

Tableau 24: Evolution de l'adhésion à une OP pour les bénéficiaires rencontrés

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

On note une diminution du taux d'adhésion à une OP pour les bénéficiaires rencontrés. En effet, 96% des bénéficiaires interrogés étaient adhérents à une OP avant l'investissement étudié contre 82% aujourd'hui. Seul un des producteurs rencontrés déclare avoir adhéré à une OP pour pouvoir prétendre à l'aide à la rénovation du verger.

La raison principale de cette diminution est à rechercher dans la disparition de certaines OP : ainsi, 83% des producteurs devenus indépendants depuis l'investissement faisaient partie d'une OP désormais dissoute. Seuls 17% des producteurs aujourd'hui indépendants ont déclaré avoir quitté l'OP de leur plein gré.

Enfin, aucun JA n'a adhéré à une OP spécifiquement pour bénéficier de l'aide à la rénovation du verger. Les JA ont adhéré au moment de leur installation ou ont simplement continué à travailler avec l'OP à laquelle vend l'exploitation familiale.

En conclusion, l'aide semble avoir eu un impact très faible sur l'adhésion des bénéficiaires à une OP.

6.3 Jugement évaluatif pour la question 3

Quels ont été les impacts de l'investissement sur la maîtrise des charges / coûts de production ?

L'investissement a permis la diminution des charges de personnel sur les parcelles concernées pour 21% des producteurs. Cette diminution concerne principalement les producteurs de pommes et de prunes d'ente. En effet, la diminution du temps de taille (changement de variété ou de densité de plantation), l'augmentation du rendement de la cueillette (calibre plus important et/ou arbres plus bas), la diminution du nombre de passage à la récolte ainsi que la diminution du nombre de traitements (variétés RT, moins d'éclaircissage) participent tous à la diminution de la main-d'œuvre nécessaire sur l'exploitation et donc à la diminution des charges de personnel.

Les différentes aides à la rénovation reçues par les producteurs rencontrés semblent aussi avoir eu un effet sur la quasi-stagnation des charges en produits phytopharmaceutiques et en engrais dans un contexte de hausse de ces charges au niveau national.

En revanche, les charges totales à l'hectare ont augmenté de 12% entre l'avant et l'après investissement. En effet, en phase d'investissement, les exploitations ont plutôt tendance à voir leurs charges d'amortissement augmenter, ce qui influe sur les charges totales.

Les données comptables sont cependant à prendre avec précaution du fait du faible pourcentage de l'échantillon représenté.

En quoi l'aide a-t-elle permis de favoriser la compétitivité de l'exploitation en fonction du marché et au regard de la concurrence ?

L'investissement a permis d'ouvrir de nouveaux débouchés pour 20% des exploitations étudiées grâce à l'augmentation du nombre de variétés disponibles sur l'exploitation, l'adaptation optimale au marché par le choix des variétés plantées, une période de production étendue et/ou une augmentation du volume produit qui attire de nouveaux clients.

En ce qui concerne les modes de commercialisation, la part du chiffre d'affaires vendue aux OP a diminué depuis la période avant investissement (-13 points) alors que les parts du chiffre d'affaires vendues aux grossistes et semi-grossistes et en vente directe ont augmenté (+10 et +1,2 points respectivement). Cette diminution de la part de la production vendue aux OP s'explique principalement par la dissolution des OP auxquelles appartenaient les bénéficiaires rencontrés au moment de l'investissement.

Enfin, 70% des bénéficiaires rencontrés pensent que l'investissement a permis de maintenir ou d'améliorer la compétitivité de leur exploitation grâce au maintien d'un âge moyen optimal du verger et à l'adaptation des nouvelles variétés plantées à la demande du marché.

La majoration de l'aide réservée aux JA a-t-elle facilité l'installation des JA ?

57% des bénéficiaires de plus de 50 ans de l'échantillon connaissent déjà leur successeur, contre seulement 32% au niveau national. De plus, parmi les producteurs ne connaissant pas encore leur successeur, 43% sont persuadés qu'ils en trouveront un et que leur exploitation sera reprise. Les demandeurs de l'aide à la rénovation des vergers sont donc des producteurs plutôt confiants dans l'avenir de leur exploitation, ce qui les incite à renouveler leur verger.

100% des JA rencontrés se seraient installés sans l'aide et 61% auraient réalisé l'investissement étudié de la même façon s'ils n'avaient pas reçu l'aide. Cependant, l'aide à la rénovation a permis à 22% d'entre eux de réaliser l'investissement en une seule fois (alors qu'ils l'auraient réalisé en plusieurs fois sans l'aide) et à 17% de le réaliser sur une surface plus grande que celle qu'ils auraient planté sans l'aide.

Bien que l'investissement moyen réalisé par les JA soit plus faible que la moyenne de l'échantillon, l'aide participe donc aux premiers investissements (agrandissement du verger dans 76% des cas) lors de leur installation sur l'exploitation familiale.

Quel impact l'aide a-t-elle eu sur l'adhésion des producteurs, et notamment des JA, dans les organisations de producteurs ?

L'aide n'a eu aucun impact sur l'adhésion des bénéficiaires à une organisation de producteurs, parmi les JA comme parmi les autres producteurs de l'échantillon. Tous les producteurs étaient déjà adhérents à une OP avant la demande d'aide si elle a eu lieu avant 2011.

7. Question 4 : Quel a été l'impact de l'aide et de l'investissement en matière d'environnement et de réduction des intrants ?

7.1 Approche méthodologique

Indicateurs de la question 4

Pour répondre à cette question évaluative, nous avons étudié les deux questions ci-dessous :

- En quoi l'aide a-t-elle favorisé la diffusion de matériel végétal permettant d'envisager une réduction des intrants phytopharmaceutiques et donc une diminution de l'impact environnemental de l'arboriculture ?
- L'obligation d'achat de plants certifiés a-t-elle eu un caractère contraignant ayant entraîné une amélioration de l'état sanitaire du verger ?

Chaque point a été approfondi à l'aide de 2 à 3 indicateurs, détaillés dans le tableau ci-dessous :

Critère	Indicateur(s)
Réduction de charges et impact environnemental	(4) Evolution du poste de charges « intrants » (produits phytopharmaceutiques et engrais) (5) Adhésion à un cahier des charges (6) Sensibilité du bénéficiaire aux aspects environnementaux
Achat de plants certifiés	(3) Coût supplémentaire des plants certifiés (4) Evolution de l'état sanitaire du verger

Tableau 25: Critères d'évaluation de la question 4

7.2 Analyse des indicateurs

7.2.1 En quoi l'aide a-t-elle favorisé la diffusion de matériel végétal permettant la réduction des intrants phytopharmaceutiques et une diminution de l'impact environnemental de l'arboriculture ?

7.2.1.1 Evolution du poste de charges « intrants » (produits phytopharmaceutiques et engrais)

Produits phytopharmaceutiques et engrais	Avant invest. (€)	Après invest. (€)	Evolution	Avant invest. (€/ha)	Après invest. (€/ha)	Evolution
Bénéficiaires	323.689	436.120	+35%	2.079	2.145	+3%

Tableau 26: Evolution des dépenses en produits phytopharmaceutiques et engrais

NB : Surface prise en compte : ensemble du verger présent sur l'exploitation, quelle que soit la/les espèce(s) concernée(s)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Les charges cumulées en produits phytopharmaceutiques et engrais évoluent à la hausse entre l'avant et l'après investissement (+35%). Cependant, lorsqu'elles sont ramenées à l'hectare, la hausse est bien moins importante (+3%), ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de différence significative entre l'avant et l'après investissement. De plus, nous devons prendre en compte le fait que le prix des intrants a tendance à augmenter. Ainsi, l'Inra considère que les dépenses en produits phytopharmaceutiques par hectare ont augmenté de près de 10% entre 2004 et 2009 pour le secteur

arboricole en France. Bien qu'il soit difficile de tirer une conclusion précise à partir des comptabilités des bénéficiaires rencontrés à cause du fait qu'elles datent le plus souvent d'années différentes, il se pourrait que les différents investissements de renouvellement du verger aient aidé à limiter l'augmentation du coût des intrants à l'hectare.

Seuls 9% des bénéficiaires rencontrés ont réellement constaté une diminution des charges en produits phytopharmaceutiques sur la/les parcelles concernée(s) par l'investissement. Dans la plupart des cas, cette diminution provient d'un changement d'une espèce où le nombre de traitements est élevé (pommier ou pêcher) vers une espèce traitée moins souvent (cerisier, abricotier, noyer). Dans les autres cas, l'investissement a permis, par exemple, de passer d'une variété de pommier « classique » à une variété résistante à la tavelure, ce qui a permis selon les producteurs de diviser de moitié au moins le nombre de traitements anti tavelure sur ces pommiers.

Des éléments laissent penser que l'aide à la rénovation des vergers participe à la relative stagnation des charges en produits phytopharmaceutiques et engrais même s'il est difficile de préciser en quelles proportions.

7.2.1.2 Adhésion à un cahier des charges

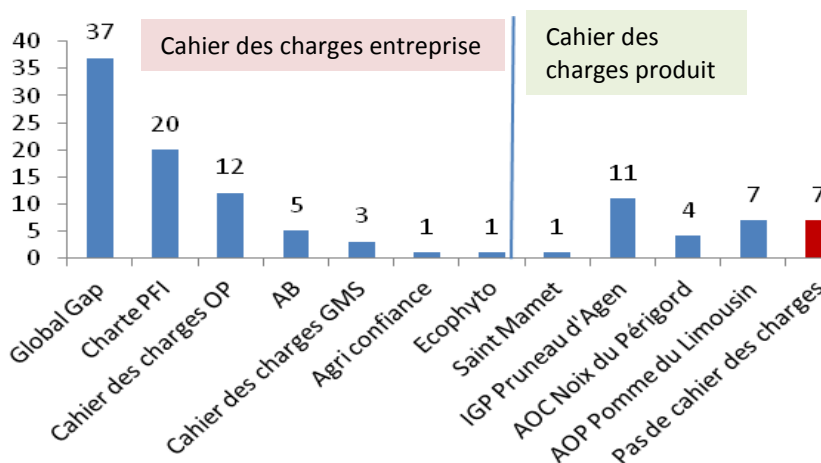


Figure 63: Répartition des bénéficiaires interrogés selon leur appartenance à un ou des cahier(s) des charges

NB : « Cahier des charges OP » pour Unicoque (Noisettes) pour 6 producteurs, 1 France Prune, 3 Promonoix/Coop Cerno (Noix), 2 autres (Kiwi, etc.)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Les bénéficiaires rencontrés adhèrent pour la plupart à un cahier des charges. La certification la plus commune parmi les bénéficiaires est l'adhésion à Global Gap, chiffre qui risque encore d'augmenter prochainement puisque deux des producteurs rencontrés sont en cours de certification. La charte PFI est également bien présente parmi les bénéficiaires avec 20 producteurs adhérents. Seuls 7 bénéficiaires rencontrés ne sont actuellement inscrits dans aucun cahier des charges.

À noter que deux bénéficiaires rencontrés avaient une partie de leur verger certifié en AB pour des espèces ou des cultures non concernées par l'investissement. Ils n'ont pas été comptabilisés dans les 5 producteurs du graphe ci-dessus.

Les producteurs s'appuient sur ces cahiers des charges pour prouver la qualité de leur production et/ou des méthodes de culture auprès de leurs clients. Parmi les producteurs n'adhérant à aucun cahier des charges, la majorité d'entre eux pensent devoir y adhérer prochainement pour conserver leurs clients qui désirent toujours plus de traçabilité de la production.

7.2.1.3 Sensibilité du bénéficiaire aux aspects environnementaux

De manière générale, les arboriculteurs rencontrés se sentent concernés par les enjeux environnementaux. Ils citent principalement la limitation des produits phytopharmaceutiques, et notamment celle des insecticides, comme leur priorité au niveau environnemental. Ils donnent comme raison principale le contrôle des coûts de production mais également la préservation de leur santé et de la santé de leurs employés, la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau ainsi que la santé du consommateur. Les économies en eau d'irrigation sont également évoquées par un petit groupe de bénéficiaires rencontrés.

Pour la plupart, les producteurs estiment qu'ils font du mieux possible sur leur exploitation en conjuguant ces enjeux environnementaux avec la nécessité de maintenir une production et des coûts de production leur permettant un revenu suffisant.

Certains producteurs citent des pistes d'amélioration :

- l'utilisation de molécules moins nocives pour l'environnement (7 producteurs)
- la diminution voire l'abandon de l'utilisation d'herbicides, avec l'investissement dans du matériel de désherbage mécanique spécifique et/ou avec la pose de bâches au pied des arbres. Ce changement de pratiques devra passer par un changement du système d'irrigation pour certains producteurs. (5 producteurs)
- la recherche d'atomiseurs permettant une moindre dispersion des produits à l'application (3 producteurs)
- l'utilisation de la confusion : de nombreux pomiculteurs l'utilisent pour lutter contre le carpocapse, surtout lorsque l'achat et la pose du matériel sont inclus dans le programme opérationnel de leur OP. D'autres arboriculteurs seraient intéressés par cette méthode si elle était efficace sur les ravageurs de l'espèce qui les concerne (pêchers, variétés tardives de cerisiers...) et/ou si le matériel et la pose étaient pris en charge, au moins partiellement, par une aide. (2 producteurs)
- l'installation de filets anti-insectes (contre la mouche Suzuki en cerise par exemple) pour éviter l'utilisation d'insecticides (2 producteurs)
- la plantation de variétés résistantes à certaines maladies (résistantes tavelure en pommiers, résistantes Sharka en abricots, etc.) et/ou rustiques et adaptées au terrain (1 producteur)

Les références à l'agriculture biologique sont généralement positives. Certains arboriculteurs s'inspirent de techniques utilisées en arboriculture biologique. Pour certaines espèces, le passage à l'AB est perçu comme très difficile (c'est surtout le cas pour les abricotiers et les pêchers). De manière générale, les producteurs considèrent le passage à l'AB comme compliqué à cause d'une valorisation des fruits insuffisante en filière longue.

Les enjeux environnementaux sont parfois jugés comme étant lourds économiquement car ils demandent l'utilisation de matières actives ou de techniques plus coûteuses. De plus, les producteurs déplorent la contradiction entre la volonté du consommateur d'avoir des fruits les moins traités possibles et son refus d'acheter des fruits n'ayant pas une apparence lisse et sans défaut.

7.2.2 L'obligation d'achat de plants certifiés a-t-elle eu un caractère contraignant ayant entraîné une amélioration de l'état sanitaire du verger ?

7.2.2.1 Coût supplémentaire des plants certifiés

Environ 6% des bénéficiaires rencontrés considèrent l'obligation d'achat de plants certifiés comme une contrainte et préféreraient avoir le choix de variétés libres deux à trois fois moins chères que les variétés certifiées :

- 3 producteurs souhaiteraient pouvoir planter des variétés ne présentant pas la possibilité de trouver des plants certifiés mais intéressantes selon eux pour leur rusticité, leur lien au terroir et les débouchés potentiels qu'elles présentent dans le cadre de marchés spécifiques (vente directe par exemple)
- 2 producteurs déclarent que les plants certifiés sont trop onéreux et souhaiteraient avoir le choix de l'achat de plants certifiés ou non. Il s'agit dans les deux cas d'un producteur avec un verger de faible superficie et pour lequel la production fruitière est un atelier secondaire sur l'exploitation.

Pour les autres, l'achat de plants certifiés représente une garantie de l'origine et des méthodes d'obtention des plants. Certains producteurs modèrent cependant leur propos en déclarant que la certification ne garantit pas selon eux l'absence totale de maladie dans le plant.

Seuls quelques producteurs ont une idée du surcoût engendré par l'achat de plants certifiés par rapport à des plants de variétés libres. La plupart des bénéficiaires rencontrés se fournissent chez des pépiniéristes proposant aux professionnels uniquement des variétés certifiées. De nombreux producteurs, tout particulièrement pour les abricots, déplorent que les royalties, payées l'année suivant la plantation de certaines variétés récentes, ne soient pas incluses dans le calcul du montant de l'investissement aidé par FranceAgriMer.

Deux producteurs ne réalisent plus eux-mêmes leurs plants depuis que l'aide à la rénovation du verger ne prend plus en compte les plants réalisés par l'arboriculteur lui-même, soit depuis la campagne 2008/2009.

La plupart des producteurs indiquent qu'il est difficile de trouver des variétés libres et/ou des plants non certifiés chez les pépiniéristes et qu'ils n'ont donc souvent pas le choix. Ainsi, la contrainte du choix de plants certifiés n'est pas seulement le fait de l'aide à la rénovation des vergers.

7.2.2 Evolution de l'état sanitaire du verger

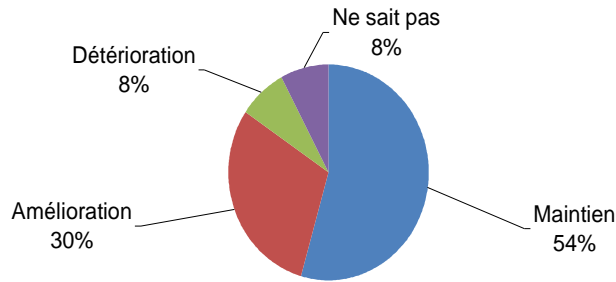


Figure 64: L'état sanitaire du verger s'est-il amélioré?

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Pour 30% des bénéficiaires rencontrés, l'état sanitaire du verger concerné par l'investissement s'est effectivement amélioré. La raison principale invoquée est principalement le rajeunissement du verger (pour 76% de ces producteurs), puis le changement de la conduite du verger (16%) avec par exemple l'utilisation de porte-greffes moins vigoureux et enfin, le changement de variété (8%).

En revanche, pour 62% des bénéficiaires, l'état sanitaire du verger ne s'est pas amélioré. En réalité, 92,5% d'entre eux considèrent qu'il n'y a pas de différence entre le verger précédent et le verger actuel. Seuls 7,5% des bénéficiaires n'ayant pas noté d'amélioration de l'état sanitaire considèrent qu'il a en réalité empiré. Cependant, le mauvais état sanitaire du verger n'est pas imputé au choix des variétés : sont mises en cause les maladies présentes sur le territoire ou bien la qualité des plants achetés.

7.3 Jugement évaluatif pour la question 4

En quoi l'aide a-t-elle favorisé la diffusion de matériel végétal permettant d'envisager une réduction des intrants phytosanitaires ?

Les charges en produits phytopharmaceutiques et engrais à l'hectare n'augmentent que de 3% entre l'avant et l'après investissement alors que l'INRA estime que ces dépenses ont augmenté de 10% pour l'arboriculture au niveau national entre 2004 et 2009. Les différentes aides à la rénovation du verger reçues par les bénéficiaires rencontrés ont donc vraisemblablement participé à cette relative stagnation des charges de phytopharmaceutiques et d'engrais en association avec l'optimisation générale des techniques de culture.

9% des bénéficiaires disent avoir constaté une réelle baisse de ces charges sur les parcelles concernées par l'investissement étudié. Certains producteurs choisissent particulièrement des variétés résistantes à des maladies de façon à limiter l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (variétés de pommiers résistantes à la tavelure, variétés d'abricot résistantes à la Sharka, etc.).

L'obligation d'achat de plants certifiés a-t-elle eu un caractère contraignant ayant entraîné une amélioration de l'état sanitaire du verger ?

Le renouvellement permet le maintien du bon état sanitaire du verger pour 54% des producteurs, voire son amélioration pour 30% des producteurs grâce principalement au rajeunissement du verger (76%) mais aussi au changement de la conduite du verger (16%) ou au changement de variété (8%). Seuls 7% des bénéficiaires considèrent l'obligation d'achat de plants certifiés comme une contrainte. Pour les autres producteurs, la certification des plants permet de garantir leur qualité.

8. Question 5 : Quelle est la pertinence de l'aide ?

8.1 Approche méthodologique : indicateurs de la question 5

L'objectif est de faire le point ici sur l'impact de l'aide sur la décision d'investissement des bénéficiaires.

Pour répondre à cette question évaluative, nous avons étudié la question ci-dessous :

- Quelle stratégie les bénéficiaires auraient-ils adoptée sans cette aide et quels ont été les effets de levier ou les effets d'aubaine de l'aide ?

Le point a été approfondi à l'aide de 4 indicateurs, détaillés dans le tableau ci-dessous :

Critère	Indicateur(s)
Stratégie des bénéficiaires sans l'aide	(5) L'investissement aurait-il été réalisé sans aide (quels ont été les effets de levier ou les effets d'aubaine) ? (6) Corrélation entre les objectifs des demandeurs et les objectifs de l'aide (7) Qui a choisi la variété bénéficiaire de l'aide ? (8) Nombre de demandes d'aide à la rénovation du verger par exploitation

Tableau 27: Critères d'évaluation de la question 4

8.2 Analyse des indicateurs

8.2.1 L'investissement aurait-il été réalisé sans cette aide (quels ont été les leviers et les effets d'aubaine) ?

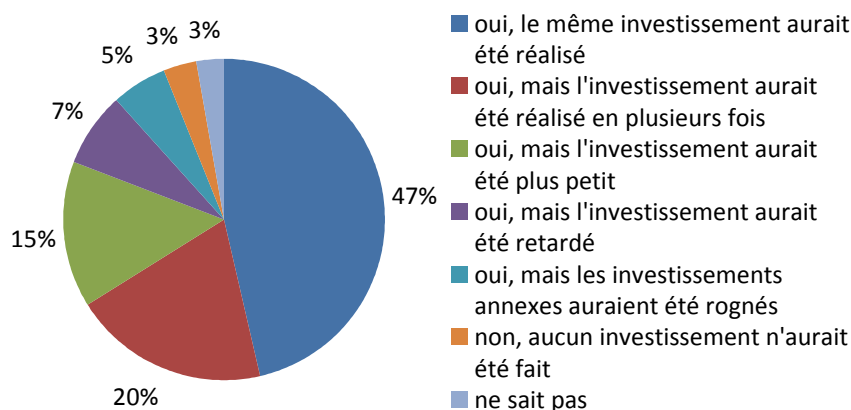


Figure 65: L'investissement aurait-il été réalisé sans aide ? (prise en compte de l'ensemble des investissements de l'échantillon rencontré pour lesquels nous avons l'information, soit 147 investissements)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

46% des investissements auraient été réalisés de la même façon et au même moment si l'aide n'existait pas. En effet, le renouvellement et/ou l'agrandissement était pour les bénéficiaires rencontrés absolument nécessaire à ce moment précis et ils auraient préféré emprunter ou emprunter plus que ne pas réaliser l'investissement. Il s'agit ici d'un effet d'aubaine puisque l'aide est perçue comme un « bonus » par le producteur mais n'est pas absolument nécessaire à la réalisation de l'investissement.

Aucune différence significative n'est à noter entre les petites et les grandes exploitations de l'échantillon concernant l'effet d'aubaine.

En revanche, 3% des investissements n'auraient pas du tout été réalisés sans l'aide (effet de levier). Les raisons invoquées par les producteurs sont de plusieurs sortes :

- l'investissement a permis le démarrage d'une nouvelle production : kiwi pour l'une des exploitations, noix pour l'autre. L'aide a donc permis à ces deux producteurs de se lancer dans une nouvelle production qu'ils ne maîtrisaient pas parfaitement et donc de diversifier leur système.
- le verger venait d'être en partie détruit par une tempête, l'aide a alors permis de reconstituer le potentiel de production plus rapidement
- le verger avait été décimé par la Sharka, l'aide a là aussi permis de reconstituer le potentiel de production.

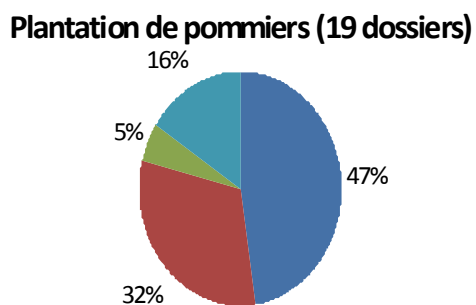
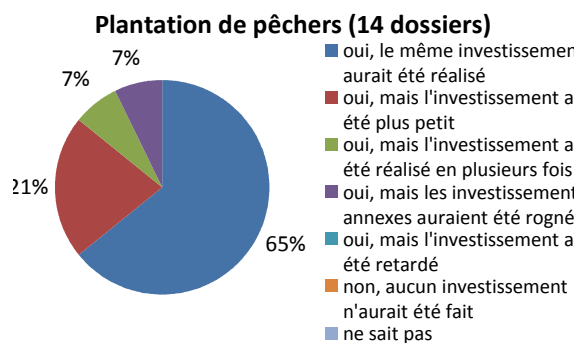
De manière plus générale, l'ensemble des bénéficiaires rencontrés touchés par la Sharka ont déclaré que l'aide les a aidés à reconstituer leur verger beaucoup plus rapidement que s'ils avaient dû le faire sans cette aide. Ainsi, la majorité d'entre eux aurait réalisé l'investissement en plusieurs fois sans l'aide, tout comme pour 20% des investissements pris en compte : l'aide a ici eu un effet d'accélération de l'investissement. Les autres bénéficiaires de la bonification Sharka auraient réalisé un investissement moindre ou l'auraient réalisé plus tard si l'aide n'avait pas existé.

15% des investissements auraient concerné une surface moins importante sans l'aide à la rénovation du verger (effet de levier de l'aide). 8% auraient été réalisés lors d'une campagne de plantation postérieure (effet d'accélération de l'aide).

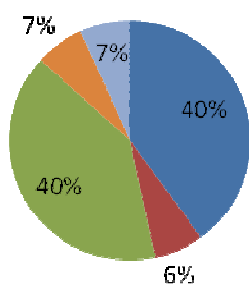
Enfin, 5% des investissements auraient été réalisés de la même manière en ce qui concerne la plantation mais les investissements « annexes » auraient été diminués. Or, ces investissements annexes sont souvent réalisés l'année suivant la plantation (effet de levier connexe de l'aide). Ainsi, les dépenses concernant le matériel d'irrigation (non prises en compte pour les producteurs non touchés par la Sharka), la protection climatique (filets para grêle, bâches anti pluie, etc.) ainsi que d'autres investissements complémentaires n'auraient pas été réalisés ou bien auraient vu le montant qui leur était alloué diminuer. Cela aurait alors conduit à un verger moins « performant » sur ces exploitations. Or, l'un des objectifs de l'aide est d'inciter à la « réalisation d'investissements permettant une meilleure maîtrise des conditions de production » : il semble donc que l'aide participe bien à la réalisation de cet objectif dans certains cas.

Pour l'échantillon rencontré, on ne note pas de différences significatives dans les stratégies des producteurs selon l'espèce plantée. L'effet d'aubaine est cependant encore plus important pour la pêche que pour les autres espèces plantées. En effet, la forte incidence de la Sharka sur cette espèce implique que les producteurs se voient dans l'obligation de replanter des pêcheurs pour pérenniser leur exploitation et auraient replanté leur verger même sans percevoir l'aide.

Il semble cependant important de souligner que l'aide à la rénovation des vergers a aidé certains producteurs à pérenniser leur exploitation en leur permettant de reconstituer leur verger. Ainsi, plusieurs producteurs touchés par la Sharka (plantation de pêcheurs ou d'abricotiers), la bactériose (plantation d'abricotiers) et/ou une tempête ont déclaré que l'aide avait été cruciale pour leur exploitation.



Plantation d'abricotiers (15 dossiers)



Plantation de noyers (9 dossiers)

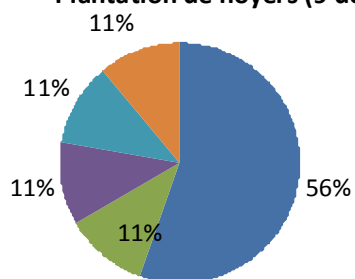


Figure 66: L'investissement aurait-il été réalisé sans aide ? (prise en compte des dossiers étudiés pour 4 espèces plantées)

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

8.2.2 Corrélation entre les objectifs des demandeurs et les objectifs de

l'aide

Le principal objectif poursuivi par les producteurs lorsqu'ils choisissent de planter une variété plutôt qu'une autre est son adaptation à la demande des marchés (objectif cité dans 40% des dossiers étudiés). Ceci correspond parfaitement à l'un des objectifs de l'aide à la rénovation des vergers qui est de « développer les variétés correspondant aux attentes des consommateurs ». De plus, pour 21% des dossiers, le choix de la variété a été dicté par la présentation des fruits⁶ : pour coller le plus possible au marché, les producteurs cherchent en effet à planter des variétés permettant d'obtenir des fruits avec une coloration marquée et homogène, un calibre suffisant ainsi qu'une bonne fermeté du fruit à maturité. Enfin, pour 17% des dossiers, l'accent a été mis sur une variété présentant une bonne qualité gustative. Pour les producteurs rencontrés, il s'agit d'un goût sucré plutôt qu'acidulé car ce dernier correspondrait désormais moins aux goûts du consommateur.

23% des dossiers d'investissement devaient permettre aux producteurs concernés d'étaler la production sur leur exploitation et de compléter leur calendrier de production pour faciliter l'embauche du personnel, améliorer l'amortissement du matériel ainsi que la régularité du revenu.

Pour diminuer les coûts de production liés aux traitements phytopharmaceutiques, les pertes de production liées à des maladies ainsi que l'impact environnemental de leur verger, les bénéficiaires cherchent à planter des variétés résistantes à une ou plusieurs maladies et, parfois, des variétés adaptées aux conditions locales (21% des dossiers). Ceci correspond en partie à l'un des objectifs de l'aide à la rénovation du verger qui est de « développer l'utilisation des plants offrant les meilleures garanties possibles sur les plans sanitaire et technique ».

Pour certaines productions (cerises et pêches destinées à l'industrie, prunes d'ente et, dans une moindre mesure, noisettes), le choix des variétés est très restreint. Les bénéficiaires concernés ont donc retenu la ou les variétés qui s'imposaient dans cette liste limitée.

Seuls 7% des producteurs citent un meilleur rendement comme critère pour le choix de la variété plantée et 4% citent la stabilisation des rendements avec le choix d'une variété non alternante (ou la moins alternante possible).

⁶ Association de la coloration, la fermeté et du calibre des fruits

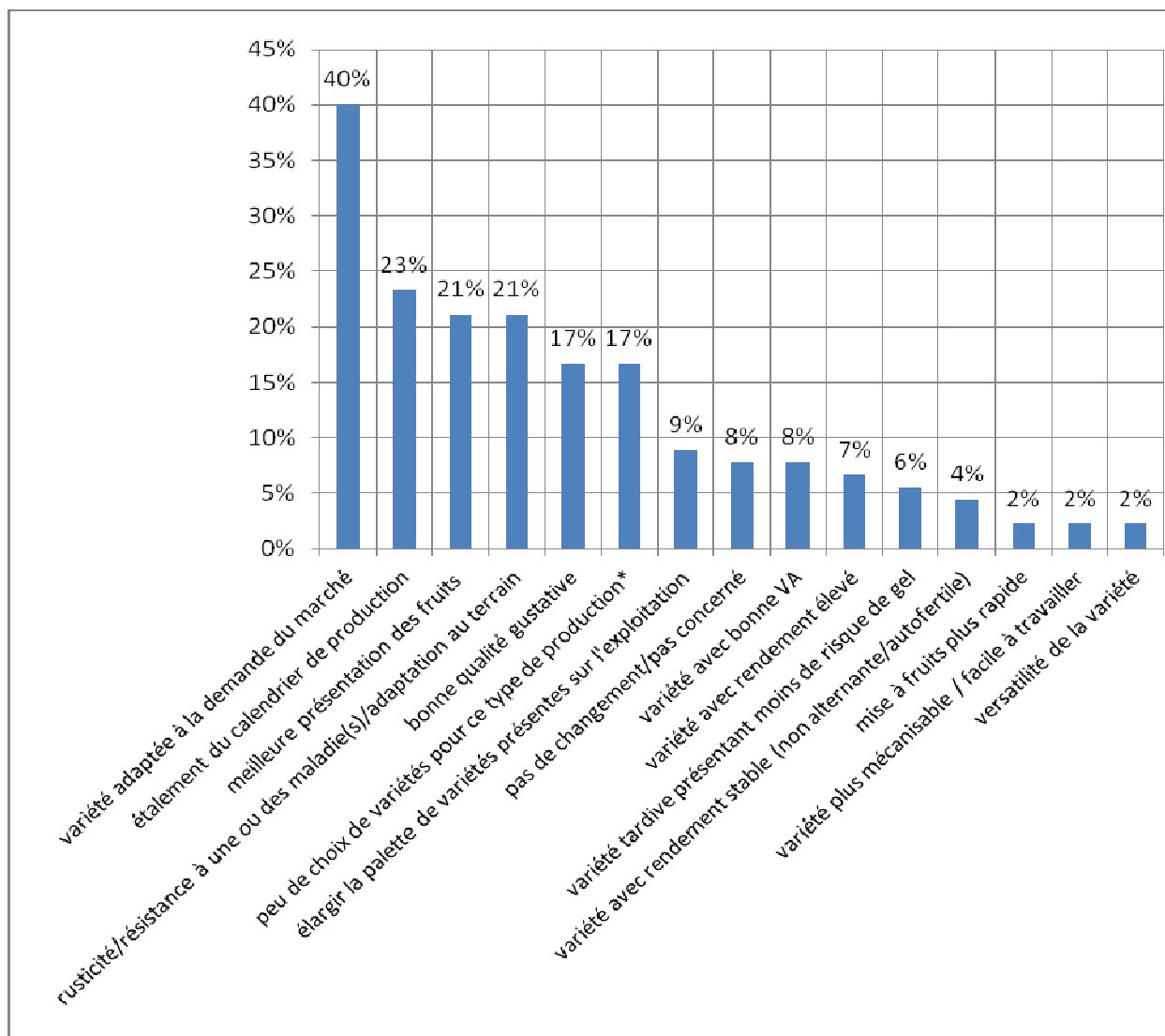


Figure 67: Objectifs expliquant le choix de la/des variétés plantées

*Cerises destinées à l'industrie, Prunes d'Ente, Pêches destinées à l'industrie

VA= valeur ajoutée

NB : Les bénéficiaires ont donné jusqu'à 4 objectifs par dossier.

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Globalement, les objectifs poursuivis par les bénéficiaires par le choix des variétés plantées correspondent bien aux objectifs de l'aide à la rénovation du verger.

8.2.3 Qui a choisi la variété bénéficiaire de l'aide ?

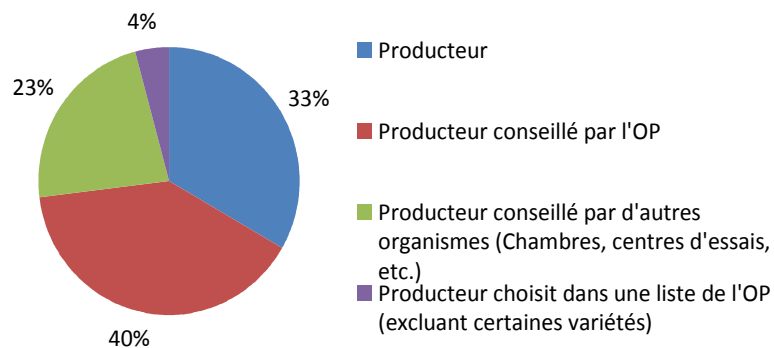


Figure 68: Qui a choisi la variété bénéficiaire de l'aide?

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Pour choisir la ou les variété(s) à planter, 40% des producteurs rencontrés cherchent conseil auprès de leur OP et 23% s'adressent à d'autres organismes car leur OP ne dispose pas d'un service technique.

En revanche, 33% des producteurs choisissent eux-mêmes les variétés à planter en cherchant eux-mêmes les informations nécessaires si besoin (auprès d'autres producteurs ou de publications par exemple). Dans la plupart des cas, il s'agit de plantations de pruniers d'Ente ou de noyers et, dans une moindre mesure, de pommiers. Les producteurs disposent de peu de choix de variétés pour les plantations de pruniers d'Ente, leur choix est donc rapide. Pour les noyers, bien que le nombre de variétés disponibles soit plus important, nombreux sont les producteurs de l'échantillon qui choisissent de conserver une variété déjà présente sur l'exploitation.

Enfin, 4% des bénéficiaires rencontrés choisissent la variété à planter au sein d'une liste établie par leur OP et qui exclut certaines variétés.

8.2.4 Nombre de demandes d'aide à la rénovation du verger par exploitation

76% des bénéficiaires rencontrés ont réalisé plusieurs demandes d'aides à la rénovation du verger depuis 2004.

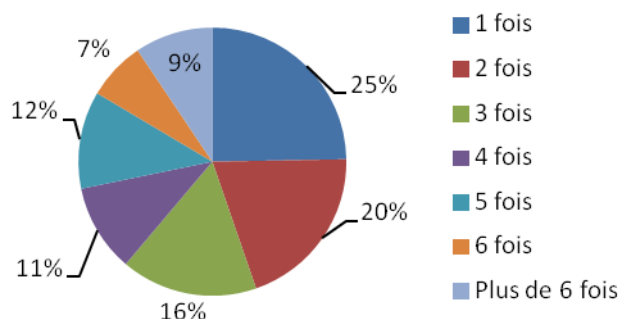


Figure 69: Nombre de demandes d'aide pour les bénéficiaires enquêtés depuis 2004

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Parmi les bénéficiaires rencontrés, 75% ont reçu l'aide plusieurs fois : de deux fois (20% des bénéficiaires) à plus de six fois (9% des bénéficiaires). L'aide est donc attractive pour les arboriculteurs.

Ces chiffres montrent qu'il est difficile d'évaluer l'influence d'une seule de ces aides à la rénovation des vergers sur les exploitations concernées. En effet, chaque investissement et donc chaque aide s'ajoute aux précédents. De plus, sans l'existence de cette aide, il est probable que de nombreux bénéficiaires n'auraient pas renouvelé leur verger aussi souvent qu'ils l'ont fait lors des dix dernières années. Le verger aurait donc une moyenne d'âge plus élevée et par conséquent des performances moindres.

Le temps moyen écoulé entre deux demandes d'aide pour l'ensemble de l'échantillon (hors demandeurs d'une seule aide depuis 2004) est de 2,9 ans. Pour les petites exploitations (surface du verger inférieure à 10 ha), ce temps s'élève à 3,9 ans alors que pour les plus grosses exploitations (surface du verger supérieure à 50 ha), ce temps n'est que de 1,6 an. En effet, les exploitations avec les plus grands vergers sont celles où les renouvellements sont les plus fréquents, ce que confirme dans les grandes lignes le tableau ci-dessous.

	1 demande	2 demandes	3 à 5 demandes	6 demandes et plus
Surface moyenne initiale du verger	17,6 ha	15,3 ha	25,2 ha	34,2 ha

Tableau 28: Surface moyenne initiale du verger en fonction du nombre de demandes de l'aide à la rénovation du verger

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Il est cependant difficile de mettre en évidence d'éventuelles différences par espèce dans le nombre de demandes d'aides : en effet, la plupart des producteurs de l'échantillon ont un verger multi-espèces et ont pu recevoir l'aide plusieurs fois depuis 2004 pour des espèces différentes à chaque fois. Cependant, les espèces étudiées dans la présente étude peuvent être classées ainsi :

- espèce à « renouvellement rapide » : pêche, pomme, kiwi, abricot
- espèce à « renouvellement moyen » : prune, cerise, noisette
- espèce à « renouvellement long » : prune d'Ente, poire et surtout noix.

Pour l'ensemble des bénéficiaires rencontrés, la surface totale renouvelée avec l'aide à la rénovation du verger lors des dix dernières années s'établit à 354 ha, soit 17% du total de leur verger sans compter l'agrandissement. De plus, l'aide a également permis l'agrandissement du verger à hauteur de 300 ha durant la même période pour les espèces concernées, soit une augmentation de 15% de leur verger en superficie pour la période 2004-2014.

Néanmoins, 31% des bénéficiaires rencontrés ont déjà réalisé des agrandissements ou des renouvellements du verger sans passer par l'aide à la rénovation pour plusieurs raisons :

- renouvellement de petites surfaces ou d'arbres morts au cas par cas
- choix de variétés non incluses dans la liste des variétés éligibles pour l'aide
- dossier trop long à remplir
- aide demandée mais refusée car problèmes de dates dans les factures, acompte au pépiniériste, etc.
- trésorerie suffisante, pas besoin de demander l'aide
- le producteur ignorait que l'aide existait avant la date de l'investissement étudié.

Enfin, pour l'investissement considéré, les bénéficiaires rencontrés ont choisi l'aide nationale à la rénovation du verger plutôt que l'aide du plan opérationnel pour deux raisons principales :

- 80 producteurs n'avaient pas la possibilité de demander une aide à la plantation par l'intermédiaire du programme opérationnel au moment de l'investissement étudié
- 2 producteurs préféraient utiliser le programme opérationnel pour d'autres investissements (matériel d'irrigation, protections climatiques, autre matériel...)
- 1 producteur avait alors droit à une aide nationale plus importante que celle qu'il aurait reçu en passant par le programme opérationnel
- 2 producteurs étaient indépendants au moment de la demande de l'aide (deux dossiers récents).

8.3 Jugement évaluatif pour la question 5

Quelle stratégie les bénéficiaires auraient-ils adopté sans cette aide ?

L'effet d'aubaine est important pour cette aide puisque 46% des investissements auraient été réalisés au même moment et de la même façon sans l'aide. En revanche, 20% auraient été réalisés en plusieurs fois, 15% auraient été réalisés sur une moindre surface, 5% auraient été réalisés avec moins d'investissements annexes à la plantation (irrigation, filets para grêle, bâches anti pluie, etc.), 8% auraient été réalisés plus tard et 3% n'auraient pas été réalisés.

L'aide a donc permis à plus de la moitié des investissements d'être réalisés dans les meilleures conditions possibles et a créé pour ces derniers un effet de levier ou d'accélération.

Qui a choisi la variété bénéficiaire de l'aide ?

Dans au moins 67% des cas, les producteurs sont accompagnés par leur OP ou un autre organisme technique dans leur choix de variété plantée. Pour les autres, certains n'ont pas un grand choix de variétés (c'est le cas pour la prune d'Ente) ou bien choisissent le plus souvent une variété déjà présente sur l'exploitation (pour la noix). Enfin, d'autres préfèrent se renseigner sur les variétés par leurs propres moyens et sans passer nécessairement par des organismes techniques (même s'ils n'excluent pas totalement cette option).

Les objectifs des demandeurs sont-ils corrélés aux objectifs de l'aide ?

Lorsque les bénéficiaires renouvellent une partie de leur verger, ils cherchent surtout à maintenir son âge moyen et donc son potentiel de production, ce qui correspond totalement à l'objectif de rénovation du verger affiché par l'aide. L'objectif de reconstituer le verger suite à la forte incidence d'une maladie (Sharka principalement) ou d'aléas naturels est cité par les quelques bénéficiaires concernés.

Le choix des variétés plantées se fait principalement selon leur adaptation aux marchés (40% des bénéficiaires interrogés citent ce critère de choix). Cela passe donc par le choix de variétés dont les fruits présentent un bon aspect (couleur, fermeté, etc.) et une bonne qualité gustative. De plus, 21% des bénéficiaires rencontrés prennent en compte la rusticité des variétés ainsi que leur résistance à une ou des maladies pour faire leur choix, ce qui correspond à l'objectif d'amélioration de l'état sanitaire du verger.

Globalement, les objectifs des demandeurs lors de l'investissement sont bien compatibles avec les objectifs de l'aide à la rénovation des vergers.

9. Conclusions : jugement évaluatif global et perspectives

9.1 Conclusions aux questions évaluatives

9.1.1 Question 1 : Quel impact l'aide a-t-elle eu sur le renouvellement et/ou l'agrandissement des vergers ?

Les investissements étudiés ont principalement conduit à un agrandissement du verger des bénéficiaires concernés. Cependant, si l'ensemble des investissements réalisés par les bénéficiaires grâce à l'aide à la rénovation du verger sont pris en compte, le renouvellement du verger est plus important que son agrandissement. Certains producteurs dont le verger a été touché par la Sharka ou par un aléa climatique ont utilisé l'aide pour reconstituer le verger le plus rapidement possible.

Certaines espèces ont été plantées récemment et sont exclusivement concernées par un agrandissement : noyers, noisetiers, actinidias. Au contraire, d'autres espèces perdent du terrain : c'est le cas des pêchers et, dans une bien moindre mesure, des pommiers. Les abricotiers quant à eux voient leur surface augmenter lors de l'investissement, remplaçant parfois les pêchers sur les exploitations touchées par la Sharka.

- **Impact sur le renouvellement et l'agrandissement du verger :**
 - L'investissement étudié a contribué pour 56% à l'agrandissement de l'exploitation et pour 44% au renouvellement
 - 100% des exploitations de noyers/kiwis/noisetiers sont des agrandissements
 - Près de 20 % des investissements ont contribué à un changement d'espèce : notamment des pêchers au profit des abricotiers.
 - Évolution des variétés au sein d'une même espèce dans le sens d'une diversification la plupart du temps
 - Maintien d'un âge moyen relativement jeune pour l'ensemble du verger de l'échantillon sauf pour les pêchers. → La (ou les) aide (s) à la rénovation du verger participent à ce maintien de l'âge moyen du verger. Donc sont favorables à la transmission de l'outil de travail

9.1.2 Question 2 : L'aide a-t-elle permis d'adapter la production à la demande des marchés ?

L'adaptation de la production à la demande des marchés est un critère crucial pour les arboriculteurs lors du choix des variétés plantées : coloration marquée pour les fruits vendus en frais, aspect régulier, gros calibre et fermeté à maturité sont donc des critères de choix importants. De manière générale, le nombre de variétés présentes dans les vergers augmente sauf pour les pruniers d'Ente.

- **Adaptation à la demande du marché**

- **L'augmentation des rendements commercialisés ne concerne que 13% des bénéficiaires (augmentation du rendement agronomique et sa plus grande régularité, moins d'écart au tri, etc.) :**

- Augmentation en pommes, plus faible en prunes (choix des variétés),
- Diminution en abricots et pêches (incidence de maladies, choix de variétés moins productives)

- Dans 61% des cas, **augmentation de la qualité des fruits : choix de variétés adaptées à la demande du marché et l'effet « jeune verger »**

9.1.3 Question 3 : En quoi l'aide a-t-elle favorisé la compétitivité des exploitations et facilité l'installation des jeunes agriculteurs ?

21% des bénéficiaires rencontrés ont enregistré une diminution des charges de personnel sur les parcelles concernées par l'investissement grâce à des changements de variétés et/ou de modes de conduite et ce, particulièrement pour les plantations de pommiers et de pruniers d'Ente.

En revanche, les charges totales ont plutôt tendance à augmenter pour l'échantillon, suivant l'augmentation des charges d'amortissement pour ces exploitations en cours d'investissements.

Peu de producteurs (20%) ont vu s'ouvrir de nouveaux débouchés suite à l'investissement. La baisse de la part commercialisée via les OP au profit des grossistes et semi-grossistes n'a pas de lien avec l'investissement étudié mais avec la disparition d'OP.

70% des bénéficiaires rencontrés estiment que la compétitivité de leur exploitation s'est maintenue ou améliorée suite à l'investissement. Le renouvellement régulier du verger permet de maintenir un âge moyen du verger raisonnable et de garantir un tonnage régulier à l'exploitation grâce à la répartition des différents âges d'arbres sur l'exploitation. Un jeune verger produit en effet des fruits plus réguliers et plus colorés, ce qui permet au producteur de mieux les valoriser et de limiter les classements en fruits de second choix sur l'ensemble du verger.

L'aide n'a eu que très peu d'impact sur l'adhésion des bénéficiaires à une OP (seul un bénéficiaire déclare avoir adhéré à une OP de façon à pouvoir prétendre à l'aide à la rénovation du verger).

- **impact sur la compétitivité des exploitations**

En résumé, l'investissement a vraisemblablement participé au maintien (30%) voire à l'augmentation (70% des bénéficiaires rencontrés) de la compétitivité des exploitations même s'il est difficile de quantifier dans quelles proportions. En revanche, l'aide n'a pas eu d'impact significatif sur l'adhésion des bénéficiaires à une OP.

La majorité des plus de 50 ans de l'échantillon connaissent déjà leur successeur. La population rencontrée fait donc partie de la frange dynamique des arboriculteurs.

L'aide n'a aucun impact sur la décision d'installation des JA mais elle participe aux premiers investissements d'agrandissement qui ont souvent lieu lors de l'arrivée d'un JA sur l'exploitation. L'effet d'aubaine est important parmi les JA puisque 61% d'entre eux auraient réalisé le même investissement si l'aide n'existait pas. Ceci peut être attribué au faible montant de l'investissement des JA par rapport au reste de l'échantillon.

- **Impact sur l'installation des Jeunes Agriculteurs**

En résumé, l'aide n'a pas eu d'impact sur la décision d'installation des JA mais elle participe aux premiers investissements réalisés sur l'exploitation.

9.1.4 Question 4 : Quel a été l'impact de l'aide et de l'investissement en matière d'environnement et de réduction des intrants ?

Une minorité des producteurs interrogés constatent une baisse de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sur les parcelles concernées notamment grâce au choix de certaines variétés de pommiers résistantes tavelure, néanmoins les charges en produits phytosanitaires des producteurs interrogés (donc bénéficiaires de l'aide) progressent moins vite (+3%) que pour l'ensemble de la filière (+9%) sur la même période de référence (avant-après investissement). L'investissement n'a eu aucun impact sur l'utilisation d'engrais, que ce soit lors de la plantation ou plus tard.

La plupart des producteurs de l'échantillon adhèrent à un cahier des charges car c'est une exigence de la part de leurs clients.

L'investissement permet le renouvellement du verger et donc le maintien de son état sanitaire pour plus de la moitié des producteurs. Pour les autres, l'état sanitaire est parfois amélioré grâce principalement au rajeunissement du verger mais parfois aussi grâce au changement de la conduite de ce dernier ou au choix de certaines variétés.

- **Impact de l'aide sur la réduction des intrants et l'environnement**

En résumé, l'investissement, et donc l'aide, participe au renouvellement du verger et donc au maintien de son bon état sanitaire global. La plantation occasionnelle de variétés résistantes à certaines maladies renforce encore cet effet.

9.1.5 Question 5 : Quelle est la pertinence de l'aide ?

L'effet d'aubaine de cette aide est important puisque 46% des investissements auraient été réalisés exactement de la même façon même si l'aide n'existait pas.

Dans l'échantillon, l'effet d'aubaine est autant présent dans les exploitations avec verger de petite taille (inférieur à 10 ha) que dans les exploitations avec verger de grande taille (supérieur à 50 ha). De plus, il n'existe pas de différence significative de l'effet d'aubaine entre les différentes espèces concernées par l'investissement.

- **Effet d'aubaine**

Effet d'aubaine pour 46% des investissements avec peu de différence de l'aubaine selon la taille de l'exploitation et l'espèce cultivée.

Inversement, 3% des investissements n'auraient pas été réalisés sans l'aide, ce qui correspond à un effet levier de l'aide : il y a 10 ans, les agriculteurs et/ou éleveurs concernés ne possédaient pas de verger sur leur exploitation. Ils ont investi dans des plantations de noyers ou d'actinidias de façon à diversifier les productions présentes sur leur exploitation. D'autres effets de leviers de l'aide sont à

noter, comme la réalisation d'investissements annexes facilitée pour 5% des investissements par la réception de l'aide un an ½ en moyenne après la plantation (effet de levier connexe) ou bien le fait que l'aide permettent la réalisation de l'investissement en une seule fois au lieu de plusieurs pour 20% des investissements (effet d'accélération). Enfin, 15% des investissements réalisés sont plus importants grâce à l'aide et 8% ont pu être réalisés sans retard.

Enfin, il convient de signaler qu'on ne peut exclure qu'une partie de cette aide aille à un bénéficiaire final autre que le demandeur : il n'est pas impossible que le bénéficiaire soit, au moins partiellement, le pépiniériste, qui augmenterait ainsi ses prix, ce qui pourrait lui permettre, entre autres, de mieux valoriser le travail d'innovation variétale qu'il réalise. Ainsi, même si l'effet d'aubaine pour les producteurs est important, il n'est pas impossible que l'aide bénéficie à l'ensemble de la filière arboricole en permettant l'innovation tout au long de la filière.

- **Qui bénéficie de l'aide ?**

L'aide versée aux producteurs pourrait avoir des répercussions sur l'ensemble des acteurs de la filière et stimuler l'innovation. Si tel était le cas (hypothèse non vérifiée dans le cadre du présent travail), on pourrait parler d'aide « socle » pour la filière fruitière.

9.2 Forces et faiblesses de l'aide à la rénovation des vergers

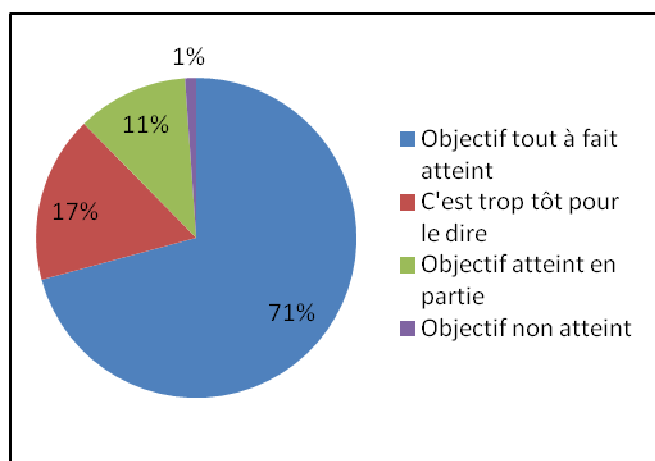


Figure 70: L'objectif de l'investissement a-t-il été atteint?
 Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

71% des bénéficiaires estiment que leurs objectifs initiaux ont été totalement atteints. Seul un des producteurs rencontrés pense qu'il n'a pas atteint son objectif initial car son verger d'actinidias est désormais très atteint par la bactériose et il pense devoir l'arracher dans les mois à venir. Enfin, pour 11% des bénéficiaires rencontrés, les objectifs n'ont été atteints qu'en partie à cause du choix d'une variété qui n'est pas totalement satisfaisante (bon goût mais petit calibre, rendement faible, variété présentant beaucoup d'alternance dans les rendements, etc.) ou à cause de la valorisation qui n'est pas aussi importante que prévue sur ces nouvelles variétés.

	Moyenne des notes (entre 0 et 5)	Aide peu efficace (note de 0 à 2)	Aide moyennement efficace (note de 2,5 à 3,5)	Aide très efficace (note supérieure à 3,5)
Echantillon	3,4	11%	48%	41%

Tableau 29: Efficacité de l'aide et répartition des bénéficiaires selon la note attribuée (% des bénéficiaires)
 Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

Les bénéficiaires jugent l'aide globalement efficace et lui ont attribué **une note moyenne de 3,4/5**. 48% des producteurs interrogés la considèrent comme moyennement efficace, et 41% comme efficace à très efficace.

Les principaux freins évoqués par les bénéficiaires sont :

- les aspects administratifs du dispositif qui ont tendance à devenir de plus en plus pesants pour les producteurs et à les décourager de remplir un dossier de demande. En outre, la question des délais se pose de manière accrue : les fenêtres ouvertes pour le rendu des dossiers et des factures ne correspondent pas toujours aux contraintes posées par le calendrier de production ou les relations avec les pépiniéristes.
- le montant de l'aide qui est, pour la plupart des bénéficiaires rencontrés, trop faible pour rendre l'aide vraiment efficace et inciter à remplir un dossier de demande. Pour l'échantillon rencontré, le montant moyen de l'aide nationale est en effet de 3 830 €, le montant médian est de 2 780 € et l'aide est comprise entre 400 et 19 400 €.
- la durée séparant la plantation du versement de l'aide qui est jugée trop importante. En effet, la plantation est réalisée l'hiver après le dépôt du dossier de demande d'aide. Pour certains dossiers, les producteurs ont attendu jusqu'à deux ans après la plantation pour recevoir l'aide. En moyenne, le délai de réception de l'aide est de 1 an 1/2 après plantation. Notons cependant que pour les dossiers de demande les plus récents (2011-2012 – 3 dossiers analysés ou 2012-2013 – 1 dossier analysé), les producteurs ont déclaré avoir reçu l'aide un an après plantation.

La grande majorité des producteurs considèrent cependant que l'aide est efficace et lui attribuent une note égale ou supérieure à la moyenne. En effet, pour les bénéficiaires, l'aide ne représente pas un

déclencheur pour la rénovation mais elle permet cependant de moins hésiter pour réaliser une plantation ou un renouvellement du verger. Les arboriculteurs rencontrés considèrent que cette aide est très utile pour le maintien de l'arboriculture en France car elle soutient ce qui fait la compétitivité du verger : le renouvellement et l'adaptation au marché des variétés plantées.

Les bénéficiaires atteints par la Sharka indiquent que l'aide à la rénovation des vergers a été cruciale pour leur permettre de reconstituer le potentiel de production de leur exploitation le plus rapidement possible. Deux des producteurs bénéficiaires de la bonification Sharka rencontrés ont déclaré s'être déjà vus refuser l'aide à cause de la trop forte présence de la Sharka sur le territoire autour de leur exploitation.

Cette aide est souvent un moyen de rassurer le banquier si le producteur réalise un emprunt à la plantation. Or, environ 45% des bénéficiaires interrogés réalisent un tel emprunt. Ce dernier englobe le plus souvent le montant total des plants ainsi que le matériel annexe (piquets et fils pour les plantations en axe, matériel d'irrigation, filets et autres protections climatiques). De plus, elle permet d'améliorer la trésorerie durant la période pendant laquelle les arbres ne sont pas encore entrés en production. Enfin, de nombreux producteurs disent utiliser l'aide (par trésorerie) pour parfaire l'équipement des parcelles nouvellement plantées : ainsi, le système d'irrigation ainsi que les filets paragrêle sont en général installés dans la ou les années suivant la plantation, aux alentours du moment où l'aide est versée au bénéficiaire.

9.3 Perspectives d'investissement

9.3.1 Les projets d'investissement des bénéficiaires

88% des producteurs indiquent avoir des projets d'investissement à court ou moyen terme. La plupart d'entre eux (55%) indiquent devoir continuer à renouveler le verger dans le futur proche. Les autres disent pouvoir attendre un peu avant de (re)commencer le renouvellement du verger : l'espèce concernée entre ici en jeu. En effet, les pommiers ou les pêchers par exemple sont renouvelés plus régulièrement que les noyers ou les cerisiers.

Le graphique ci-après détaille plus précisément le type d'investissements prévus par les producteurs d'ici trois ans.

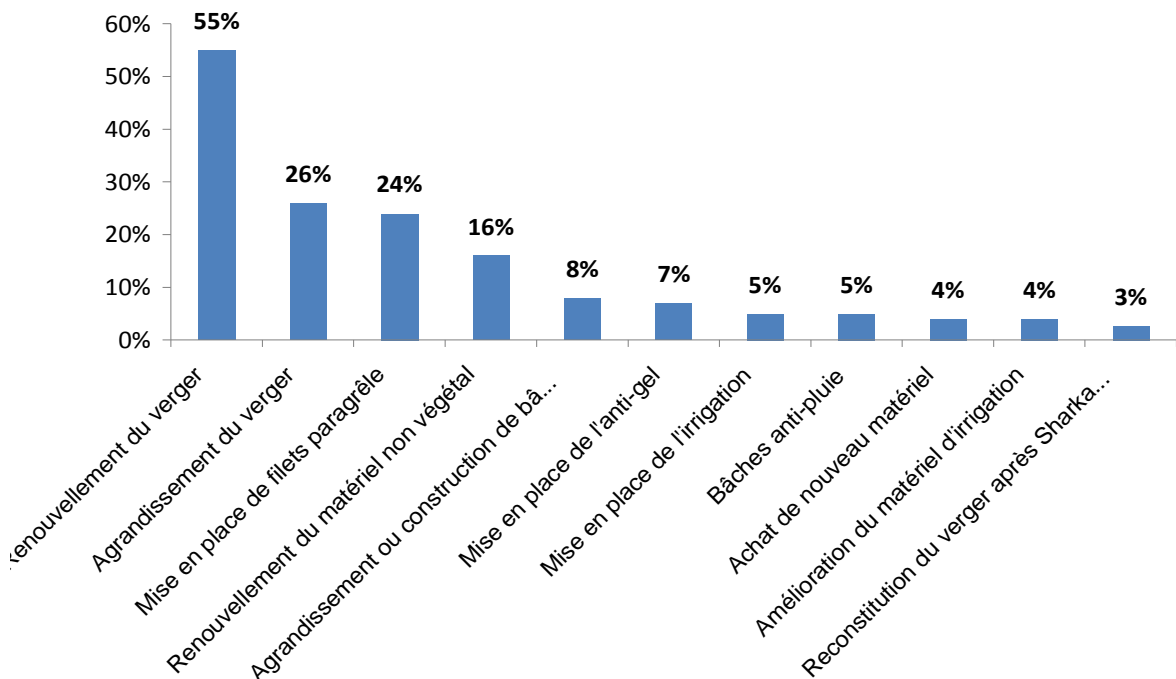


Figure 71: Nature des investissements prévus ou en cours

NB : Part calculée sur les 88% de producteurs ayant un ou des projets d'investissement dans le futur proche

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

La poursuite du renouvellement du verger est une priorité pour 55% des producteurs ayant un ou des projets d'investissement dans les trois ans à venir. Il s'agit à la fois de maintenir un âge moyen du verger peu élevé et de renouveler régulièrement les variétés de façon à suivre le plus possible les demandes du marché et des consommateurs. 3% des producteurs se concentrent actuellement sur la reconstitution de leur verger sérieusement touché par la Sharka.

19% des producteurs souhaitent agrandir leur verger avec une espèce qu'ils cultivent déjà sur l'exploitation. 7% veulent agrandir le verger en plantant une ou plusieurs nouvelle(s) espèce(s) sur leur exploitation. Ces agrandissements concernent des vergers d'abricotiers, cerisiers pour l'industrie, noyers, noisetiers et, dans une moindre mesure, actinidias.

Pour de nombreux arboriculteurs, les investissements futurs concerneront la protection climatique : 24% projettent de mettre en place des filets paragrêles sur une partie ou l'ensemble de leur exploitation, 7% un système pour lutter contre le gel et 5% des bâches anti-pluie (pour les cultures de cerises destinées à la vente en frais). Ces investissements sont destinés à protéger les vergers des accidents climatiques et, même s'ils représentent un investissement relativement lourd après la plantation pour les producteurs, ils sont généralement rentabilisés assez rapidement.

Enfin, les autres projets d'investissement concernent le renouvellement du matériel de culture (16% des producteurs), la mise en place de matériel d'irrigation sur certaines parcelles (5%) ou son renouvellement et son amélioration (4%) ainsi que l'achat de nouveaux matériels de culture ou de tri (machine à récolter pour les cerises, matériel de désherbage mécanique, calibreuse optique, etc.).

Ceux qui n'ont pas le projet d'investir dans les trois années à venir invoquent différentes raisons :

- la raison principale est la proximité de la retraite et l'attente d'un repreneur pour éventuellement reprendre les investissements dans le verger et sur le matériel de culture
- les raisons économiques sont aussi invoquées et surtout, le manque de visibilité à moyen et long terme dans plusieurs filières fruitières. Plusieurs producteurs hésitent à faire des investissements importants sur de nouvelles variétés ou espèces par crainte de ne pas pouvoir valoriser suffisamment leur production par la suite.

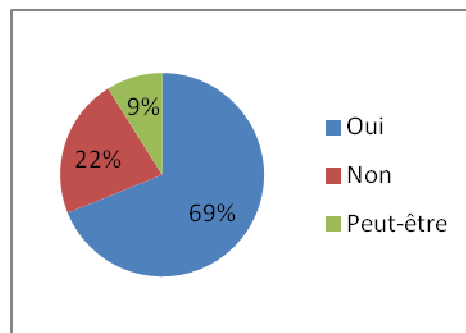


Figure 72: Envisagez-vous de faire une nouvelle demande d'aide à la rénovation dans le futur?

Source : AGREX CONSULTING d'après enquête bénéficiaires 2014

22% des bénéficiaires rencontrés n'envisagent pas de faire une nouvelle demande d'aide à la rénovation dans le futur. Les raisons invoquées sont au nombre de quatre :

- le niveau de l'aide est désormais trop bas et n'incite plus les producteurs à remplir un dossier d'aide
- le dossier est trop complexe à remplir, particulièrement pour les producteurs qui le remplissent eux-mêmes (les indépendants ou ceux qui ne sont pas aidés par leur OP pour le montage du dossier)
- les producteurs passent désormais principalement par le programme opérationnel de leur OP lorsqu'il est possible d'y inclure les plantations car le taux d'aide est plus attractif
- les variétés intéressantes pour le producteur ne sont pas incluses dans la liste des variétés aidées par FranceAgriMer (ce dernier point a été tout particulièrement soulevé par les producteurs de prunes destinées à la vente en frais).

À noter que les sociétés ne comprenant pas d'agriculteur à titre principal n'ont plus accès à l'aide à la rénovation des vergers. Certaines OP travaillent en effet des vergers avec des salariés et ne peuvent donc présenter de justificatif d'agriculteur à titre principal. Ces OP ont depuis ouvert leur programme

opérationnel à la plantation pour continuer à bénéficier d'une aide à la rénovation des vergers mais déplorent ce changement car elles estiment qu'il ne permet pas une répartition équitable du programme opérationnel entre les différents adhérents (certains producteurs rénovant plus que d'autres au sein de la même OP).

Néanmoins, 69% des producteurs de l'échantillon envisagent de faire une nouvelle demande d'aide à la rénovation du verger. En effet, certains producteurs préfèrent utiliser le montant qui leur est alloué par le programme opérationnel pour réaliser d'autres investissements (filets paragrêle, équipement, etc.). De plus, certaines OP n'incluent pas la plantation dans leur programme opérationnel. L'aide à la rénovation du verger est donc importante pour eux.

9.3.2 Les axes de développement à privilégier pour les aides publiques

Les éléments qui suivent constituent une synthèse des opinions recueillies auprès des bénéficiaires enquêtés.

Tous les producteurs estiment que l'aide à la rénovation des vergers est à maintenir pour permettre un renouvellement régulier du verger et donc le maintien de la compétitivité des exploitations arboricoles françaises. Cependant, beaucoup d'entre eux déclarent qu'il faudrait la rendre plus efficace en augmentant le taux d'aide aux alentours de 25 à 30% et/ou en allégeant les dossiers (25% des bénéficiaires rencontrés) tout en diminuant le délai moyen de versement de l'aide (12%), notamment pour les JA.

Quelques producteurs souhaiteraient voir le surgreffage inclus dans cette aide pour qu'elle puisse toucher plus d'arboriculteurs. 27% des bénéficiaires interrogés estiment qu'il faudrait prendre en compte les investissements dans le matériel d'irrigation au sein de cette aide pour l'ensemble des exploitations et pas seulement pour celles qui ont été atteintes par la Sharka, en insistant sur la mise en place de matériel économe en eau. Enfin, 9% des arboriculteurs enquêtés estiment qu'il serait nécessaire d'agrandir la liste de variétés pour certaines espèces en prenant soin d'intégrer des variétés peu exigeantes en produits phytopharmaceutiques.

Pour certaines espèces (notamment pommes, abricots, cerises, etc.), il est presque indispensable pour les producteurs de mettre en place des protections anti aléas climatiques après la plantation. Pour beaucoup, la mise en place de filets paragrêle, bâches anti pluie ou de systèmes anti-gel est en partie subventionnée par le programme opérationnel de l'OP. Cependant, 40% des producteurs souhaiteraient la mise en place d'un système plus égalitaire d'aide pour ce type d'investissements et ne dépendant donc pas uniquement du programme opérationnel de leur OP.

13% des bénéficiaires rencontrés souhaiteraient la mise en place d'une aide plus importante (par rapport aux aides qui existent déjà, comme le PVE) sur le matériel de culture permettant de réaliser des économies en produits phytopharmaceutiques.

9% des arboriculteurs souhaiteraient une aide sur la main-d'œuvre, ou une diminution des charges sur ce poste qui compte souvent pour plus de la moitié du coût de production.

Par ailleurs, l'accent pourrait être mis au niveau de la filière sur les possibilités de valorisation des produits et la sécurisation des prix de vente : recherche variétale (notamment pour certaines espèces où le nombre de variétés disponibles est peu important comme pour la prune d'Ente ou la noisette), innovation au niveau du matériel de culture ; recherche de solutions techniques durables pour pallier l'interdiction de certains produits phytopharmaceutiques ; développement de circuits de commercialisation permettant une bonne valorisation de la production, sensibilisation du public (notamment en ce qui concerne l'aspect des fruits), promotion des produits et prospection de marchés (en France et à l'étranger).

Enfin, certains producteurs soulignent le fait qu'il est difficile pour les arboriculteurs de souscrire une assurance récolte à cause de son prix mais aussi du fait que les assureurs sont assez frileux quant à l'assurance des vergers. Ils suggèrent donc une aide à l'assurance récolte.

Annexes :

- Lettre de mission de la Présidente du Comité de pilotage
- Composition du comité de pilotage

Lettre de mission de la Présidente du Comité de pilotage



ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil, le 19 DEC. 2013

Le Directeur Général,

Direction Marchés Etudes et Prospective
Service Evaluation Prospective et Analyses
transversales
Unité Evaluation

Mme Françoise DOSBA
124 impasse de la grande fontaine
34980 Montferrier sur Lez

Objet : Présidence du Comité de pilotage de l'évaluation de la portée des aides nationales visant à financer certaines dépenses d'investissement et de rénovation dans le secteur du verger fruitier

Madame,

Suite aux contacts que vous avez eus avec l'équipe en charge des questions d'évaluation à FranceAgriMer, je serais heureux que vous acceptiez de présider le comité d'évaluation visé en objet.

La compétitivité de la filière arboricole tient notamment à sa capacité à maintenir un outil de production pleinement productif et adapté à la demande des marchés, ce qui implique un effort important de rénovation des vergers existant, à des fins de maintien / amélioration du niveau qualitatif, de diffusion d'innovations variétales, de prise en compte de contraintes environnementales, de lutte contre l'obsolescence de l'outil de production en vue de sa transmission ou tout simplement de maintien / reconstitution dans les zones touchées par le virus de la sharka.

Pour permettre aux arboriculteurs de faire face au haut niveau d'investissement requis pour rénover leur verger, une aide nationale a été mise en place depuis plusieurs décennies et a fait l'objet de circulaires ou décisions successives. Il est donc apparu important d'évaluer cette mesure qui, malgré sa longévité, ne l'avait pas été jusqu'ici.

Un prestataire a été choisi, à l'issue d'une procédure de marché public, pour réaliser cette évaluation. Il s'agit du cabinet Agrex consulting, qui a déjà réalisé de nombreuses études et évaluations dans le secteur des fruits et légumes. Pour piloter le travail de ce prestataire, il est mis en place un comité étendu, de manière à prendre en compte la plus grande diversité possible de points de vue et d'angles d'analyse et aboutir à un examen le plus exhaustif possible du dispositif. Ainsi, votre participation au comité de pilotage permettrait de bénéficier de votre expertise sur ce secteur dans cet exercice important et assez complexe. Les frais de déplacement qui résulteraient de cette présidence seront pris en charge par FranceAgriMer, dans les conditions habituelles de prise en charge des frais des experts participant aux instances de l'établissement.

L'évaluation, qui doit permettre de se prononcer sur la pertinence des dispositifs d'aide à la rénovation des vergers, leur efficacité et leur efficience, couvrira la période 2004-2012 et devra déboucher sur des recommandations visant à optimiser le dispositif d'aide pour les années à venir.

Les résultats de cette mission sont attendus pour fin 2014.

Je vous remercie de me faire savoir si vous acceptez la présidence de ce comité de pilotage.

Veuillez croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général

Eric Allain

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Mme Françoise Dosba, Présidente, INRA – Montpellier Supagro

Mme Dominique Agostini, Direction Marchés, Etudes et Prospective, FranceAgriMer

M. Patrick Aigrain, Service Evaluation, Prospective et Analyses transversales, FranceAgriMer

Mme Stéphanie Bossard, unité aides aux exploitations et expérimentation, FranceAgriMer

M. Nicolas Canivet, puis Mme Anne Chan-Hon-Tong, Bureau des semences et de la santé des végétaux, Ministère de l'Agriculture, de l'AgroAlimentaire et de la Forêt

M. Philippe Chauvet, puis M. Frédéric Douel, Service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation, FranceAgriMer

M. Frédéric Courleux, Centre d'évaluation et de Prospective, Ministère de l'Agriculture, de l'AgroAlimentaire et de la Forêt

M. Frédéric Fieux, Service FranceAgriMer, Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Rhône Alpes

Mme Cécile Fugazza, puis Mme Marie-Agnès Oberti, Déléguée filières Fruits et légumes et pomme de terre, FranceAgriMer

Mme Isabelle Le Moing, Unité Evaluation, FranceAgriMer

Mme Anne-Marie Lepaingard, Unité Aides aux exploitations et expérimentation, FranceAgriMer

M. Jean-Christophe Naudin, Unité Appui aux exportateurs, FranceAgriMer

M. Ludovic Pâris, Unité Evaluation, FranceAgriMer

M. Nicolas Perrin, puis Mme Flora Claquin, Bureau des fruits et légumes, de l'horticulture et des productions végétales spécialisées, Ministère de l'Agriculture, de l'AgroAlimentaire et de la Forêt

M. Daniel Rodier, Service de la Statistique et de la Prospective, Ministère de l'Agriculture, de l'AgroAlimentaire et de la Forêt

Mme Katia Tarassenko, Unité Aides aux exploitations et expérimentation, FranceAgriMer

M. Alain Vernède, Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes

M. Vladimir Tardy, Bureau des fruits et légumes, de l'horticulture et des productions végétales spécialisées, Ministère de l'Agriculture, de l'AgroAlimentaire et de la Forêt



